

# Corridor vert Châteauguay-Léry

## *Un grand parc régional*

**Mémoire présenté dans le cadre de la consultation publique sur le Projet de règlement PR-215 modifiant le Schéma d'aménagement révisé (R-101) de la MRC de Roussillon afin d'apporter des modifications aux dispositions relatives à l'affectation Conservation-viable**

**Rédigé par**

Guy Turcotte

**Collaboration spéciale**

Véronique Gauthier

Claude Boileau

Jean Morissette

Laura Ciccirelli

**Présenté par**



Novembre 2020

## TABLE DES MATIERES

|                                                                                                                                                               |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Introduction.....                                                                                                                                             | 1  |
| 1. Le Corridor vert Châteauguay-Léry : territoire et biodiversité .....                                                                                       | 1  |
| 1.1. Périmètre et superficie du territoire : Un territoire plus grand que la proposition du RCI 2003 .....                                                    | 1  |
| 1.2. Richesse floristique.....                                                                                                                                | 3  |
| 1.3. Richesses de l'avifaune .....                                                                                                                            | 5  |
| 1.4. Richesse mycologique.....                                                                                                                                | 5  |
| 1.5. Richesse écologique unique .....                                                                                                                         | 5  |
| 2. L'état du couvert forestier sur le territoire de la MRC de Roussillon. ....                                                                                | 6  |
| 2.1. MRC de Roussillon versus les autres MRC de la Vallée-Du-Haut-Richelieu.....                                                                              | 7  |
| 2.2. Disparition accélérée du couvert forestier en zone blanche .....                                                                                         | 7  |
| 2.3. Fragmentation et diminution de la taille des boisés .....                                                                                                | 8  |
| 2.4. Corridor vert Châteauguay-Léry : 2,3% du territoire de la MRC Roussillon .....                                                                           | 9  |
| 2.5. À la MRC de Roussillon, 930 hectares en milieux humides récemment perturbés .....                                                                        | 9  |
| 3. Espaces naturels : de grands services rendus à la société .....                                                                                            | 10 |
| 3.1. Services écologiques.....                                                                                                                                | 10 |
| 3.2. Services économiques .....                                                                                                                               | 11 |
| 3.3. Services à la santé.....                                                                                                                                 | 12 |
| 4. Corridor vert Châteauguay-Léry : une volonté populaire .....                                                                                               | 14 |
| 4.1. Pétition : 12 145 signataires en faveur de la conservation.....                                                                                          | 14 |
| 4.2. Consultation publique à Châteauguay : 584 mémoires et opinions déposés .....                                                                             | 15 |
| 4.3. Consultation publique à Léry : 91,7% des opinions exprimées en faveur de la conservation .....                                                           | 15 |
| 5. Modifications proposées au Schéma d'aménagement révisé .....                                                                                               | 16 |
| 5.1. Approche de type « villégiature ».....                                                                                                                   | 16 |
| 5.2. Approche de type « Growing Greener ».....                                                                                                                | 17 |
| 6. Usages compatibles à la protection des milieux naturels.....                                                                                               | 18 |
| 6.1. Définition .....                                                                                                                                         | 18 |
| 6.2. Usages non-compatibles : impacts sur les habitats.....                                                                                                   | 18 |
| 6.2.1. Les processus écologiques en place .....                                                                                                               | 18 |
| 6.2.2. La diversité biologique présente .....                                                                                                                 | 18 |
| 6.2.3. Les composantes chimiques et physiques propres à ces habitats .....                                                                                    | 19 |
| 6.3. Fragmentation et effets de lisière .....                                                                                                                 | 20 |
| 7. Nos recommandations.....                                                                                                                                   | 21 |
| Conclusion .....                                                                                                                                              | 21 |
| Annexes                                                                                                                                                       |    |
| I. André Sabourin. Inventaire des plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées de la ceinture verte de Châteauguay-Léry. Août 2009. |    |

- II. Rapport d'inventaire des bryophytes réalisé par membres de la Société de bryologie du Québec. 2017-18
- III. Rapport d'inventaire de l'avifaune du Club d'ornithologie de Châteauguay
- IV. Raymond McNeil. Inventaire de la flore mycologique du Centre écologique Fernand-Seguin et des boisés adjacents des villes de Châteauguay-Léry. Février 2013
- V. Rapport de consultation publique à la ville de Châteauguay.
- VI. Rapport de consultation publique concernant le plan d'urbanisme de la ville de Léry.
- VII. Références et bibliographie
- VIII. Avis ministériel du 3 mars 2015
- IX. CMM. Cadre de référence administratif du Corridor forestier Châteauguay-Léry. Trame verte et bleue du Grand Montréal. Septembre 2013.

## **Introduction**

**Une volonté citoyenne maintes fois exprimée en faveur de la conservation et la mise en valeur du Corridor vert Châteauguay-Léry, un milieu naturel à haute valeur écologique, économique et sociale.**

SOS Forêt Fernand-Seguin, organisme né d'un regroupement de citoyens a, depuis 2008, pour mission de faire la promotion de la conservation et la mise en valeur du Corridor vert Châteauguay-Léry situé dans la MRC de Roussillon.

Conscients de la disparition rapide des espaces naturels de la grande région de Montréal et plus particulièrement sur le territoire de la MRC Roussillon, SOS Forêt Fernand-Seguin se devait d'acquérir des connaissances, d'informer et de mobiliser une large portion de la population locale à la nécessité de préserver et de mettre en valeur cet habitat naturel de grande dimension abritant une biodiversité d'une richesse unique.

Le présent mémoire est en cohérence avec la vision et les orientations du Plan Métropolitain d'Aménagement et de Développement (PMAD) qui propose de mettre fin au développement anarchique du territoire et met de l'avant une vision intégrée, intelligente et durable de notre coin de pays en établissant un objectif de protection des milieux naturels terrestres de 17% du territoire pour 2020 et une cible pour 2030 de 30% de couvert forestier.

À la lumière des connaissances acquises du territoire, le présent mémoire a pour objectif d'exprimer nos avis et recommandations concernant le projet de règlement PR-215 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon afin d'apporter des modifications aux dispositions relatives à l'affectation Conservation- viable.

Ce mémoire évaluera les impacts de ces modifications règlementaires sur les écosystèmes forestiers et identifiera les usages véritablement compatibles à la protection de ce milieu naturel à haute valeur écologique

Ce mémoire nous amène aussi à promouvoir des actions qui s'inscrivent dans une vision véritablement durable de l'aménagement d'un territoire. Une vision qui met en lumière les valeurs non seulement écologiques et sociales mais aussi économiques de la conservation et la mise en valeur des milieux naturels.

### **1. Le Corridor vert Châteauguay-Léry : territoire et biodiversité**

#### **1.1. Périmètre et superficie du territoire : Un territoire plus grand que la proposition du RCI 2003**

Les connaissances récemment acquises du territoire nous ont fait prendre conscience de la richesse et de la répartition de la biodiversité présente dans le Corridor vert Châteauguay-Léry et nous amènent à proposer un territoire plus grand que le Bois Châteauguay-Léry identifié par le Règlement de contrôle intérimaire 2003 de la CMM.

Les inventaires réalisés sur l'ensemble des territoires naturels du secteur ont mis en évidence la richesse écologique des lieux et nous force à considérer tout le territoire encore à l'état naturel comme un seul corridor, une entité à préserver dans son intégralité.

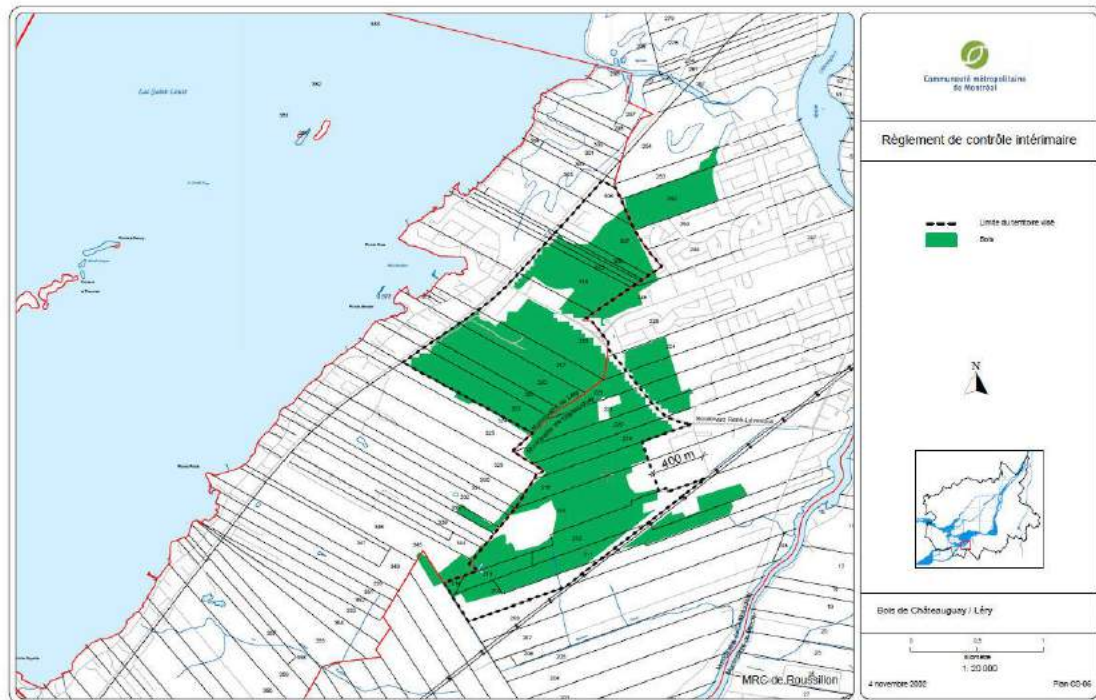
### 1.1.1. Territoire proposé par le RCI 2003

Le territoire du Bois Châteauguay-Léry initialement identifié dans la RCI 2003 a été délimité par l'observation d'une forêt reconnue pour sa haute valeur écologique. La superficie ciblée pour la protection par le RCI était en 2003 de 245 hectares. (Tableau 1)

**Tableau 1**

#### **Territoire du Bois Châteauguay-Léry RCI 2003**

Le territoire du Bois Châteauguay-Léry identifié par le Règlement de contrôle intérimaire de la CMM en 2003 est délimité par une ligne pointillée.



### 1.1.2. Territoire recommandé par SOS Forêt Fernand-Seguin

Depuis 2008, des inventaires réalisés sur l'ensemble des territoires naturels du secteur nous ont permis de découvrir la richesse écologique des lieux, la répartition des habitats abritant des espèces rares et l'interdépendance des écosystèmes nous forcent à considérer tout le territoire en incluant les territoires du Ruisseau Saint-Jean et de l'Île Saint-Bernard comme un seul corridor naturel à préserver afin d'assurer la pérennité des écosystèmes interconnectés. (Tableau2)

C'est en observant la vie dans le territoire non développé du secteur et en accumulant les données scientifiques que nous avons déterminé le périmètre du Corridor vert Châteauguay-Léry. La répartition des espèces menacées et la compréhension des interrelations des habitats ont tracé les limites que nous recommandons pour la conservation de ce territoire.

Chevauchant les limites des villes de Léry et de Châteauguay, de l'autoroute NA30 à l'Île Saint-Bernard, le corridor proposé a une superficie de 974 hectares.



Ceinture verte de Châteauguay-Léry MRC de Roussillon 2010

## 1.2. Richesse floristique

« La ceinture verte de Châteauguay-Léry est globalement un écosystème forestier exceptionnel. »<sup>1</sup>

Les inventaires floristiques réalisés sur le terrain en 2009 par André Sabourin et déposés au Centre de données sur le patrimoine naturel du MDDEP ont confirmé la présence de 23 espèces de plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées et 15 plantes d'intérêt. (Annexe I)

**Tableau 2**  
**Plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées présentes sur le territoire**

- 1) L'érable noir (*Acer nigrum*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3
- 2) L'aigremoine pubescente (*Agrimonia eupatoria*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S1
- 3) L'ail des bois (*Allium tricoccum*): désigné vulnérable; S3
- 4) La doradille ébène (*Asplenium platyneuron*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S2
- 5) La cardamine découpée (*Cardamine concatenata*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S3

<sup>1</sup> A. Sabourin. Inventaire des plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées de la ceinture verte de Châteauguay-Léry. Août 2009 page 10.

- 6) Le carex porte-tête (*Carex cephalophora*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2
- 7) Le carex faux-rubaniér (*Carex sparganioides*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2
- 8) Le carex de Swan (*Carex swanii*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2
- 9) Le caryer ovale (*Carya ovata* var. *ovata*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3
- 10) Le micocoulier occidental (*Celtis occidentalis*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3
- 11) L'aubépine dilatée (*Crataegus* cf. *coccinioides*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S1
- 12) L'aubépine ergot-de-coq (*Crataegus crus-galli* var. *crus-galli*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S1
- 13) L'aubépine suborbiculaire (*Crataegus suborbiculata*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S1S2
- 14) La dryoptère de Clinton (*Dryopteris clintoniana*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S2
- 15) Le gaillet fausse-circée (*Galium circaezans*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2
- 16) La goodyérie pubescente (*Goodyera pubescens*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S2
- 17) Le noyer cendré (*Juglans cinerea*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3
- 18) Le lycoper de Virginie (*Lycopus virginicus*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2
- 19) Le chêne bicolore (*Quercus bicolor*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2
- 20) La renoncule à éventails (*Ranunculus flabellaris*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S2
- 21) Le scirpe pendant (*Scirpus pendulus*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2
- 22) Le staphylier à trois folioles (*Staphylea trifolia*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3
- 23) Le pigamon pourpre (*Thalictrum dasycarpum*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2

**Tableau 3**  
**15 plantes d'intérêt présentes sur le territoire**

**15 plantes d'intérêt**

1. L'adiante du Canada (*Adiantum pedatum*)
2. L'asaret gingembre (*Asarum canadense*)
3. Le bident discoïde (*Bidens discoidea*; syn. *Bidens discoideus*)
4. La cardamine carcajou (*Cardamine diphylla*)
5. La cardamine géante (*Cardamine maxima*)
6. Le carex à feuilles poilues (*Carex hirtifolia*)

7. Le carex de Hitchcock (*Carex hitchcockiana*)
8. Le décodon verticillé (*Decodon verticillatus*)
9. L'hackélie de Virginie (*Hackelia virginiana*)
10. Le noyer noir (*Juglans nigra*)
11. La matteucciefougère-à-l'autruche (*Matteuciastruthiopteris*)
12. La pédiculaire du Canada (*Pedicularis canadensis*)
13. La sanguinaire du Canada  
(*Sanguinaria canadensis*)
14. Le trille blanc (*Trillium  
grandiflorum*)
15. L'uvulaire grande-fleur (*Uvularia grandiflora*)

### 1.2.1. Richesses des bryophytes

Les inventaires des bryophytes effectués par des membres de l'organisme Flora Québec a sur le territoire du Corridor ont dénombré à ce jour 150 espèces de mousses (2 très rares) ainsi que 20 espèces de lichens. (Annexe II)

### 1.2.2. Des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)

Le schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC de Roussillon reconnaît qu'il existe quatre écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) sur le territoire de la MRC de Roussillon, que ces EFE représentent des superficies de plus de 500 hectares et sont tous situés à l'intérieur du Corridor vert Châteauguay-Léry. Deux d'entre eux se situent au cœur même de l'aire d'affectation CV-48.1 visé par ce projet de règlement.<sup>2</sup>

### 1.3. Richesses de l'avifaune

Un inventaire réalisé par le Club des ornithologues de Châteauguay (COC) en 2009 a confirmé la grande richesse de l'avifaune présente dans les boisés non protégés de la Ceinture verte de Châteauguay-Léry. L'objectif de cet inventaire est de connaître les espèces d'oiseaux qui utilisent ce territoire pour s'alimenter, se reposer et pour y nicher.

L'inventaire de l'avifaune nous a permis d'observer 125 espèces d'oiseaux dont 71 oiseaux nicheurs. (Annexe IV)

### 1.4. Richesse mycologique

Réalisé par Raymond McNeil, professeur émérite du département de biologie de l'université de Montréal, l'inventaire de la flore mycologique d'une partie du territoire illustre d'une autre façon la très grande richesse du territoire. 316 espèces de champignons ont été observées sur le territoire. De ce nombre, 22 espèces sont qualifiées d'espèces très rares. « L'occurrence de ces seules espèces dans les boisés de Châteauguay-Léry justifie leur préservation dans toute leur intégrité. » (Annexe V. Raymond McNeil. Inventaire de la flore mycologique du Centre Fernand-Seguin et des boisés adjacents des villes de Châteauguay-Léry. Février 2013)

### 1.5. Richesse écologique unique

**Un écosystème unique à préserver dans son intégralité.**

<sup>2</sup> SADD Deuxième projet, MRC de Roussillon, 26 avril 2017 page 46

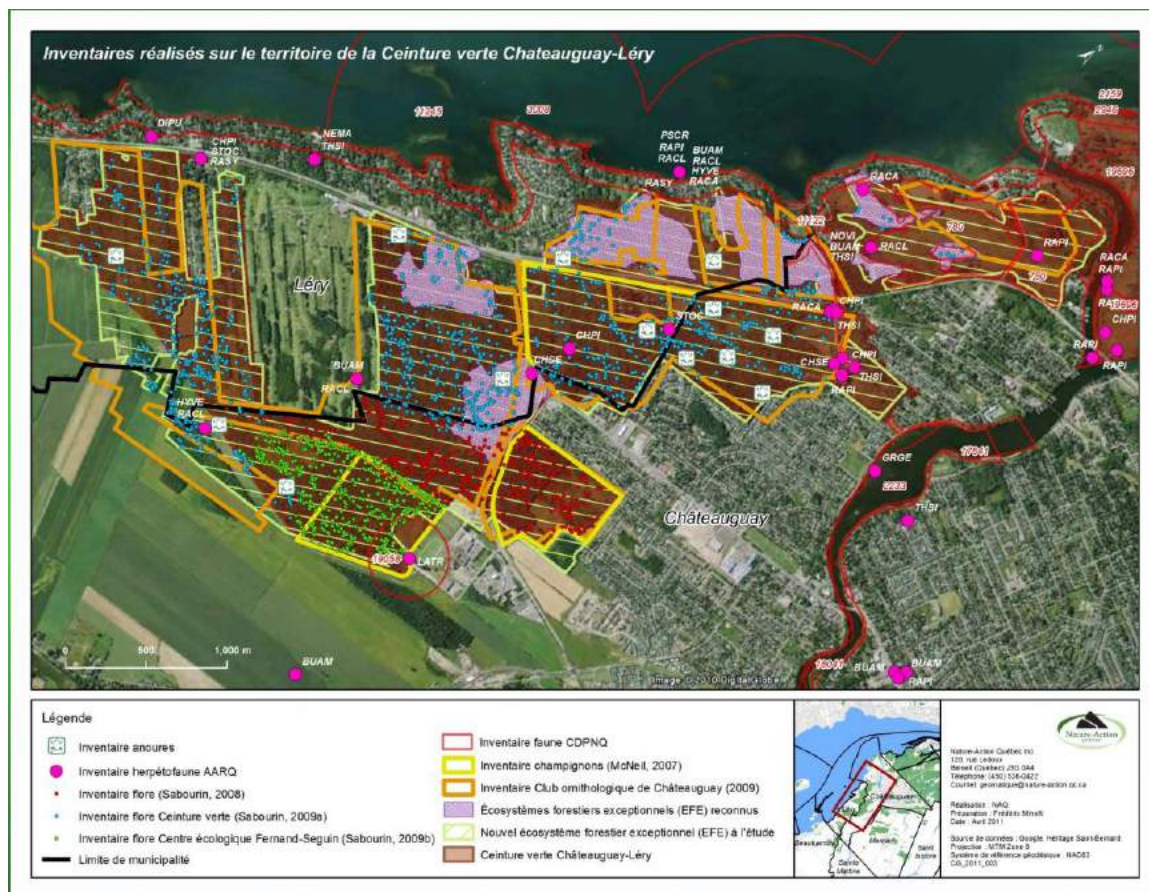


La richesse de sa biodiversité connue à ce jour laisse présager un trésor inestimable pour le bénéfice des générations futures. Et nous n'avons pas encore exploré le monde des insectes, celui des reptiles, des amphibiens, des chiroptères. Tant à découvrir!

L'équilibre des interrelations entre les différents habitats du Corridor vert Châteauguay-Léry nous oblige à faire preuve de précaution et de protéger dans son intégralité le territoire proposé.

« En protégeant les écosystèmes forestiers exceptionnels, on fait preuve d'une prudence élémentaire puisque les connaissances sur les interactions entre les espèces et les écosystèmes sont encore trop fragmentaires pour qu'on puisse les modifier en toute quiétude. Par ailleurs, ces EFE peuvent être mis en valeur à des fins de récréation, d'éducation ou de recherche pourvu qu'on préserve leur caractère exceptionnel.

Enfin, n'est-il pas équitable de permettre aux générations qui nous suivent de profiter à leur tour des richesses qu'offrent les écosystèmes forestiers exceptionnels? »<sup>3</sup>



## 2. L'état du couvert forestier sur le territoire de la MRC de Roussillon.

Autrefois presque entièrement recouvert de forêt, le territoire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent est aujourd'hui largement occupé par l'agriculture et l'urbanisation. La MRC Roussillon se distingue parmi les autres MRC de la CRÉVHSL par son plus faible couvert forestier.

<sup>3</sup> Les écosystèmes forestiers exceptionnels du Québec. Ministère des ressources naturelles du Québec Page 14. 2001.

### 2.1. MRC de Roussillon versus les autres MRC de la Vallée-Du-Haut-Richelieu

*Le couvert forestier ne représente plus que 7,3% du territoire de la MRC Roussillon*

L'occupation du territoire par les colons européens depuis le XVII<sup>e</sup> siècle s'est faite sans relâche aux dépens du couvert forestier. Aujourd'hui la superficie forestière compte pour environ 25 % du territoire terrestre de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent. Le tableau 6 nous illustre la faiblesse relative du couvert forestier de la MRC Roussillon. Il ne reste que 3 068 hectares, soit 7,3% du territoire actuel.

**Tableau 4**  
**Proportion du couvert forestier pour chacune des MRC de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent**

| MRC                        | Superficies forestières en hectare | Pourcentage du territoire* |
|----------------------------|------------------------------------|----------------------------|
| Beauharnois-Salaberry      | 5 358                              | 11,4 %                     |
| Le Haut-Saint-Laurent      | 42 222                             | 36,2 %                     |
| Les Jardins-de-Napierville | 21 040                             | 26,3 %                     |
| Roussillon                 | 3 068                              | 7,3 %                      |
| Vaudreuil-Soulanges        | 22 340                             | 26,2 %                     |
| TOTAL                      | 94028                              | 25,2 %                     |

\* Proportion du couvert forestier calculé par rapport au territoire terrestre et non au territoire total (incluant les plans d'eau).

Sources des données : Base de données topographiques du Québec, 2001; Système d'information écoforestière, 2001; Belvisi, J. 2005. Portrait des pertes de superficies forestières en Montérégie entre 1999 et 2004. Agence géomatique montréalaise (Géomont). 28 pages + tableau des résultats par municipalité

### 2.2. Disparition accélérée du couvert forestier en zone blanche

*Déjà la plus dépourvue de couvert forestier, c'est dans la MRC Roussillon que ce couvert forestier disparaît le plus rapidement.*

Aujourd'hui, malgré les faibles proportions du couvert forestier dans certaines MRC et municipalités, les activités humaines continuent de générer des pertes de superficies forestières. Les tableaux 5 et 6 nous démontrent qu'entre 1999 et 2004, celles-ci s'élèvent à environ 2 577 ha (2,6 %) pour l'ensemble de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent. Entre 2004 et 2009, un scénario presque identique avec des pertes qui s'élèvent à 2420 ha (2,5%)

En zone verte, les pratiques agricoles intensives favorisent l'augmentation des surfaces en production en réduisant les superficies forestières. Le développement urbain, qui gruge certaines portions de terres arables en région, est aussi susceptible de contraindre le milieu agricole à compenser les pertes de surfaces cultivables, notamment en empiétant au cœur des forêts résiduelles.

En zone urbanisée, les boisés sont souvent les premières victimes du développement immobilier. Le nombre de logements mis en chantier dans les centres urbains de 10 000 habitants et plus en Montérégie est passé de 3 200 à environ 8 000 entre 1996 et 2008 Source; Mouvement des caisses Desjardins – Études économiques, 2007

Entre 2004 et 2009, la superficie forestière de la zone urbaine (blanche) de la MRC de Roussillon a diminué de 223 hectares. Le développement résidentiel et commercial est responsable, à lui seul, près de 80% de la destruction du couvert forestier.

### 2.3. Fragmentation et diminution de la taille des boisés

*Entre 2004 et 2009, la MRC de Roussillon a perdu 280 hectares de couvert forestier*

La perte d'habitat forestier résulte évidemment en une diminution de la taille des populations animales et végétales. Elle entraîne aussi par sa fragmentation diverses conséquences plus subtiles qui augmentent la pression exercée sur les populations d'espèces vivantes. Pression se faisant sentir davantage alors que le couvert forestier passe en deçà d'un seuil critique de 30 % d'habitat (Andrén, 1994) ce qui est le cas de la MRC Roussillon (7,3%) et de l'ensemble des 5 MRC (25,2%).

Parmi ces effets, notons tout d'abord une diminution de la taille des parcelles résiduelles ainsi qu'une augmentation subséquente de la quantité d'habitats de bordure. Ces effets se répercutent négativement sur les populations de certaines espèces animales associées à la forêt profonde (Haila, 1999; Dufaut, 2007).

Les parcelles forestières de faible superficie sont également sous l'influence des perturbations provenant du milieu externe, celles-ci pouvant modifier les conditions abiotiques à l'intérieur de ces parcelles (ex. lumière, température, humidité, vent) au détriment d'organismes sédentaires telles que les plantes (Haila, 1999).

L'augmentation de la distance entre les parcelles, ou entre ces dernières et un massif de forêt continue, ainsi que l'émergence de milieux plus ou moins hostiles entre ceux-ci peuvent diminuer la capacité de dispersion de certaines espèces animales et végétales (Andrén, 1999; Mönkkönen et Reunanen, 1999), réduire la colonisation de nouveaux habitats (Duchesne *et al.*, 1998; Carignan, 2006; D'Orangeville *et al.*, 2008) ainsi que les échanges génétiques entre les populations.

**Tableau 5**

Pertes de superficies forestières entre les années 1999 et 2004 pour les cinq MRC de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.

| MRC                        | Pertes de superficies forestières en ha (%) | Pertes de superficies forestières à l'intérieur du zonage agricole en ha (%) |
|----------------------------|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| Beauharnois-Salaberry      | 106 (1,9)                                   | 75 (70,6)                                                                    |
| Le Haut-Saint-Laurent      | 488 (1,1)                                   | 463 (94,9)                                                                   |
| Les Jardins-de-Napierville | 1021 (4,6)                                  | 1014 (99,3)                                                                  |
| <b>Roussillon</b>          | <b>330 (5,4)</b>                            | <b>162 (49,1)</b>                                                            |
| Vaudreuil-Soulanges        | 631 (2,7)                                   | 371 (58,8)                                                                   |
| <b>TOTAL</b>               | <b>2577 (2,6)</b>                           | <b>2085 (80,9)</b>                                                           |

Source des données : Belvisois, J. 2005. Portrait des pertes de superficies forestières en Montérégie entre 1999 et 2004. Agence géomatique montréalaise (Géomont). 28 pages + tableau des résultats par municipalité.

**Tableau 6**

Pertes de superficies forestières entre 2004 et 2009 pour les cinq MRC de la Vallée du-Haut-Saint-Laurent

| MRC                        | Pertes de superficies forestières en ha (%) | Pertes de superficies forestières à l'intérieur du zonage agricole en ha (%) |
|----------------------------|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| Beauharnois-Salaberry      | 139 (2,6)                                   | 72 (52,0)                                                                    |
| Le Haut-Saint-Laurent      | 558 (1,3)                                   | 499 (89,5)                                                                   |
| Les Jardins-de-Napierville | 462 (2,2)                                   | 430 (93,1)                                                                   |
| <b>Roussillon</b>          | <b>280 (5,1)</b>                            | <b>57 (20,4)</b>                                                             |
| Vaudreuil-Soulanges        | 982 (4,6)                                   | 471 (48,0)                                                                   |
| TOTAL                      | 2420 (2,5)                                  | 1529 (63,2)                                                                  |

Source des données : Sokpoh, K. 2010. Portrait des pertes de superficies forestières en Montérégie entre 2004 et 2009. Agence géomatique montréalaise. 38 pages.  
Informations et tableaux extraits de : Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent (PRDIRT), décembre 2010

***Selon les plus récentes évaluations de Géomont, de 2009 à 2017 les pertes du couvert forestier de la MRC de Roussillon s'élevaient à 250,5 hectares. Une perte totale 860 hectares durant la période 1999 à 2017.<sup>4</sup>***

#### 2.4. Corridor vert Châteauguay-Léry : 2,3% du territoire de la MRC Roussillon

Assurer la conservation des 974 hectares du Corridor Châteauguay-Léry représenterait la protection de 2,3% du territoire de la MRC Roussillon et le tiers du couvert forestier restant de la MRC.

Cette proportion est en deçà de l'objectif de 17% actuellement visé par le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et nettement inférieur au seuil critique de 30% en milieux naturels protégés requis tel que ciblé par le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) afin de conserver la biodiversité d'un écosystème donné selon les recommandations du Protocole de Nagoya signé par le gouvernement du Québec en 2010.

#### 2.5. À la MRC de Roussillon, 930 hectares en milieux humides récemment perturbés

Les milieux humides ont été de grandes victimes de l'étalement urbain dans la région du Grand Montréal. La MRC de Roussillon ne fait pas bande à part.

Selon une étude commandée par le ministère du Développement durable, de l'environnement, de la faune et des Parcs MDDEFP en 2013, 18,5% des milieux humides sur le territoire de la MRC de Roussillon soit une superficie de 9.30 kilomètres carrés ont été perturbés au cours des 22 dernières années.<sup>5</sup>

Il importe donc d'apporter une attention particulière à la protection des derniers milieux humides présents sur le territoire de la MRC.

<sup>4</sup> Géomont 2018. Évaluation des pertes et gains de superficies forestières en Montérégie entre 2009 et 2017. Rapport final 40 pages.

<sup>5</sup> Analyse de la situation des milieux humide au Québec. Stéphanie Pellerin et Monique Poulin MDDEFP Avril 2013 page 20

Les milieux humides sont parmi les écosystèmes les plus productifs de la terre en raison des interactions complexes qui se créent entre l'eau, les sols, les microorganismes, les plantes et les animaux qui les constituent et en raison de l'interdépendance étroite qu'ils tissent avec leur environnement (De Groot et collab., 2007). Grâce à leurs fonctions et aux ressources qu'ils abritent, ils fournissent des biens et services écologiques à l'ensemble de la population. Ils contribuent au bon état général de l'eau et à la qualité de l'environnement (Chevassus-au-Louis et collab., 2009). Les biens et services écologiques représentent les avantages que les populations humaines retirent, directement ou indirectement, d'un fonctionnement sain des écosystèmes qui englobent l'air, l'eau, le sol et la biodiversité. Source; Les milieux humides et l'autorisation environnementale. MDDEP Juillet 2012 Page 4

### **3. Espaces naturels : de grands services rendus à la société**

Du point de vue social, les aires naturelles urbaines contribuent à la santé publique et au bien-être de la collectivité. C'est non seulement les collectivités immédiates de Châteauguay et Léry qui bénéficient des retombées de la ceinture verte du même nom, mais également l'ensemble des êtres vivants de la collectivité métropolitaine.

« Selon une enquête de l'organisme canadien pour la promotion des activités physiques en plein air « Vert l'action », les sentiers – et par extension tous les sites de plein air – sont des supports favorisant la vie sociale, la santé, le patrimoine, l'environnement et l'économie. »<sup>6</sup>

D'ailleurs, il importe de souligner que les activités de plein air « font partie intégrante des loisirs des Québécois. Le riche patrimoine naturel et récréatif auquel ils ont accès, tout comme le caractère souvent familial des activités, leur adaptabilité en fonction des aptitudes physiques de chacun et la légèreté des « infrastructures » nécessaires à leur pratique, contribuent à ce que près de 2,4 millions de Québécois soient des adeptes de plein air. Et leur nombre s'accroît sans cesse, vouant le secteur à un avenir prometteur. »<sup>7</sup>

Une bonne planification doit tenir compte de l'ensemble des espaces naturels de la grande région de Montréal. La ceinture verte de Châteauguay-Léry fait partie de ce grand écosystème métropolitain et pourrait en partie répondre à la demande grandissante qui de toute évidence n'arrive pas à répondre à l'achalandage récemment observé.

#### **3.1. Services écologiques**

##### **Des services écologiques nombreux et essentiels**

Un espace naturel comme la ceinture verte Châteauguay-Léry nous rend de très nombreux services écologiques. Il fournit, entre autres, des habitats diversifiés à la faune, contribue à une meilleure qualité de l'air et de l'eau, atténue les changements de température, séquestre le carbone et protège des espèces végétales importantes. Il nous comble également d'aménités offertes gratuitement par la nature comme la beauté du paysage

Pour une description plus élaborée des fonctions écologiques de la forêt, nous vous référons au Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent; ces fonctions y sont regroupées sous trois titres, soit 1) un habitat pour la faune et

<sup>6</sup> Conseil québécois du loisir, Le loisir de plein air au Québec – Portrait et enjeux de développement des sentiers et des lieux de pratique. Mars 2008.

<sup>7</sup> Ibid., p. 8

la flore terrestres; 2) la régularisation du cycle hydrologique, la protection et la qualité de l'eau et des sols ainsi que 3) un réservoir et un puits de carbone.

Les chercheurs de la Fondation David Suzuki ont déterminé que chaque hectare de milieu naturel fournit annuellement des services valant entre 3 487\$ et 3 880\$ simplement pour le captage du gaz carbonique et la prévention des inondations. Cette estimation ne représente qu'une fraction de la valeur totale des biens et services que les écosystèmes apportent à la collectivité.<sup>8</sup>

### **3.2. Services économiques**

#### **La protection : un investissement payant**

Les services économiques rendus par un écosystème comme la ceinture verte de Châteauguay-Léry sont nombreux. Une étude d'Environnement Canada a réparti en catégories les types d'avantages que les espaces verts peuvent offrir aux collectivités. Selon cette étude, en plus de leurs effets sur la valeur des propriétés, les espaces naturels ont aussi des effets positifs dans sept autres catégories économiques.

#### **3.2.1. Sommes dépensées par les résidents**

« Les espaces verts peuvent inciter les résidents à dépenser de l'argent pour profiter pleinement de ces avantages. Par exemple, des résidents qui consacrent de l'argent à des activités récréatives appuient les entreprises de loisirs, ce qui entraîne des retombées pour le marché de l'emploi local. »

#### **3.2.2. Sommes dépensées par d'autres personnes**

« Des études ont démontré que la population canadienne attache beaucoup d'importance aux loisirs. Pas moins de 90% des habitants du pays ont pris part à une ou plusieurs activités liées à la nature en 1991, y consacrant l'équivalent de 1,3 milliard de jours et 5,6 milliards de dollars. Ainsi, les secteurs qui offrent des possibilités de pêches, d'ornithologie et de randonnée pédestre attirent les investissements. »

#### **3.2.3. Activités commerciales**

« La popularité des espaces verts s'étend aux entreprises commerciales. Les espaces verts peuvent attirer des concessions servant les personnes venues profiter du plein air ou assister à des événements spéciaux dans des parcs et même des équipes de tournage. Tous ces usages engendrent d'autres dépenses qui en retour créent de l'emploi et remettent de l'argent dans les coffres des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux sous forme d'impôt. »

#### **3.2.4. Sommes dépensées par les agences**

« Pour que les parcs et les ceintures de verdure se concrétisent, il faut entreprendre des activités de planification et de construction. Puis, il faut en assurer l'entretien et l'approvisionnement. En d'autres mots, les agences chargées de leur entretien doivent embaucher des employés pour assurer le développement, l'exploitation et l'entretien des espaces. Ainsi, quelques emplois sont créés dans la communauté pour la simple raison que ces espaces naturels existent. »

#### **3.2.5. Sommes dépensées par les touristes**

« Les espaces verts qui attirent les touristes peuvent devenir de précieux attraits pour les collectivités qui dépendent de l'argent des touristes. Les entreprises commerciales associées au

---

<sup>8</sup> Mémoire présenté par la Fondation David Suzuki dans le cadre des consultations publiques sur le PMAD du Grand Montréal. 2011.

tourisme dans les secteurs naturels peuvent aussi créer des emplois dans la localité et payer leur part d'impôts. »

#### **3.2.6. Attirer et conserver des entreprises**

« La capacité d'attirer et de conserver des entreprises revêt beaucoup d'importance pour l'économie d'une région. Les entreprises attachent de plus en plus d'importance à la qualité de vie comme facteur dans le choix d'une région où s'installer. Ainsi, les localités qui ont accès à une ceinture de verdure et à des installations récréatives ont un avantage par rapport à celles qui n'en ont pas. »

#### **3.2.7. Réduire les dépenses publiques**

« La conservation des espaces verts, des rivières et des sentiers de la nature peut réduire indirectement les coûts supportés par les gouvernements locaux et autres organismes publics. »<sup>9</sup>

Du fait de sa position géographique et la géomorphologie du territoire, le Corridor vert Châteauguay-Léry joue un rôle majeur dans le contrôle des eaux de ruissellement. L'artificialisation de cet espace obligerait la ville de Léry à d'importants travaux d'aménagements d'un réseau fluvial pour protéger ses citoyens d'éventuelles inondations. De plus, ces travaux auraient une influence négative sur la qualité de l'eau potable de la source qui alimente plus de 70 000 personnes.

Une comptabilité qui tiendrait compte des biens et services rendus par le Corridor vert Châteauguay-Léry mettrait en évidence la rentabilité d'un investissement dans la conservation et la mise en valeur de ce territoire.

### **3.3. Services à la santé**

#### **3.3.1. Pour réduire nos dépenses en santé**

« Les espaces verts jouent un rôle très important dans les milieux urbanisés. La présence d'espaces verts semble être associée à plusieurs effets significativement positifs sur l'environnement et sur la santé physique et mentale de la population. Les arbres réduisent les polluants, comme la poussière, l'ozone, et les métaux lourds. Les espaces verts réduisent aussi le bruit, la température locale et l'effet d'îlots de chaleur urbains. En outre, plusieurs études suggèrent que les espaces verts urbains sont associés à une meilleure santé auto rapportée et diagnostiquée, un meilleur niveau d'activité physique, un moindre taux de mortalité, moins de symptômes psychologiques, moins d'anxiété, de dépression et de stress, et un niveau de cohérence sociale plus important. (...) »<sup>10</sup>

« Plus d'un quart de siècle s'est écoulé depuis qu'Ulrich et ses collaborateurs ont comparé deux groupes de patients hospitalisés à la suite d'une chirurgie (Ulrich, 1984). Les chambres étaient similaires, mais certains patients avaient une vue sur un mur de briques et d'autres, une vue sur des arbres. Les patients qui avaient une vue sur les arbres ont moins souffert de complications post-chirurgicales, ont nécessité moins d'analgésiques puissants, ont bénéficié d'une durée de

---

<sup>9</sup> Environnement Canada, Des espaces verts qui valent leur pesant d'or (Fiche d'information tirée d'internet)

<sup>10</sup> Institut national de santé publique du Québec, Les espaces verts urbains et la santé, p. 2

séjour plus courte, et les notes prises par le personnel infirmier à leur égard ont comporté moins de commentaires négatifs. »<sup>11</sup>

Aussi, les espaces verts urbains « semblent être associés à moins de solitude et à un sentiment d'isolement social moindre. Enfin, certains avantages psychologiques associés aux espaces verts seraient possiblement liés à leur biodiversité. »<sup>12</sup>

Bien que des études futures soient nécessaires dans le but d'affiner l'analyse des relations observées, il semble que les espaces verts sont très importants pour la santé en milieu urbain et doivent être considérés comme un élément central lors de la planification urbaine.

Durant la présente pandémie de la COVID-19, l'important achalandage de visiteurs dans les milieux naturels de la région de Montréal démontré les limites d'accueil de nos grands parcs naturels ainsi que la nécessité d'augmenter d'en augmenter l'offre afin de répondre à cette demande.

### **3.3.2. Fonctions physiques des espaces verts urbains**

Un arbre mature fournit l'oxygène nécessaire à quatre personnes (Vergriete et Labrecque, 2007). Dans les milieux urbains, les arbres ont, en plus, d'autres effets importants. « Les particules atmosphériques sont parmi les composants de la pollution de l'air qui ont des effets dommageables pour la santé. Les arbres, comme les plantes, interceptent la poussière en suspension jusqu'à ce qu'elle retombe au sol lors d'averses de pluie.

« L'ozone est aussi un polluant ayant des effets néfastes sur la santé. En milieu urbain, il devient essentiel de réduire le taux d'ozone, particulièrement dans les régions les plus polluées. Il a été estimé qu'une augmentation de 10 % du couvert arboré à Montréal mènerait à près de 4 parties par milliard (abréviation de l'anglais part par billion - ppb) de réduction de la concentration d'ozone, ce qui diminuerait celle-ci de 4,7 à 6,2 %.

(...)

Finalement, les arbres peuvent séquestrer des métaux lourds. Par exemple, un érable à sucre d'environ 30 centimètres (cm) de diamètre peut séquestrer 60 milligrammes (mg) de cadmium, 140 mg de chrome, 820 mg de nickel et 5 200 mg de plomb pendant une saison de croissance.»<sup>13</sup>

« Du point de vue des changements climatiques et l'absorption de CO<sub>2</sub>, des études sur la forêt urbaine de Chicago ont démontré qu'un petit arbre de 8 à 15 cm de diamètre qui pousse lentement peut séquestrer 16 kg de CO<sub>2</sub> par an et un grand arbre à son niveau maximal de croissance peut séquestrer 360 kg par an (Mcpherson et Simpson, 1999). On estime que dans la région métropolitaine de Montréal, les arbres séquestrent les émissions du carbone de 100 320 voitures (Vergriete et Labrecque, 2007). »<sup>14</sup>

Dans la grande région de Châteauguay, la ceinture verte va aussi servir à atténuer les effets négatifs de l'autoroute 30 qui passe tout près : réduction du bruit, des polluants divers, de l'ozone, absorption de CO<sub>2</sub>, séquestration de métaux lourds, interception de particules atmosphériques, etc.)

---

<sup>11</sup>Ibid.

<sup>12</sup> Ibid. pp. 10-11

<sup>13</sup> Vergriete et Labrecque, 2007.

<sup>14</sup> Ibid., pp. 2-3



Pour conclure sur les services à la santé offerts par les milieux naturels, soulignons que plusieurs des points évoqués dans cette section suggèrent les idées de santé, éducation et activité physique ; ces trois éléments sont indissociables quand on parle de santé. À Châteauguay, ils sont concrétisés dans des édifices institutionnels que l'on trouve près du Corridor vert Châteauguay-Léry; il s'agit du Centre hospitalier Anna-Laberge de Châteauguay, de l'école secondaire Louis-Philippe-Paré, d'un centre multisports et bientôt du Centre Sportplex. La vocation de ces institutions est comme un prolongement naturel de la ceinture verte. Il y a là une intégration à maintenir et à développer dans la planification urbaine.

#### **4. Corridor vert Châteauguay-Léry : une volonté populaire**

Les populations des villes de Châteauguay et de Léry ont déjà exprimé clairement leur opinion en faveur de la conservation et de la mise en valeur de leur Corridor vert. D'abord en signant une pétition, et par la suite en répondant massivement à des consultations publiques. Une belle histoire citoyenne...

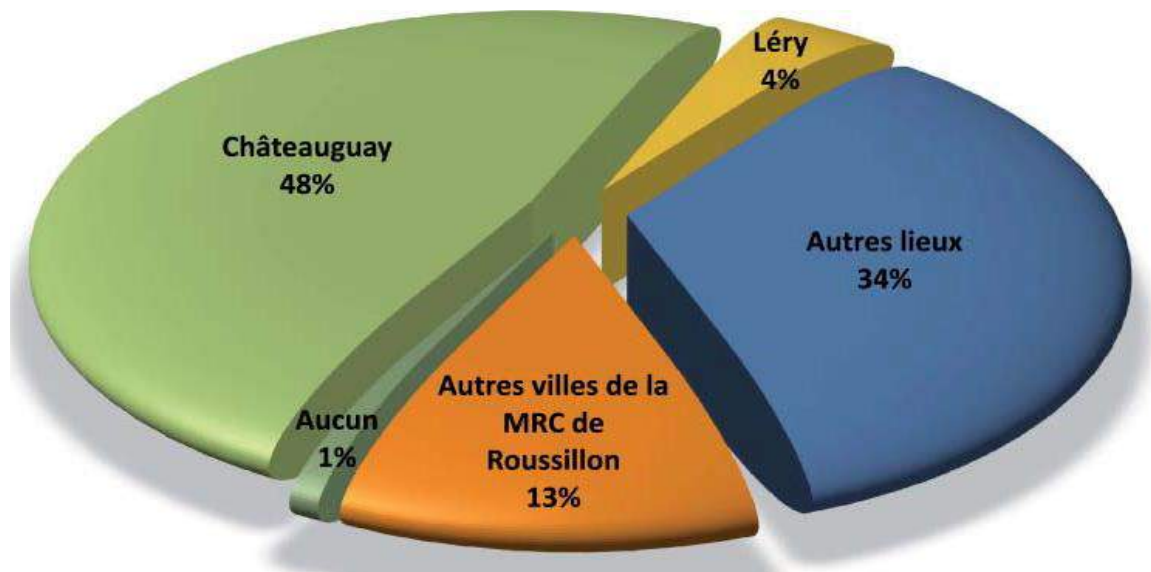
##### **4.1. Pétition : 12 145 signataires en faveur de la conservation**

Dès l'été 2008, une pétition réclamant la conservation et la mise en valeur du Corridor vert Châteauguay-Léry circule dans la communauté régionale. La pétition de 12 145 signataires a été déposée aux élus de Châteauguay lors d'une séance du Conseil en novembre 2009 en même temps qu'une pétition de 741 noms recueillis par des jeunes du secondaire. Par la suite en janvier 2010, dépôt de la pétition de 12 145 signataires à la MRC de Roussillon avec plusieurs documents à l'appui ; une cinquantaine de personnes représentant des organismes de Châteauguay voués à la protection de la nature se sont présentées à cette séance publique. But : demander à la MRC de reconnaître la ceinture verte de Châteauguay et de Léry comme site d'intérêt écologique et de l'inscrire dans son schéma d'aménagement. Enfin, en complément au dépôt de la pétition à la MRC, envoi d'une lettre à tous les conseillers de toutes les villes de la MRC jointe au document « La ceinture verte Châteauguay-Léry, un territoire à protéger et à mettre en valeur. »

**Tableau 7**  
**Libellé de la pétition**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><i>« Considérant la disparition accélérée des habitats naturels dans le sud du Québec, nous demandons aux autorités municipales, régionales et provinciales de préserver la ceinture verte située aux limites des municipalités de Châteauguay et Léry, entre le centre écologique Fernand-Seguin et les territoires protégés du ruisseau Saint-Jean et de l'île Saint-Bernard (Refuge faunique Marguerite-D'Youville). À l'instar de la Communauté métropolitaine de Montréal qui a déjà statué sur l'importance de ces milieux, nous jugeons que le maintien de ce corridor naturel est essentiel pour assurer la pérennité de la flore et la faune caractéristiques qui s'y trouvent, et pour permettre à la population régionale de pouvoir y pratiquer des activités de loisir en lien avec la nature. »</i></p> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Tableau 8**  
**Répartition régionale des signataires de la pétition.**



#### **4.2. Consultation publique à Châteauguay : 584 mémoires et opinions déposés**

La conservation et la mise en valeur du Corridor faisant l'objet d'une demande constante et pressante d'une large proportion de la population, l'administration municipale de Châteauguay a organisé à l'été 2009 une consultation publique dont le taux de participation record a clairement démontré la volonté des citoyens. Consigné dans un rapport remis au Conseil de ville, le contenu des 584 mémoires et opinions déposés ont confirmé à 92,3% la nette préférence des citoyens pour la conservation et la mise en valeur de la totalité du territoire naturel plutôt que pour les scénarios de développement domiciliaire proposés.

(Rapport de la consultation de Châteauguay : Annexe VII)

#### **4.3. Consultation publique à Léry : 91,7% des opinions exprimées en faveur de la conservation**

L'implantation nouvelle d'un réseau d'aqueduc et d'égout sur le territoire de la ville de Léry imposait à l'administration municipale de revoir son plan d'urbanisme et de proposer à ses citoyens une vision et des orientations du développement futur du territoire.

Au printemps 2010, les urbanistes de la firme conseil retenue par le Conseil ont présenté à la population une première version d'une vision et des orientations d'un futur plan d'urbanisme qui laissait peu de place à la conservation des milieux naturels.

En réponse au plan proposé, des Léryverains se sont regroupés et ont élaboré un nouveau plan d'affectation qu'ils ont par la suite présenté à la population ainsi qu'au Conseil de ville. Ce plan proposait un développement harmonieux du territoire en lien avec les grandes orientations du PMAD : conservation des milieux naturels et développement domiciliaire densifié sur une portion du territoire adjacente au développement proposé par le plan de développement durable Beauharnois, la ville voisine.

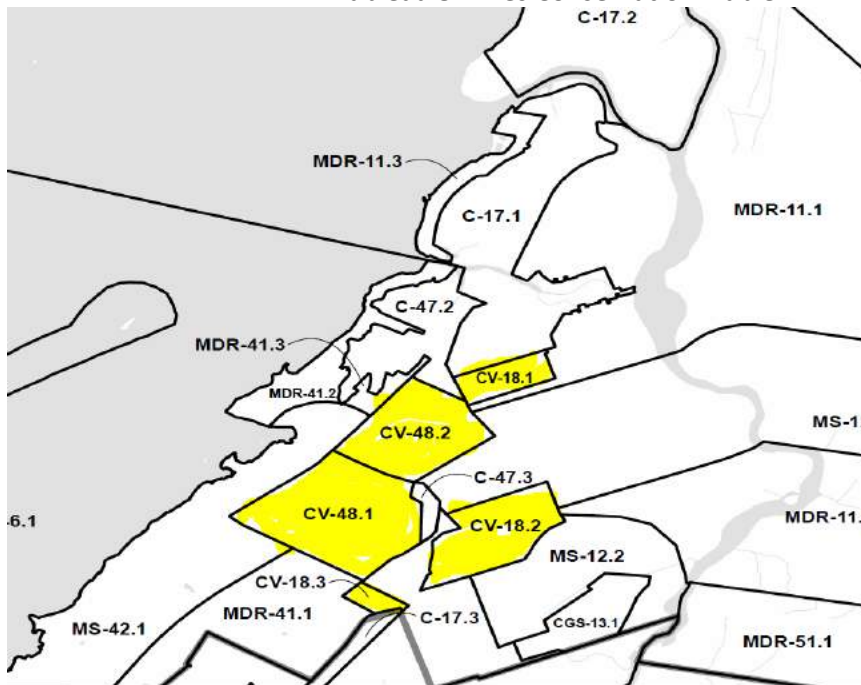
Une consultation publique organisée au cours de l'été 2010 a permis aux citoyens de se prononcer sur les deux visions de développement de leur milieu de vie. Des 156 mémoires déposés par les citoyens, 91,7% étaient en faveur du plan proposé par le Regroupement des citoyens, soit la protection intégrale du territoire naturel, la protection des zones agricoles et une densification du territoire à développer. (Rapport de consultation ville de Léry : Annexe VIII)

## 5. Modifications proposées au Schéma d'aménagement révisé

Le projet de règlement numéro 215 adopté par le conseil de la MRC de Roussillon en juillet 2020 modifiant le Schéma d'aménagement révisé (SAR) actuellement en vigueur afin d'apporter des modifications aux dispositions relatives à l'affectation Conservation-viable.

Les modifications règlementaires proposées ciblent des territoires d'intérêt écologiques situés dans les aires (CV-48.1, CV-48.2, CV-18.1, CV-18.2 et CV-18.3) nommés Conservation-viable du Corridor vert de Châteauguay-Léry et proposent deux types d'approches quant aux fonctions résidentielles à l'intérieur de ces aires d'affectation. Les deux approches proposées visent des augmentations des densités résidentielles permises ainsi que l'ouverture à des développements résidentiels sans l'obligation d'être desservis par les deux services municipaux (aqueduc et égout sanitaire)

**Tableau 8. Aires Conservation viable**



### 5.1. Approche de type « villégiature »

L'article 4.5.27.3 propose une augmentation de densité à deux logements à l'hectare en excluant l'obligation d'être desservis par les deux services municipaux (aqueduc et égout sanitaire) tout en préservant 30% du couvert forestier visé par l'opération cadastrale.

- 70% de la superficie totale des terrains privés ciblés pourrait faire l'objet d'un développement résidentiel :
  - Les habitats et les écosystèmes naturels situés sur les terrains ciblés seraient détruits ou lourdement et irréremédiablement perturbés.

- Offrir aux développeurs l'option d'aménager un nouveau quartier résidentiel sans l'obligation habituelle d'être desservis par les deux services municipaux (égout sanitaire et aqueduc) :
  - Cette exception à la règle des deux services municipaux imposée à tout nouveau développement résidentiel sur le territoire de la MRC de Roussillon épargnerait aux développeurs d'assumer les coûts de construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts. De plus, grâce à cette exception à la règle, les développeurs n'auraient pas à contribuer aux frais liés aux modifications que les municipalités devraient apporter à leurs installations de production et de transport d'eau potable ainsi qu'aux installations d'assainissement des eaux usées.
  - Considérant les réalités géomorphologiques (Dolomie de Beekmantown) de l'aire d'affectation CV-48.1, cette approche exceptionnelle semble du « sur-mesure » pour éviter d'importants frais de construction de réseaux sous-terrain dans cette aire d'affectation.
- Densité permise de 2 logements à l'hectare. Des résidences construites sur des terrains de 40 000 pieds carrés (moyenne) :
  - Ce modèle d'aménagement du territoire nous semble incohérent aux orientations gouvernementales tout autant qu'à celles du PMAD de la CMM visant plutôt une densification et une compacité pour faire en sorte de préserver les milieux naturels et agricoles.
  - Même en ne déboisant que partiellement les lots résidentiels, cette façon de développer perturberait grandement les écosystèmes forestiers. Tout autant que les effets de fragmentation et de bordure, les risques d'introduction d'espèces végétales et animales qui ne sont pas indigènes aux milieux naturels d'origine

## 5.2. Approche de type « Growing Greener »

Le même article propose aussi une approche de type « Growing Greener » qui, tout en maintenant l'obligation à ces développements résidentiels d'être desservis par les deux services municipaux (aqueduc et égouts sanitaires) permettrait une augmentation de la densité à 14 logements à l'hectare sur une superficie représentant 45% du territoire visé par l'opération cadastrale.

- En aménagement de territoire cette approche « Growing Greener » a été élaborée pour être mise en application sur de vastes territoires peu développés afin de limiter l'impact du développement sur les milieux naturels et agricoles. Cette approche est notamment proposée à Sutton en Estrie, où la forêt couvre 83% du territoire (20 727 hectares).
- Cette façon d'aménager un territoire n'a surtout pas été élaborée pour gruger le tout dernier bout de forêt restant sur un territoire déjà en déficit de couvert forestier et presque entièrement développé!

L'approche « Growing Greener » proposée par le projet de règlement 215 permettrait aux promoteurs de développer 45% de la surface de leurs terrains.

Il est à noter que le règlement proposé ne prévoit aucun mécanisme visant à assurer une garantie de conservation à long terme des territoires naturels qui ne seraient pas développés dans cette première phase.

## 6. Usages compatibles à la protection des milieux naturels

**Le PMAD demande aux MRC et aux agglomérations de protéger les bois et corridors forestiers métropolitains. Le critère 3.1.3 vis à faire en sorte que les agglomérations et les MRC dotent leur région de normes et des mesures efficaces pour une protection effective des bois et corridors forestiers métropolitains. Cette législation se fonde sur les usages compatibles avec la protection des bois et corridors forestiers métropolitains. CMM. Cadre de référence administratif du Corridor forestier Châteauguay-Léry. Septembre 2013. Page 4**

### 6.1. Définition

Selon la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables du gouvernement du Québec :

« Une activité susceptible de modifier les processus écologiques en place, la diversité biologique présente et les composantes chimiques ou physiques propres à cet habitat, n'est pas permise. »  
Section IV, Art 17

Or, dans le cas du corridor vert de Châteauguay-Léry, où plusieurs espèces sont désignées menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées par la *Loi Québécoise sur les espèces menacées ou vulnérables*, et figurant sur la liste des espèces en péril au Canada et protégées par la *Loi canadienne sur les espèces en péril*, la définition d'usage compatible pourrait se définir ainsi :  
**Un usage compatible à la protection des milieux naturels, exclu tout usage susceptible de modifier les processus écologiques en place, la diversité biologique présente et les composantes chimiques ou physiques propres à cet habitat.**

### 6.2. Usages non-compatibles : impacts sur les habitats

#### 6.2.1. Les processus écologiques en place

La fragmentation de l'habitat occasionnée est susceptible de provoquer un phénomène d'isolement des populations, limitant ainsi les échanges génétiques, contribuant à réduire la viabilité des populations d'espèces<sup>15</sup>

Un éventuel aménagement paysager domiciliaire peut provoquer la propagation d'espèces introduites envahissantes. Ces espèces agressives se développent au détriment de la flore indigène.<sup>16</sup>

#### 6.2.2. La diversité biologique présente

La modification de l'éclairage naturel, d'une compaction du sol par la machinerie, de l'augmentation de l'activité humaine et du bruit qui en résulte, une éventuelle modification de la diversité biologique présente est inévitable à court, moyen et long terme. D'une part, la

<sup>15</sup> Duchesne, S., L. Bélanger, M. Grenier et F. Hone (1999) Guide de conservation des corridors forestiers en milieu agricole. Service canadien de la faune. Environnement Canada, 60 p.

<sup>16</sup> Environnement Canada. 2012. Programme de rétablissement de la verge d'or voyante (*Solidago speciosa* var. *rigidiuscula*) au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa, v + 15 p.

construction d'une seule maison peut causer le dépérissement des arbres en bordure du terrain par les modifications de l'écosystème qui ont été engendrées. Il est effectivement fréquent d'observer le dépérissement en cime des arbres adjacents un site où une construction a été réalisée quelques années auparavant. Le dépérissement en cime affaiblit l'arbre, le rend plus vulnérable aux attaques d'agents pathogènes et peut éventuellement mener à la mort de l'arbre.<sup>17</sup>

D'autre part, certaines populations d'espèces retrouvées sur le corridor Châteauguay-Léry sont très sensibles aux activités humaines. Le faucon pèlerin, qui y a été observé et qui est par ailleurs désigné vulnérable au Québec, est particulièrement touché par ce phénomène, surtout en période de nidification.<sup>18</sup>

Lorsque l'on considère que l'une des principales causes de la situation précaire des populations de l'érable noir et de l'ail des bois qui sont présents sur le corridor (tous deux protégés par la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*, à titre d'espèces vulnérables au Québec) est l'étalement urbain, la disparition de ces deux espèces dans le corridor Châteauguay-Léry à la suite d'un développement résidentiel est envisageable.<sup>19</sup>

### 6.2.3. Les composantes chimiques et physiques propres à ces habitats

- **L'éclairage naturel** ; zones éclaircies suites à l'abatage des arbres sur le site à développer
- **Diminution de l'humidité relative de l'air** ; l'évapotranspiration végétale à la baisse
- **L'augmentation de la température du sol et de l'air** ; la diminution du pourcentage de couvert végétal jumelé à l'augmentation de l'absorption des rayons solaires (toitures, asphalte...)
- **L'augmentation du taux de CO<sub>2</sub> dans l'air** ; La diminution du stockage de CO<sub>2</sub> causé par un pourcentage de couvert forestier réduit et par les activités anthropiques.
- **Modification de l'écoulement de l'eau de surface** ; les constructions domiciliaires peuvent faire dévier l'écoulement naturel de l'eau de ruissellement et les drains autour des maisons sont susceptibles de capter cette eau pour la rendre non-disponible aux végétaux
- **Modification de l'accès à la nappe phréatique par les végétaux** ; le système racinaire se développe beaucoup moins profondément dans un sol compacté.
- **Modification de la structure du sol** ; Le passage de la machinerie, l'excavation, le décapage et le remblayage sont des activités reliées aux projets de développements domiciliaires dont les impacts sur la structure du sol sont inévitables.
- **Modification de la texture du sol** ; En diminuant le pourcentage du couvert forestier l'apport en matière organique au sol sera considérablement réduit.
- **Possibilité de contamination** ; La machinerie peut contaminer le sol par des fuites d'essences ou d'huile
- **Augmentation de l'exposition aux vents** ; les arbres en bordures du boisé (bordure nouvellement créée) seront exposés à des vents plus forts puisque ces vents seront moins

<sup>17</sup> Bureau de normalisation du Québec. Aménagement paysager à l'aide de végétaux. NQ-0605-100. Québec, 2001, 160 p.

<sup>18</sup> ÉQUIPE DE RÉTABLISSEMENT DES OISEAUX DE PROIE DU QUÉBEC (EROP). 2009. Bilan du rétablissement du faucon pèlerin de la sous-espèce *anatum* (*Falco peregrinus anatum*) pour la période 2002-2009. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Faune Québec. 22 pages.

<sup>19</sup> Espèce vulnérable au Québec. Érable Noir. Ministère du Développement durable et des parcs. Espèce vulnérable au Québec. Ail des bois. Ministère du Développement durable et des parcs.

ralentis qu'auparavant. Cette situation peut causer des blessures et le déracinement des arbres.

- **Augmentation de la vitesse d'évaporation de l'eau du sol** ; le sol dénudé s'assèche beaucoup plus rapidement qu'un sol recouvert de végétation.

### 6.3. Fragmentation et effets de lisière

Les perturbations causées par un développement domiciliaire ou toute autre fragmentation d'un milieu naturel engendrent des impacts sur une plus grande superficie que celle visée par le développement en créant un effet de lisière. Les conditions écologiques différentes de celles qui prédominaient avant la fragmentation, telles que l'augmentation de la vitesse du vent, de la radiation solaire et la diminution de l'humidité relative, entraînent une modification de la composition spécifique de l'habitat. Les nouvelles conditions sont plus propices à l'établissement d'espèces héliophiles, aux risques de chablis, ainsi que l'apport de graines d'espèces végétales et d'organismes pathogènes allochtones au milieu.<sup>20</sup>

De plus, une perte de la valeur des biens et services écosystémiques rendus par le corridor vert Châteauguay-Léry est à envisager. Compte-tenu de la variété des écosystèmes présents, tel que milieux humides, friches et boisés, ces enjeux pourraient être observés pour ce qui est de la pollinisation, de l'habitat pour la biodiversité, des loisirs et du tourisme, de la régulation du climat, de l'approvisionnement en eau, de la régulation des crues et des inondations, du contrôle de l'érosion, de la qualité de l'air et du contrôle biologique.<sup>21</sup>

Le corridor vert de Châteauguay-Léry est peuplé de plusieurs espèces végétales, mycologiques et aviaires très rares, menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées, qui en font un écosystème forestier de 974 ha exceptionnel. Son sol calcaire bordé d'un plan d'eau d'une superficie importante, en fait un lieu où ces espèces pourraient se rétablir s'il est préservé dans son intégrité. Par ailleurs, les mammifères, amphibiens, reptiles et insectes n'ont pas encore fait l'objet d'inventaires sur le corridor vert de Châteauguay-Léry, ce qui suggère que certaines espèces fauniques non-inventoriées à ce jour pourraient aussi être présentes sur la liste des espèces en péril.

Modifier un seul des habitats que l'on retrouve dans le corridor vert de Châteauguay-Léry pourrait engendrer un déséquilibre important de la chaîne trophique et la dynamique de la relation prédateur-proie qui est propre à ce site.<sup>22</sup> En effet, selon une récente étude, les espèces rares sont les espèces qui ont les fonctions écologiques les moins communes, mais qui sont très importantes pour la conservation même des habitats.<sup>23</sup> L'équilibre naturel et fragile des habitats du corridor vert de Châteauguay-Léry doit donc être protégé dans son intégrité.

---

<sup>20</sup><http://www.conservation-nature.fr/article2.php?id=118>

<sup>21</sup> Le capital écologique du grand Montréal : Une évaluation économique de la biodiversité et des écosystèmes de la ceinture verte. Fondation David Suzuki, Nature-Action Québec, Février 2013, 67 p.

<sup>22</sup> Aménagement des boisés et terres privées pour la faune. Fondation de la faune du Québec. 6p. 1996

<sup>23</sup> **Rare Species Support Vulnerable Functions in High-Diversity Ecosystems**

*PLOS Biology*, Published: May 28, 2013. DOI: 10.1371/journal.pbio.1001569

David Mouillot, David R. Bellwood, Christopher Baraloto, Jerome Chave, Rene Galzin, Mireille Harmelin-Vivien, Michel Kulbicki, Sebastien Lavergne, Sandra Lavelle, Nicolas Mouquet, C. E. Timothy Paine, Julien Renaud, Wilfried Thuiller.

## 7. Nos recommandations

### Parce que qu'à notre avis

- Le couvert forestier de la MRC de Roussillon a perdu près de 900 hectares au cours des deux dernières décennies et qu'il ne représente plus qu'un maigre 7% de son territoire;
- La région est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population;
- Ce projet de règlement ne répond ni aux objectifs ni aux critères de protection des milieux naturels et des Bois métropolitains établis par le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);
- Les milieux naturels qui composent le Corridor vert de Châteauguay-Léry sont d'une richesse écologique unique;
- Les bois ciblés par le projet de règlement constituent le cœur même de l'écosystème du Corridor vert de Châteauguay-Léry;
- L'adoption de ce règlement ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour faire place à du développement résidentiel;
- L'équilibre et la résilience des écosystèmes de l'ensemble du Corridor seraient lourdement et irrémédiablement perturbés;
- Les deux approches de développement proposées sont inadaptées à la réalité du territoire de la MRC
- Les citoyens se sont clairement exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale du territoire et la mise en valeur du Corridor vert de Châteauguay-Léry;

### Nous recommandons

**Que** le projet de règlement PR-215 soit retiré;

**Que** la MRC de Roussillon élabore, adopte et mette en œuvre un plan d'action visant à protéger intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry;

**Que** la MRC de Roussillon, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc régional accessible à l'ensemble des citoyens.

### Conclusion

Dans la mesure où nous nous donnons une vision globale et à long terme, tout converge vers un impératif : **la conservation intégrale de la Ceinture verte Châteauguay-Léry**. Cette dernière constitue un écosystème où tout est relié; on ne peut l'amputer d'une partie, sans qu'elle perde de sa valeur écologique, i.e. des précieux services qu'elle nous rend, grâce à sa riche biodiversité. Conserver ce milieu naturel à haute valeur écologique est d'autant plus important qu'il en reste très peu dans la région.

En ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, il est grand temps d'aller au-delà d'une vision dépassée du développement pour nous diriger vers un développement qui sera véritablement durable; ça presse, la nature nous en donne des signes de plus en plus évidents. Sachons être à son écoute et mettons-nous résolument en marche sans délai, en nous dotant d'un plan d'action qui permette d'atteindre les objectifs et les cibles mises de l'avant par le PMAD. C'est une question de solidarité avec nos concitoyennes et concitoyens, car le tout s'appuie sur une volonté populaire clairement exprimée.



« Aujourd'hui, indéniablement, la biodiversité est en crise. La planète dans son ensemble se porte très mal. Néanmoins, des chemins de traverse existent toujours. Sauver le vivant, ce n'est pas faire preuve d'angélisme ou de naïveté face à des espèces et à des espaces sauvages qui peuvent nous émouvoir, nous toucher, nous séduire. Sauver le vivant, c'est cotiser à une assurance-vie pour le futur. C'est protéger notre héritage. Si nous ne souhaitons pas finir seuls au monde, face à face avec nous-mêmes et sans autre avenir que la mort de notre espèce à très court terme, il est encore temps de choisir le scénario... »

Grundmann, Emmanuelle. Demain, seuls au monde? L'homme sans la biodiversité. Calmann-Lévy, 2010, pp. 313-314

**INVENTAIRE DES PLANTES MENACÉES OU VULNÉRABLES OU SUSCEPTIBLES  
D'ÊTRE AINSI DÉSIGNÉES DE LA CEINTURE VERTE DE  
CHÂTEAUGUAY ET LÉRY**

---

**par André Sabourin, consultant en botanique**

**Rapport préparé pour Héritage Saint-Bernard**

---

**Août 2009**

## INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE

---

La ceinture verte de Châteauguay et de Léry est localisée au nord-ouest de la ville de Châteauguay et à l'est de la ville de Léry (MRC Roussillon). Elle est divisée en quatre (4) zones de milieux naturels (voir la carte des zones), soit les zones A, B, C et D.

La zone A est située à l'ouest du boulevard René-Lévesque et au sud du boulevard de Léry (route 132); le secteur sis à Châteauguay a été inventorié en 2008 (Sabourin, 2008) et ainsi seul le secteur à Léry est concerné dans ce rapport. La zone B, qui se trouve à Châteauguay au nord du boulevard Brisebois, a aussi été parcourue en 2008 et ne figure pas dans ce rapport. La zone C comprend à peu près à part égale autant de territoire à Châteauguay qu'à Léry; elle occupe le sud du boulevard de Léry et du chemin Saint-Bernard, soit à l'est du boulevard René-Lévesque et à l'ouest du ruisseau Saint-Jean. Quant à la zone D, presque complètement située à Léry, elle est localisée au nord du boulevard de Léry et au sud du chemin du Lac-Saint-Louis.

Le but principal de cet inventaire était de localiser et caractériser les plantes vasculaires menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées au Québec; elles seront aussi nommées plantes rares ou en situation précaire. Ces types de plantes devaient faire partie du document officiel du gouvernement du Québec, sur ce sujet (Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec – CDPNQ, 2008). Elles seront identifiées au chapitre des Résultats par les items les plus importants les concernant.

Les positions géographiques précises des plantes rares ont été prises au GPS par Philippe Geoffrion, biologiste, qui a découvert plusieurs colonies d'espèces rares et m'a aussi guidé lors de cet inventaire; je le remercie chaleureusement. L'inventaire a été réalisé sur le terrain en douze jours (12) de 2009, soit les 12 et 19 mai, les 4, 10, 18 et 25 juin, les 6, 9, 15, 16 et 23 juillet, et le 17 août. Ainsi, l'inventaire a touché la majeure partie de la saison de végétation, malgré une date d'échéance excluant la fin de l'été, et tous les habitats présents ont été visités, bien que certaines parties inondées de marais de la zone D étaient pratiquement inaccessibles.

Certains habitats étaient inventoriés en des périodes précises de la saison, comme les érablières à caryer au printemps, parce que leur flore est surtout printanière, ou les friches à aubépines parce que ces dernières sont plus facilement identifiables lors de leur floraison à la fin de mai et au début de juin.

Il est à noter que toute la zone à l'étude de la ceinture verte de Châteauguay et de Léry se trouve sur un substrat plus ou moins profond et affleurant parfois de roc dolomitique, appartenant à la formation dite de Beauharnois du groupe de la dolomie de Beekmantown (Clark, 1972). Ce type de substrat rocheux, qui affleure à certains endroits des zones A et C, favorise la présence de plusieurs espèces de plantes rares calcicoles.

De plus, certaines espèces de plantes d'intérêt sont brièvement mentionnées et caractérisées dans ce rapport, que ce soient d'anciennes espèces rares ou des plantes vulnérables à la cueillette commerciale. Les forêts exceptionnelles ou écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) sont ensuite examinés; il s'agit en quelque sorte d'une qualification des groupements végétaux ou habitats floristiques les plus intéressants. Elle est basée sur la qualité des occurrences de plantes rares, mais aussi sur la diversité floristique. Enfin, des recommandations sont présentées pour l'avenir de cette ceinture verte.

## RÉSULTATS

---

### Les plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées

Ces espèces de plantes rares et en situation précaire au Québec sont tirées du document officiel du Gouvernement du Québec (Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec – CDPNQ, 2008). Elles sont présentées par ordre alphabétique de leur nom latin, avec leur nom français officiel, leur statut au Québec (désignée menacée, désignée vulnérable, susceptible d'être désignée) et leur rang de priorité pour la conservation (S1, S2, S3), en ordre décroissant de priorité (CDPNQ, 2008), une espèce ayant la cote S1 étant beaucoup plus rare que celle ayant la cote S3.

Ensuite, le nombre de colonies ou la plus ou moins grande fréquence de l'espèce dans la ceinture verte est présentée, avec la ou les zones concernées, parfois avec le nombre d'individus et l'aire de dispersion estimés, surtout si l'espèce y est très rare. Puis, l'habitat et les principales essences dominantes ou types de groupements végétaux sont décrits. Quelques notes caractérisant chacune des espèces sont incluses selon le cas, et finalement le nombre de points de localisations, pris au GPS par Philippe Geoffrion, sont notés.

Vingt (20) espèces de plantes rares et en situation précaire ont été inventoriées en 2009, sur les sites à l'étude de la ceinture verte de Châteauguay et Léry. Toutes sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec, sauf l'ail des bois qui est désigné vulnérable (CDPNQ, 2008).

#### **1. l'érable noir (*Acer nigrum*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3**

Cet arbre a été localisé à de rares endroits de la zone A [REDACTED]

Il s'agit de petites populations de quelques individus seulement, [REDACTED]

L'espèce est ainsi très rare dans la ceinture verte; elle se différencie de l'érable à sucre, très parente et semblable, surtout par la pubescence de ses feuilles moins lobées profondément.

Deux (2) points de localisation ont été pris par Philippe Geoffrion, sur son GPS (voir la carte de pointage).

#### **2. l'ail des bois (*Allium tricoccum*): désigné vulnérable; S3**

Cette plante herbacée a aussi été inventoriée également en de rares colonies, [REDACTED]

[REDACTED] où 200 à 300 tiges y sont dispersées sur 2 x 2 m. L'espèce est donc maintenant très rare dans la ceinture verte et a probablement décliné des suites de la cueillette intensive, puisque plusieurs habitats lui étaient favorables.

Cinq (5) points de localisation ont été enregistrés par Philippe, sur son GPS.

#### **3. la doradille ébène (*Asplenium platyneuron*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S2**

Cette petite fougère peut facilement passer inaperçue; elle a été localisée sur trois sites [REDACTED]

[REDACTED] Les trois colonies comptent chacune 2 touffes de quelques tiges dispersées sur moins de un mètre. [REDACTED]

[REDACTED]

Cette fougère est très rare dans toute la grande région de Montréal puisqu'une seule autre occurrence y est actuellement connue, soit à Pointe-des-Cascades (MRC Vaudreuil-Soulanges).

Trois (3) points de localisation ont été pris sur le GPS de Philippe.

**4. la cardamine découpée (*Cardamine concatenata*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S3**

Cette plante herbacée de la famille des Brassicacées (ex Crucifères) est une géophyte printanière qui disparaît en juin. Elle est relativement fréquente dans la ceinture verte, [REDACTED] où elle est même parfois dominante [REDACTED]

[REDACTED] Il s'y trouve des milliers d'individus, souvent en vastes colonies denses, puisque la plante se reproduit par ses rhizomes.

Vingt-deux (22) points de localisation ont été pris par Philippe, sur son GPS.

**5. le carex porte-tête (*Carex cephalophora*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2**

Cette plante herbacée de la famille des Cypéracées a été observée occasionnellement dans la ceinture verte [REDACTED]

[REDACTED] Par exemple, des colonies se présentent ainsi: 8 touffes dispersées sur 7 x 2 m, 4 touffes sur 2 x 1 m, 30 touffes sur 5 x 2 m, 25 touffes sur 5 x 2 m. [REDACTED] on a recensé la plus grande colonie, avec au moins 40 touffes sur 8 x 2 m, [REDACTED]

Quinze (15) points de localisation ont été notés sur son GPS, par Philippe.

**6. le carex faux-rubanier (*Carex sparganioides*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2**

Cette autre carex est un peu plus fréquent que le précédent et [REDACTED]

[REDACTED] Il a été vu en une vingtaine de colonies; par exemple, 2 touffes dispersées sur 2 x 1 m, 7 touffes sur 2 x 1 m, 1 touffe, 10 touffes sur 2 x 2 m, 8 touffes sur 7 x 1 m, 17 touffes sur 3 x 1 m, 9 touffes sur 20 x 1 m [REDACTED]

Vingt (20) points de localisation ont été localisés par Philippe, sur son GPS.

**7. le caryer ovale (*Carya ovata* var. *ovata*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3**

Cet arbre est l'espèce de plante rare au Québec qui est la plus fréquente de toutes, dans la ceinture verte de Châteauguay et Léry. Il fréquente surtout les milieux terrestres, mais aussi les milieux humides non inondés en été. [REDACTED]

[REDACTED] et y forme des groupes allant jusqu'à une cinquantaine d'individus dispersés sur moins de 50 mètres; l'espèce se compte donc par milliers d'individus.

Quatre cents trente-six (436) points de localisation ont été pris par Philippe, sur son GPS.

**8. le micocoulier occidental (*Celtis occidentalis*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3**

Cet arbre est occasionnel [REDACTED], mais jamais en colonies comptant beaucoup d'individus. Ainsi, aucune colonie dépasse trente individus et quelques-unes n'en comptent qu'un seul. Parfois, il y a un arbre entouré d'une dizaine de juvéniles. L'espèce fréquente [REDACTED]

[REDACTED] Son écorce fortement côtelée est caractéristique, de même que ses feuilles à base asymétrique.

Quarante-neuf (49) points de localisation ont été notés au GPS, par Philippe.

**9. l'aubépine dilatée (*Crataegus coccinioides*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S1**

Ce petit arbre est très rare au Québec (S1), dans la région et dans la ceinture verte. Seulement quelques individus, très souvent solitaires, ont été identifiés [REDACTED] L'habitat est constitué de friches arbustives et arborées, denses et dominées par les aubépines (*Crataegus* spp.), le nerprun cathartique et le chèvrefeuille. Il se reconnaît par ses grandes feuilles tronquées et peu lobées, ainsi que par ses grandes fleurs à vingt étamines rouges. Sa grande rareté en fait l'une des espèces les plus importantes à considérer.

Six (6) points de localisation ont été positionnés au GPS, par Philippe.

**10. l'aubépine ergot-de-coq (*Crataegus crus-galli* var. *crus-galli*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S1**

Ce petit arbre recherche les mêmes habitats ouverts, rocheux et calcaires que l'aubépine dilatée, mais il est beaucoup plus fréquent. On peut le considérer comme l'espèce rare emblématique de la ceinture verte; sa qualité d'espèce très rare au Québec mais concentrée dans la région de Châteauguay et Léry (CDPNQ, 2008), où elle abonde, en donne l'explication. Cette aubépine se trouve en grand nombre dans toutes les friches arbustives et arborées [REDACTED] Ses feuilles lustrées, minces et plus larges vers le haut la caractérisent et la font reconnaître facilement.

Trois cents trente (330) points de localisation ont été pris au GPS, par Philippe.

**11. l'aubépine suborbiculaire (*Crataegus suborbiculata*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S1S2**

Cette troisième aubépine rare a souvent été observée [REDACTED], mais le nombre d'individus par colonies n'atteint jamais plus de dix et dépasse rarement cinq. Comme les deux autres espèces d'aubépines, elle fréquente les vieilles friches denses, arbustives et arborées; cependant, comme l'aubépine ergot-de-coq, ces friches peuvent être jeunes et ouvertes, avec des prairies de plantes herbacées et quelques arbustes. Cette aubépine se reconnaît par ses petites feuilles presque rondes et dentées, et par ses grandes fleurs à 20 étamines rouges, donnant de gros fruits pour une aubépine. Cent (100) points de localisation ont été pris par Philippe sur son GPS.

**12. la dryoptère de Clinton (*Dryopteris clintoniana*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S2**

Cette fougère se caractérise souvent par des populations ou occurrences comptant peu d'individus, très souvent moins de vingt, et souvent moins de dix. C'est aussi le cas ici, où les colonies comptent 11 touffes dispersées sur 4 x 1 m [REDACTED] et 2 touffes sur 15 x 2 m [REDACTED]. L'espèce occupe la marge des marécages arborés et des milieux terrestres, ou des monticules de marécages, en forêts feuillues mélangées de plusieurs essences. Trois (3) points de localisation ont été notés au GPS, par Philippe.

**13. le gaillet fausse-circée (*Galium circaezans*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2**

Cette petite plante herbacée de la famille des Rubiacées a été localisée à un seul endroit [REDACTED]. Seulement 15 individus, dispersés sur 1 x 1 m, ont été trouvés dans une petite ouverture [REDACTED]. L'espèce était inconnue de la région de Châteauguay, puisqu'elle se concentre en Montérégie autour du Richelieu et du lac Saint-François (CDPNQ, 2008). Un (1) point de localisation a été positionné au GPS, par Philippe.

**14. le noyer cendré (*Juglans cinerea*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3**

Cet arbre est considéré rare au Québec seulement depuis 2008, mais est jugé en voie de disparition au Canada (CDPNQ, 2008). Il est en net déclin parce que souvent atteint d'une maladie mortelle causée par un champignon, le *Sirococcus clavigignenti-juglandacearum*, qui attaque autant les sujets matures que les juvéniles (Farrar, 1995). Dans la ceinture verte, l'espèce est encore fréquente [REDACTED] puisque c'est l'espèce qui a enregistré le plus de points de localisation après le caryer ovale. Cependant, plusieurs individus sont infectés et malades, et il sera intéressant de réinventorier l'espèce dans 10 ou 20 ans. L'habitat occupé concerne autant les friches que les forêts d'âge moyen; il s'agit d'un arbre de lumière qui pousse au jeune âge en milieux ouverts ou semi ouverts. Trois cents soixante-et-un (361) points de localisation ont été pris au GPS, par Philippe.

**15. le lycophe de Virginie (*Lycopus virginicus*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2**

Cette plante herbacée de la famille des Lamiacées (ex Labiées) a été observée sur un seul site [REDACTED]. Au moins une dizaine d'individus, dispersés sur 50 x 2 m, [REDACTED]. Ce lycophe ressemble beaucoup à l'espèce voisine, le lycophe uniflore (*Lycopus uniflorus*). Le lycophe de Virginie était inconnu dans la région de Châteauguay (CDPNQ, 2008). Un (1) point de localisation a été enregistré sur le GPS de Philippe.

**16. le chêne bicolor (*Quercus bicolor*):** susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2

Cet arbre est la huitième espèce arborescente rare dans la ceinture verte de Châteauguay et Léry. Il est voisin du chêne à gros fruits et s'en distingue surtout par les longs pédicelles (2 à 4 cm de long) de ses glands, dont les cupules ne sont pas frangées ou presque, alors que les glands du chêne à gros fruits sont sessiles ou presque et la cupule est nettement frangée; les feuilles du chêne bicolor sont peu lobées et bicolores (pâles en dessous et foncées en dessus). Le chêne bicolor est plutôt rare dans la ceinture verte et compte peu d'individus, souvent isolés, en bordure des milieux humides marécageux ou sur les hauts rivages [REDACTED]

Quatorze (14) de points de localisation ont été enregistrés au GPS, par Philippe.

**17. la renoncule à éventails (*Ranunculus flabellaris*):** susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S2

Cette plante herbacée de la famille des Renonculacées est aquatique et rampante. Elle est occasionnelle à relativement fréquente, [REDACTED] Elle occupe les mares et petits étangs d'eaux peu profondes et tranquilles, inondés en permanence des marécages. Sa fréquence sur une vingtaine de sites en fait une des grandes occurrences pour l'espèce au Québec, avec des milliers de tiges. Sa floraison, à fleurs jaune vif, est printanière, mais ses feuilles finement découpées sont persistantes tout l'été et la rendent facilement reconnaissable.

Vingt-et-un (21) points de localisation ont été notés au GPS, par Philippe.

**18. le scirpe pendant (*Scirpus pendulus*):** susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2

Cette plante herbacée de la famille des Cypéracées est très rare dans la région de Châteauguay, [REDACTED] [REDACTED] constitue une première occurrence pour la région (CDPNQ, 2008). Trente-et-une touffes, dispersées sur 20 x 1 m, ont été localisées dans un sentier humide d'une friche arbustive et arborée, à aubépines notamment. Ce scirpe se reconnaît par son inflorescence penchée.

Un (1) point de localisation a été enregistré au GPS, par Philippe.

**19. le staphylier à trois folioles (*Staphylea trifolia*):** susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3

Cet arbuste de la famille des Staphyléacées se reconnaît, comme son nom l'indique, par ses feuilles à trois folioles ovées, mais aussi par ses gros fruits globuleux, gonflés, pendants et contenant des graines libres. Il a été trouvé occasionnellement, [REDACTED]

[REDACTED] Il forme des colonies plus ou moins denses et étendues, comptant de dix à plus de cent individus.

Huit (8) points de localisation ont été comptabilisés par Philippe, sur son GPS.

**20. le pigamon pourpré (*Thalictrum dasycarpum*):** susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2

Cette plante herbacée de la famille des Renonculacées constitue la plus grande découverte de 2009,



pour la ceinture verte à l'étude. En effet, la plus proche occurrence connue actuellement au Québec se trouve en Abitibi, dans la région d'Amos (CDPNQ, 2008). Il s'agit donc d'une extension d'aire très importante au Québec, bien que l'espèce soit connue de la région de Burlington, au Vermont (Seymour, 1969). Une population d'environ 110 individus, dispersés sur 20 x 10 m, a été localisée [REDACTED]

La plante était en fleurs le 25 juin, et en fruits le 23 juillet, dans un habitat relativement bien à moyennement drainé; les inflorescences et quelques feuilles sont pourprées, et les étamines sont jaunes, ce qui la distingue du pigamon pubescent (*Thalictrum pubescens*) dont l'inflorescence est entièrement blanche et l'habitat humide.

Je tiens à remercier M. Jacques Cayouette, botaniste chez Agriculture Canada et conservateur à l'herbier DAO d'Ottawa, qui a validé l'identification de mes spécimens récoltés.

Un (1) point de localisation a été enregistré au GPS, par Philippe.

### Autres plantes d'intérêt

Ces plantes d'intérêt se divisent en trois catégories: les espèces qui ont déjà été considérées rares au Québec mais qui ne le sont plus; les espèces désignées vulnérables à la cueillette commerciale depuis 2005 (Gouvernement du Québec, 2005); et une espèce d'arbre introduit mais très rarement naturalisé au Québec.

**Cinq espèces ayant déjà été considérées rares et en situation précaire au Québec, ont été observées dans la ceinture verte de Châteauguay et Léry, en 2009:**

le bident discoïde (*Bidens discoidea*; syn. *Bidens discoideus*): ce bident se trouvait sur la liste des plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables de 2002 (Labrecque et Lavoie, 2002), mais pas sur la liste de 2008 (CDPNQ, 2008). Des milliers d'individus ont été observés [REDACTED]

le carex à feuilles poilues (*Carex hirtifolia*): ce carex a aussi été considéré rare jusqu'en 2008 (Labrecque et Lavoie, 2002; CDPNQ, 2008). Une colonie d'au moins 70 individus (touffes), dispersés sur 2 x 2 m, a été notée [REDACTED]

le carex de Hitchcock (*Carex hitchcockiana*): ce carex se trouvait aussi sur la liste des plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables de 2002 (Labrecque et Lavoie, 2002); cependant, il ne figure pas sur la liste de 2008 (CDPNQ, 2008). Il a été localisé en deux colonies [REDACTED]

24. le décodon verticillé (*Decodon verticillatus*): cet arbuste de milieux humides a fait partie de la première liste de plantes rares du Québec (Bouchard *et al.*, 1983), mais sans faire partie des trois suivantes (Lavoie, 1992, Labrecque et Lavoie, 2002, CDPNQ, 2008). La raison pour laquelle il est ici considéré comme une espèce d'intérêt est qu'il domine le marécage arbustif de [REDACTED] il s'agit peut-être de la plus grande population de l'espèce au Québec.

25. la pédiculaire du Canada (*Pedicularis canadensis*): cette plante herbacée de la famille des Scrophulariacées a aussi fait partie de la première liste de plantes rares du Québec (Bouchard *et al.*, 1983), sans faire partie des suivantes. Bien qu'elle soit fréquente en Outaouais, elle est rare dans la grande région de Montréal, selon mes observations de trente ans de recherche sur le terrain. [REDACTED]

## Huit espèces désignées vulnérables à la cueillette commerciale

Ce sont des plantes qui ne sont pas rares au Québec mais qui sont sujettes à une certaine cueillette dans le but d'en faire le commerce. Ainsi, en 2005 (Gouvernement du Québec, 2005), elles ont été désignées vulnérables à la cueillette commerciale. Ce sont:

- 26. l'adiante du Canada (*Adiantum pedatum*): cette fougère, ornementale et médicinale, est occasionnelle dans les érablières à caryers et tilleul; elle a été pointée à 32 endroits, sur le GPS de Philippe
- 27. l'asaret gingembre (*Asarum canadense*): le rhizome de cette plante est recherché, contient une huile essentielle et possède des vertus médicinales en infusion; il est occasionnel dans le même habitat et a été pointé 30 fois, sur le GPS de Philippe
- 28. la cardamine carcajou (*Cardamine diphylla*): recherchée aussi pour ses rhizomes, condimentaires au goût piquant; elle est occasionnelle dans l'érablière à caryers et la forêt feuillue mélangée; 32 points ont été pris au GPS
- 29. la cardamine géante (*Cardamine maxima*): son rhizome aurait les mêmes qualités que la précédente; elle est très rare [REDACTED] puisqu'il n'a été enregistré que sur 2 points de localisation
- 30. la matteuccie fougère-à-l'autruche (*Matteuccia struthiopteris*): les jeunes pousses (têtes-de-violon) de cette fougère sont consommées par les humains au printemps; elle est fréquente dans les milieux humides, avec 46 points de localisation
- 31. la sanguinaire du Canada (*Sanguinaria canadensis*): ce sont les rhizomes qui sont cueillis parfois, pour leurs valeurs médicinales; elle est fréquente dans les érablières à caryers, avec 62 points pris au GPS
- 32. le trille blanc (*Trillium grandiflorum*): on le vend parfois pour la qualité ornementale de sa grande fleur blanche; il est fréquent à abondant dans le même habitat et il y a plus de sites que les 43 points de localisation pris au GPS
- 33. l'uvulaire grande-fleur (*Uvularia grandiflora*): également de valeur ornementale, pour ces fleurs jaunes printanières, cette plante est occasionnelle dans le même habitat, avec 36 points de localisation pris par Philippe.

## Une espèce introduite et naturalisée, de haute valeur

34. le noyer noir (*Juglans nigra*): cet arbre n'est pas indigène au Québec mais est cultivé surtout pour sa valeur ornementale et s'échappe rarement des cultures pour se naturaliser et se reproduire à l'état sauvage. Ainsi, certains peuplements naturalisés sont connus dans l'Outaouais, notamment à Gatineau. En plus de sa valeur ornementale, il est prisé pour son bois facile à travailler et à finir, dont le grain est très beau et peu sensible au retrait et au gauchissement (Farrar, 1995); on en fait des meubles. Une colonie d'au moins 50 à 100 individus de tous les âges, ce qui veut dire qu'il se reproduit et est naturalisé, dispersés sur environ 100 x 100 m, a été localisée [REDACTED]

[REDACTED] Cette population pourrait être la première à s'être naturalisée en Montérégie, car certains individus matures semblent avoir au moins 50 ans.

L'espèce se différencie du noyer cendré (*Juglans cinerea*) surtout par ses feuilles portant un plus grand nombre de folioles, soit jusqu'à 23 (jusqu'à 17 chez le noyer cendré), et par ses noix globuleuses (plutôt qu'allongées). De plus, le noyer noir n'est pas atteint par la maladie du noyer cendré.

## QUALIFICATION DES GROUPEMENTS VÉGÉTAUX OU LES FORÊTS EXCEPTIONNELLES

Avec se vingt (20) espèces de plantes vasculaires rares, menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées, et ses quatorze (14) espèces d'intérêt, la ceinture verte de Châteauguay et de Léry peut être qualifiée de **très riche en diversité floristique**.

C'est aussi la preuve du bien-fondé et de la légitimité de la qualification, par la Communauté métropolitaine de Montréal, de la forêt de Châteauguay-Léry comme étant l'**un des trente-et-un (31) bois d'intérêt métropolitain** (Communauté métropolitaine de Montréal – CMM, 2002).

Par ailleurs, une telle richesse floristique hausse cette forêt à un niveau plus élevé, c'est-à-dire au niveau du Québec, comme **abritant des écosystèmes forestiers exceptionnels**, nommés également forêts exceptionnelles.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Cependant, d'autres groupements végétaux pourraient aussi être facilement considérés comme écosystèmes forestiers exceptionnels:

- les groupements à aubépine ergot-de-coq de la zone C, qui sont des friches abritant les trois aubépines rares (*Crataegus crus-galli* var. *crus-galli*, *Crataegus coccinioides*, *Crataegus suborbiculata*), de même que le pigamon pourpré (*Thalictrum dasycarpum*)
- les groupements à aubépine ergot-de-coq de l'ouest de la zone A, qui abritent aussi les trois espèces d'aubépines, et d'autres plantes rares
- les érablières à caryer et tilleul du centre de la zone A, qui abritent en grand nombre les deux espèces de caryer (*Carya cordiformis*, *Carya ovata* var. *ovata*) et qui sont des forêts matures dépassant les 120 ans, dans certains secteurs
- les prucheraies à pruche du Canada et chêne rouge du centre de la zone A, qui sont aussi plus que centenaires

Les deux derniers types de groupements sont des communautés considérées raréfiées et vulnérables, surtout en périphérie de Montréal, par le ministère des Ressources naturelles du Québec (Villeneuve, 1994).

En résumé, tous ces groupements végétaux, précités comme forêts exceptionnelles, étant rapprochés les uns des autres et parfois connexes, on peut dire que **la ceinture verte de Châteauguay-Léry est globalement un écosystème forestier exceptionnel**.

## RECOMMANDATIONS

---

Étant donné la très grande diversité floristique de la ceinture verte de Châteauguay et de Léry, que ce soit pour les différents types de groupements végétaux, de milieux terrestres, mésiques ou humides, ou pour les plantes rares ou d'intérêt au Québec, mes recommandations sont:

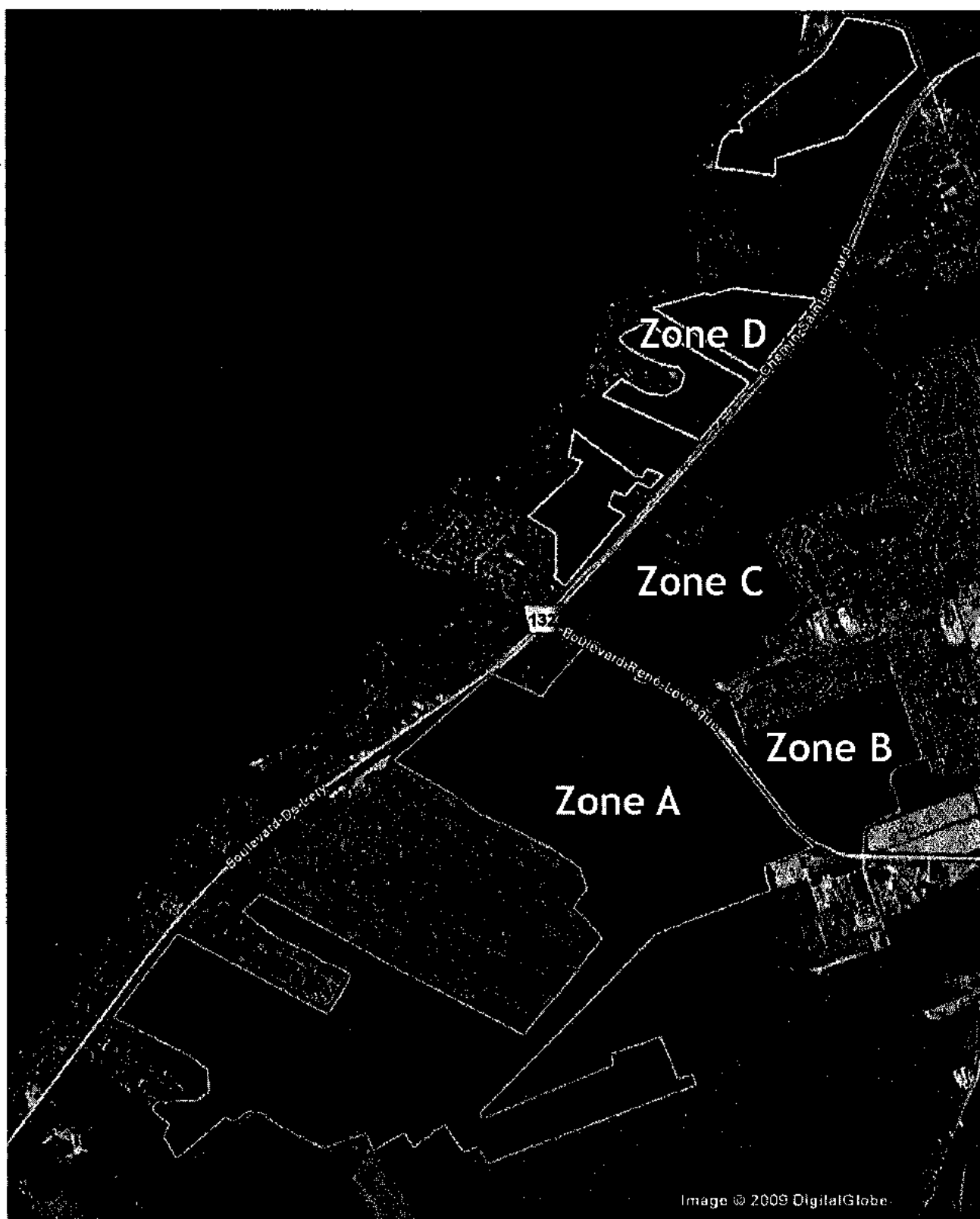
- que la ceinture verte de Châteauguay-Léry soit **désignée globalement comme étant une aire protégée** par le gouvernement du Québec, vu son intérêt national avec 20 espèces vasculaires rares dont 8 arborescentes, et 14 espèces d'intérêt
- le statut proposé comme aire protégée pourrait être: un ou des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE), de type Forêt rare ou Forêt refuge d'espèces en difficulté, ou les deux à la fois; ou une Réserve de biodiversité; ou une Réserve naturelle reconnue
- la ceinture verte devrait être désignée comme étant une zone de conservation protégée dans les plans de zonage des villes de Châteauguay et de Léry
- la ceinture verte devrait continuer à demeurer ouverte au public, ce qui exclut le statut de Réserve écologique
- la gérance, l'entretien et la surveillance des sites devraient être confiés à Héritage Saint-Bernard, qui s'occupe déjà très bien du refuge faunique Marguerite-d'Youville et du Centre écologique Fernand-Seguin; d'ailleurs, la ceinture verte consitue un lien entre ces deux sites et formerait un corridor écologique protégé important dans la grande région de Montréal
- la fréquence de l'aubépine ergot-de-coq (*Crataegus crus-galli* var. *crus-galli*), une espèce limitée au Québec à la région de Châteauguay, Léry, Kahnawake et Maple-Grove, ainsi que la fréquence de l'aubépine suborbiculaire (*Crataegus suborbiculata*) et la présence de l'aubépine dilatée (*Crataegus coccinioides*), qui sont trois espèces très rares au Québec (S1) rend leur conservation d'une importance prioritaire et nationale
- pour la protection des plantes rares ou d'intérêt mentionnées dans ce rapport, ce dernier ne devrait pas être diffusé au grand public, à moins que les espèces ne soient que numérotées.

## RÉFÉRENCES

---

- Bouchard, A., D. Barabé, M. Dumais et S. Hay. 1983. Les plantes vasculaires rares du Québec. Syllogeus no 48. Musée national des sciences naturelles, Ottawa. 79 pages.
- Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec – CDPNQ. 2008. Les plantes vasculaires menacées ou vulnérables du Québec. 3e édition. Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Québec. 180 pages.
- Clark, T. H. 1972. Région de Montréal Area. Rapport géologique no 152. Ministère des Richesses naturelles du Québec, Québec. 244 pages + 1 carte.
- Communauté métropolitaine de Montréal – CMM. 2002. Projet de règlement de contrôle intérimaire. Présentation à la Commission d'aménagement, le 7 novembre 2002.
- Farrar, J. L. 1995. Les arbres du Canada. Fides et le Service canadien des forêts, Saint-Laurent et Ottawa. 502 pages.
- Gouvernement du Québec. 2005. Plan gouvernemental sur la diversité biologique: le ministre Mulcair annonce la désignation de 25 espèces floristiques menacées ou vulnérables et de 30 de leurs habitats. Communiqué de presse du 17 août 2005. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Québec. 5 pages.
- Labrecque, J. et G. Lavoie. 2002. Les plantes vasculaires menacées ou vulnérables du Québec. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement, Direction du patrimoine écologique et du développement durable, Québec. 200 pages.
- Lavoie, G. 1992. Plantes vasculaires susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec. Direction de la conservation et du patrimoine écologique, ministère de l'Environnement du Québec, Québec. 180 pages.
- Lavoie, N. 1996. Résultats d'enquête sur les écosystèmes forestiers exceptionnels au Québec. Rapport préparé pour le Ministère des Ressources naturelles du Québec, Québec. 42 pages + 9 annexes.
- Marie-Victorin, F. 1997. Flore laurentienne. Troisième édition mise à jour et annotée par L. Brouillet, S. G. Hay, I. Goulet, M. Blondeau, J. Cayouette et J. Labrecque. Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal. 1093 pages.
- Sabourin, A. 2008. Inventaire des plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées et des principaux groupements végétaux du boisé de Châteauguay. Rapport préparé pour Héritage Saint-Bernard. 11 pages.
- Seymour, F. C. 1969. The Flora of New England. The Charles E. Tuttle Company: Publishers. Rutland, Vermont. 596 pages.
- Villeneuve, N. 1994. Les écosystèmes forestiers exceptionnels au Québec. Rapport préparé pour le Ministère des Ressources naturelles du Québec et Dessau Environnement Ltée., Québec. 41 pages + 2 annexes.

**Annexe : Limites du territoire étudié**



Inventaire des bryophytes de la Ceinture verte Châteauguay-Léry

| Taxon                                    | Autorités                        | Territoire      |             |                  |                    |                |
|------------------------------------------|----------------------------------|-----------------|-------------|------------------|--------------------|----------------|
|                                          |                                  | Boisé F.-Seguin | Boisé Bingo | Ruisseau St-Jean | Parc de la Commune | Île St-Bernard |
| <i>Amblystegium serpens</i>              | (Hedw.) Schimp.                  |                 |             | •                |                    | •              |
| <i>Anomodon attenuatus</i>               | (Hedw.) Hüb.                     | •⊗              |             |                  |                    |                |
| <i>Atrichum altecristatum</i>            | (Renauld & Cardot) & al.         | ⊗               | •           |                  |                    |                |
| <i>Atrichum crispulum</i>                | Besch.                           | •⊗              |             |                  |                    |                |
| <i>Atrichum tenellum</i>                 | (Röhl.) Bruch & Schimp.          |                 | •           |                  |                    |                |
| <i>Atrichum undulatum</i>                | (Hedw.) P. Beauv.                |                 | •           |                  |                    |                |
| <i>Barbulaunguiculata</i>                | Hedw.                            |                 |             | •                |                    |                |
| <i>Brachythecium acuminatum</i>          | (Hedw.) Aust.                    | •               |             |                  |                    |                |
| <i>Brachythecium acutum</i>              | (Mitt.) Sull.                    |                 |             | •                |                    |                |
| <i>Brachythecium albicans</i>            | (Hedw.) Schimp.                  |                 | •           |                  |                    | •              |
| <i>Brachythecium calcareum</i>           | Kindb.                           | •               |             |                  |                    | •              |
| <i>Brachythecium campestre</i>           | (C. Müll.) B.S.G.                |                 | •           | •                |                    | •              |
| <i>Brachythecium falcatum</i>            | (C.J. Hartm.) Kindb.             | ⊗               |             |                  | •                  |                |
| <i>Brachythecium laetum</i>              | (Brid.) Schimp.                  |                 |             | •                |                    |                |
| <i>Brachythecium novae-angliae</i>       | (Sull. & Lesq.) Jaeg.            | •⊗              |             |                  |                    |                |
| <i>Brachythecium populeum</i>            | (Hedw.) B.S.G.                   | ⊗               | •           |                  |                    |                |
| <i>Brachythecium rutabulum</i>           | (Hedw.) B.S.G.                   | •               | •           | •                | •                  |                |
| <i>Brachythecium salebrosum</i>          | (Web.& Mohr) B.S.G.              | •               | •           | •                |                    |                |
| <i>Brachythecium velutinum</i>           | (Hedw.) B.S.G.                   |                 |             |                  | •                  |                |
| <i>Bryum argenteum</i>                   | Hedw.                            | •               | •           |                  |                    |                |
| <i>Bryum caespiticiu</i>                 | Hedw.                            |                 |             | •                |                    |                |
| <i>Bryum capillare</i>                   | Hedw.                            | •               | •           | •                | •                  |                |
| <i>Bryum creberrimum</i>                 | Taylor                           |                 |             | •                |                    |                |
| <i>Bryum lisae</i> var <i>cuspidatum</i> | (B.S.G.) Marg.                   |                 |             | •                |                    |                |
| <i>Callicladium haldanianum</i>          | (Grev.) Crum                     |                 |             | •                |                    | •              |
| <i>Campylium</i> sp                      |                                  |                 |             |                  |                    | •              |
| <i>Campyliadelphus chrysophyllus</i>     | (Brid.) Kanda                    | ⊗               |             |                  |                    |                |
| <i>Campylophyllum hispidulum</i>         | (Brid.) Hedenäs                  |                 |             |                  |                    | •              |
| <i>Ceratodon purpureus</i>               | (Hedw.) Brid.                    |                 | •           | •                | •                  |                |
| <i>Chiloscyphus profundus</i>            | (Nees) J.J. Engel & R.M. Schust. | •               |             | •                |                    | •              |
| <i>Climacium americanum</i>              | Brid.                            | •••             |             |                  |                    |                |
| <i>Climacium dendroides</i>              | (Hedw.) Web. & Mohr              | •               |             |                  |                    |                |
| <i>Ctenidium subrectifolium</i>          | (Brid.) W.R. Buck & B.H. Allen   |                 |             | ••               |                    | •              |
| <i>Dichelyma pallescens</i>              | B.S.G.                           |                 |             | •                |                    |                |
| <i>Dicranum montanum</i>                 | Hedw.                            |                 |             | •                |                    | •              |
| <i>Dicranum scoparium</i>                | Hedw.                            |                 |             | •                |                    |                |
| <i>Didymodon acutus</i>                  | (Brid.) K. Saito                 |                 |             |                  | •                  |                |
| <i>Drepanocladus aduncus</i>             | (Hedw.) Warnst.                  |                 |             | •                |                    |                |
| <i>Entodon cladorrhizans</i>             | (Hedw.) Müll. Hal.               | •               |             | •                |                    |                |
| <i>Entodon seductrix</i>                 | Müll. Hal.                       | ⊗               |             | •                |                    | •              |
| <i>Eurhynchiastrum pulchellum</i>        | (Hedw.) Jenn.                    | •               |             |                  |                    |                |
| <i>Fissidens bushii</i>                  | (Cardot & Thér.) Cardot & Thér.  | ⊗               |             |                  |                    |                |

|                                                         |                                   |    |   |   |   |   |
|---------------------------------------------------------|-----------------------------------|----|---|---|---|---|
| <i>Fissidens dubius</i>                                 | P. Beauv.                         | •☉ |   |   |   |   |
| <i>Fissidens taxifolius</i>                             | Hedw.                             |    | • | • | • |   |
| <i>Frullania eboracensis</i>                            | Gottsche                          |    |   |   | • | • |
| <i>Haplocladium microphyllum</i>                        | (Hedw.) Broth.                    |    |   | • |   | • |
| <i>Hygroamblystegium varium</i>                         | (Hedw.) Lindb.                    | •  | • | • |   |   |
| <i>Hypnum curvifolium</i>                               | Hedw.                             | •  |   | • |   |   |
| <i>Hypnum imponens</i>                                  | Hedw.                             |    |   | • |   |   |
| <i>Hypnum lindbergii</i>                                | Mitt.                             |    |   | • |   |   |
| <i>Hypnum pallescens</i>                                | (Hedw.) P. Beauv.                 |    |   | • |   | • |
| <i>Kindbergia praelonga</i>                             | (Hedw.) Ochyra                    |    |   |   |   | • |
| <i>Koponeniella graminicolor</i>                        | (Brid.) Huttunen & al.            | •  |   |   |   |   |
| <i>Leptodictyum riparium</i>                            | (Hedw.) Warnst.                   |    |   | • |   |   |
| <i>Leptodictyum trichopodium</i>                        | (Schultz) Warnst.                 |    |   | • |   |   |
| <i>Lescurea patens</i>                                  | (Lindb) Arnell & C. Jens.         |    |   | • |   | • |
| <i>Leskea polycarpa</i>                                 | Hedw.                             | •  |   | • | • | • |
| <i>Leucobryum glaucum</i>                               | (Hedw.) Angstr. ex Fries          | •  |   |   |   |   |
| <i>Leucodon sciuroides</i>                              | (Hedw.) Schwägr.                  |    |   | • |   |   |
| <i>Nyholmiella obtusifolia</i>                          | Schimp. ex. ...                   |    |   | • |   |   |
| <i>Orthotrichum obtusifolium</i>                        | Brid.                             |    |   | • | • |   |
| <i>Orthotrichum ohioense</i>                            | Sull. & Lesq.                     |    |   | • |   |   |
| <i>Orthotrichum speciosum</i>                           | Nees & Sturm.                     |    |   | • |   |   |
| <i>Pelekium pigmaeum</i>                                | (Schimp.) A. Touw                 | ☉  |   |   |   |   |
| <i>Physcomitrella patens</i>                            | (Hedw.) Bruch & Schimper          |    |   | • |   |   |
| <i>Plagiochila porelloides</i> var. <i>Porelloides</i>  | (Torrey ex Nees) Lindenb.         | •  |   |   |   |   |
| <i>Plagiomnium ciliare</i>                              | (C. Müll.) Kop.                   | •  |   |   |   |   |
| <i>Plagiomnium cuspidatum</i>                           | (Hedw.) Kop.                      | •☉ | • | • | • | • |
| <i>Plagiomnium drummondii</i>                           | (Bruch & Schimp.) Kop.            | •  |   | • | • |   |
| <i>Plagiomnium medium</i>                               | (B.S.G.) Kop.                     |    |   | • |   |   |
| <i>Plagiomnium rostratum</i>                            | (Schrad.) Kop.                    |    |   | • |   |   |
| <i>Platygyrium repens</i>                               | (Brid.) B.S.G. [(Brid.) Schimp.]  |    |   | • |   | • |
| <i>Pleurozium schreberi</i>                             | (Brid.) B.B. Mitt.                |    |   | • |   | • |
| <i>Pohlia nutans</i> [?]                                | (Heddw.) Lindb.                   |    |   |   |   | • |
| <i>Polytrichastrum formosum</i> var. <i>densifolium</i> | (Wilson ex Mitt.) Z. Iwats & Nog. |    | • |   |   |   |
| <i>Polytrichum commune</i>                              | Hedw.                             | •  |   |   |   |   |
| <i>Ptilidium pulcherrimum</i>                           | (Weber) Vain.                     |    |   | • |   | • |
| <i>Ptilidium ciliare</i>                                | (L.) Hampe                        |    |   | • |   |   |
| <i>Pylaisiella polyantha</i>                            | (Hedw.) Grout.                    |    |   | • | • |   |
| <i>Pylaisiella selwynii</i>                             | Kindb.                            |    |   | • |   | • |
| <i>Radula complanata</i>                                | (L.) Dumort.                      | •  |   |   |   |   |
| <i>Tetraphis pellucida</i>                              | Hedw.                             |    |   | • |   |   |
| <i>Thuidium assimile</i>                                | (Mitt.) A. Jaeger                 | •  |   |   |   |   |
| <i>Thuidium delicatulum</i>                             | (Hedw.) B.S.G.                    | •  |   |   |   |   |
| <i>Thuidium minutulum</i>                               | (Hedw.) B.S.G.                    |    |   | • |   |   |
| <i>Thuidium recognitum</i>                              | (hedw.) Lindb.                    | •  |   |   |   |   |
| <i>Trichodon cylindricus</i>                            | (Hedw.) Schimp.                   |    |   | • |   | • |
| <i>Ulota coarctata</i>                                  | (P. Beauv.) Hammar                |    |   |   |   | • |
| <i>Ulota crispa</i>                                     | (Hedw.) Brid.                     |    |   | • | • | • |



**Légende :** 1- Les espèces nouvelles sont surlignées en vert foncé / 2- Les espèces observées pour la première fois dans un territoire donné sont surlignées en vert pâle / 3- les espèces rares retrouvées plus d'une fois dans un territoire donné sont marquées de plus d'un point et surlignées en bleu pâle.

Le symbole  = espèces identifiées de mars 2017 à mars 2018

# **Inventaire de l'avifaune**

**Ceinture verte Châteauguay-Léry**



**[ Club des ornithologues de  
Châteauguay ]**

Juillet 2009

## Table des matières

|                                                                                                   |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Introduction et objectifs.....                                                                    | 3  |
| Méthodologie .....                                                                                | 4  |
| Ceinture verte Châteauguay-Léry.....                                                              | 6  |
| Description des zones inventoriées.....                                                           | 7  |
| Zone A.....                                                                                       | 7  |
| Zone B.....                                                                                       | 7  |
| Zone C.....                                                                                       | 7  |
| Zone D.....                                                                                       | 7  |
| Limites du territoire étudié .....                                                                | 8  |
| Description des codes de nidifications utilisés pour la classification des oiseaux nicheurs ..... | 9  |
| Résultats .....                                                                                   | 10 |
| Zone A.....                                                                                       | 13 |
| Zone B.....                                                                                       | 16 |
| Zone C.....                                                                                       | 18 |
| Zone D.....                                                                                       | 20 |
| Remerciements.....                                                                                | 22 |

## **Introduction et objectifs**

Le Club des ornithologues de Châteauguay (COC) est un organisme à but non lucratif fondé en 1992. Le COC est membre du Regroupement Québec-Oiseaux (RQO) et il est également reconnu par le service des Loisirs de la Ville de Châteauguay. Le COC compte 35 membres dont 18 familles et 17 membres individuels. Dans le cadre de ses activités régulières, le COC participe au programme d'inventaire des oiseaux menacés du Québec, collabore aux projets de la corporation Héritage Saint-Bernard, organise de nombreuses excursions d'observations, reçoit des conférenciers et publie un journal.

### **Les objectifs du COC sont :**

- Promouvoir le loisir ornithologique;
- Prôner le respect de l'environnement faunique;
- Contribuer à la protection des oiseaux et de leur habitat;
- Sensibiliser la population à l'avifaune.

C'est en répondant à l'invitation du comité de citoyens S.O.S. centre écologique Fernand-Seguin que le conseil d'administration du COC a décidé de réaliser un inventaire aviaire dans les boisés non protégés de la Ceinture verte de Châteauguay-Léry (voir carte ci-dessous). L'objectif de cet inventaire est de connaître les espèces d'oiseaux qui utilisent ce territoire pour s'alimenter, se reposer et pour y nicher. C'est avec beaucoup de fierté que le conseil d'administration présente le rapport de cet inventaire, qui d'ailleurs, s'est avéré le plus grand projet du COC depuis sa fondation.

## Méthodologie

Les données contenues dans ce rapport ont été récoltées, entre septembre 2008 et la mi-juin 2009, par des membres du Club des ornithologues de Châteauguay ainsi que par quelques invités.

L'inventaire s'est effectué sur l'ensemble du territoire boisé non-protégé de la Ceinture verte. Le refuge faunique Marguerite-D'Youville, les terrains protégés du territoire du ruisseau Saint-Jean et le Centre écologique Fernand-Seguin<sup>1</sup> ont été exclus de cet inventaire.

Les participants à l'inventaire ont visité l'ensemble du territoire à de nombreuses reprises et ils y ont noté toutes les espèces d'oiseaux vues ou entendues, leur nombre, ainsi que tout comportement permettant de déterminer la possibilité, la probabilité ou la confirmation (voir les indicateurs du tableau ci-dessous) qu'une espèce est nicheuse sur le territoire étudié. Ainsi, lors de chaque visite, un feuillet d'observations quotidiennes<sup>2</sup> a été rempli. Nous avons préalablement vérifié dans l'Atlas des oiseaux nicheurs (1996), la période de nidification de chacun des oiseaux potentiellement présents sur le territoire d'étude. Lorsqu'une espèce est présente sur le terrain pendant sa période de nidification, plusieurs comportements (voir section Description des codes de nidifications utilisés pour la classification des oiseaux nicheurs) permettent de déterminer si l'oiseau utilise cet habitat potentiel pour nicher.

Pendant la période de nidification, les comportements ont été identifiés, notés et classés selon trois degrés (nidification possible, nidification probable et nidification confirmée). Toutes les observations ont été soumises électroniquement<sup>3</sup> à la base de données ornithologiques ÉPOQ<sup>4</sup> (Étude des populations d'oiseaux du Québec) géré par le RQO. La compilation finale des données a été réalisée à l'aide du logiciel SGDO 5.0 qui permet au COC de compiler les feuillets soumis à ÉPOQ. Au total, 302,5 heures d'observation ont été compilées et 137 feuillets d'observations quotidiennes ont été complétés dans le cadre de cet inventaire.

En plus des oiseaux nicheurs, nous avons noté toutes les autres espèces d'oiseaux observés au cours de l'inventaire. De nombreuses espèces utilisent le territoire à l'étude à d'autres fins que la nidification. Certains oiseaux y chassent, s'y nourrissent, s'y reposent, y passent quelques temps ou y font une halte pendant leurs migrations tandis que d'autres survolent simplement le territoire durant leurs déplacements quotidiens.

---

<sup>1</sup>Le Club des ornithologues de Châteauguay croyait que le centre écologique Fernand-Seguin était un site protégé.

<sup>2</sup> <http://quebecoiseaux.org/files/feuille.pdf>

<sup>3</sup> <http://www.oiseauxqc.org/feuille.jsp>

<sup>4</sup> Les données contenu dans ÉPOQ peuvent être consulté moyennant des frais en communiquant avec le coordonnateur d'ÉPOQ à l'adresse suivante : [epoq@quebecoiseaux.org](mailto:epoq@quebecoiseaux.org)

Il existe certaines observations historiques sur le site à l'étude, mais les résultats présentés dans le présent rapport contiennent seulement les observations obtenues dans le cadre de l'inventaire du COC.

Les résultats présentés ici ne sont pas exhaustifs. Il est fort probable que le nombre d'oiseaux présents dans les zones à l'étude soit beaucoup plus grand ainsi que le nombre d'espèces nicheuses. Plusieurs oiseaux utilisent, lorsqu'il y en a, les corridors forestiers qui longent les cours d'eau pour se déplacer d'une aire d'alimentation à un espace de repos, à un site de nidification, ou encore, lors de leurs migrations saisonnières. Ces faits sont attestés par le nombre d'espèces d'oiseaux inventoriées à ce jour au refuge faunique Marguerite-D'Youville (territoire dans le nord de la Ceinture verte), soit 214. D'ailleurs, chaque année, de nouvelles espèces s'ajoutent au répertoire des oiseaux identifiés au refuge faunique Marguerite-D'Youville.

## Ceinture verte Châteauguay-Léry

(Incluant les terrains protégés)



## **Description des zones inventoriées**

Le territoire à l'étude a été divisé en 4 zones (A, B, C, D). Les zones ont été divisées selon les routes qui traversent la ceinture verte. Les limites municipales n'ont pas été considérées car elles sont impossibles à localiser en forêt et que les frontières administratives n'ont aucun impact sur les déplacements et la nidification des oiseaux.

### **Zone A**

La zone A est contiguë au centre écologique Fernand-Seguin. Cette zone, qui encercle le terrain de golf Bellevue, est limitée à l'est par le boulevard René-Lévesque, au sud par le nouveau tracé de l'autoroute 30 et par le boulevard de Léry (route 132). On retrouve sur ce territoire une multitude d'habitats intéressants pour les oiseaux tels que des prucheraies, des érablières, quelques petits milieux humides ainsi que de nombreuses friches à arbustes. Il y a un grand réseau de sentiers dans ce secteur ce qui facilite beaucoup l'inventaire.

### **Zone B**

Cette zone, la plus restreinte, est délimitée par les boulevards René-Lévesque et Brisebois, l'avenue Bourdon et un quartier résidentiel situé au sud de la rue Principale. Environ la moitié de cette zone est occupée par une érablière mature, l'autre moitié est caractérisée par une friche à arbustes où une grande diversité d'espèces floristiques prospère. Cette zone est entièrement située à l'intérieur de la municipalité de Châteauguay.

### **Zone C**

Il y a dans cette zone, un très grand réseau de sentiers qui permet de parcourir facilement les divers habitats qu'on y retrouve. Ce territoire est composé de nombreuses friches à arbustes, d'une vieille érablière ainsi que de milieux plus humides qui sont périodiquement inondables. Une cédrière est également présente dans ce secteur. Cette zone est bordée au sud par le boulevard René-Lévesque, à l'ouest par le chemin Saint-Bernard, au nord par le territoire du ruisseau Saint-Jean et à l'est par des quartiers résidentiels. Cette zone étant limitrophe au territoire du ruisseau Saint-Jean, on peut y retrouver des espèces aquatiques.

### **Zone D**

La zone D est composée de tous les secteurs n'appartenant pas à la Fondation de la faune du Québec (FFQ), situés entre le lac St-Louis et le chemin Saint-Bernard. Cette zone diffère beaucoup des autres; elle est principalement composée de marais et de forêts humides. À court terme, ce secteur est le moins menacé puisque les milieux humides sont mieux protégés au niveau de la loi et que cette zone est déjà morcelée par des terrains protégés appartenant à la FFQ et gérés par Héritage Saint-Bernard.



## Limites du territoire étudié



## **Description des codes de nidifications utilisés pour la classification des oiseaux nicheurs**

### **Nicheur possible**

**H** Présence d'un oiseau adulte dans son habitat en période de nidification

### **Nicheur probable**

**P** Couple présent dans son habitat en période de nidification

**T** Comportement territorial (chant et querelle avec un voisin)

**C** Comportement nuptial : parade, copulation ou échange de nourriture entre adultes

**V** Visite par un oiseau adulte d'un site de nidification probable. À ne pas confondre avec un site de repos

**A** Cri d'alarme ou tout autre comportement agité indiquant la présence d'un nid ou de jeunes aux alentours

**N** Forage d'une cavité par des pics

### **Nicheur confirmé**

**CN** Construction d'un nid ou transport de matériel (exception faites des pics)

**NU** Nid vide ayant été utilisé ou coquille d'œuf de la présente saison

**AT** Adulte transportant de la nourriture (pour des jeunes) durant sa période de nidification

**PH** Preuve physiologique (i.e. plaque incubatrice très vascularisée ou œuf présent dans l'oviducte) observé sur un oiseau en main

**DD** Oiseau simulant une blessure ou détournant l'attention

**NO** Oiseau gagnant, occupant ou quittant le site d'un nid dont le contenu ne peut être vérifié (trop haut ou dans une cavité)

**FE** Adulte transportant un sac fécal

**JE** Jeune en duvet ou jeune venant de quitter le nid, incapable de soutenir le vol sur de longues distances

**NJ** Nid contenant des œufs ou des jeunes

## Résultats

L'inventaire de l'avifaune nous a permis d'observer 125 espèces d'oiseaux dont 71 oiseaux nicheurs.

Résultats combinés des quatre zones à l'étude

Nombre d'oiseaux observés : 125

Nombre d'oiseaux nicheurs : 71

Nombre d'heures d'inventaire : 302,5h

Nombre de feuillets ÉPOQ : 137

| Résultats combinés des 4 zones à l'étude |                  |                  |                  |                    |
|------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|--------------------|
| Oiseaux nicheurs                         |                  |                  |                  |                    |
| Espèces                                  | Statut           |                  |                  | Code               |
|                                          | Nicheur possible | Nicheur probable | Nicheur confirmé |                    |
| Bernache du Canada                       |                  | X                |                  | P                  |
| Canard branchu                           |                  | X                |                  | P, V               |
| Canard noir                              | X                |                  |                  | H                  |
| Canard colvert                           |                  | X                |                  | P                  |
| Gélinotte huppée                         | X                |                  |                  | H                  |
| Dindon sauvage                           |                  | X                |                  | P, H               |
| Grèbe à bec bigarré                      | X                |                  |                  | H                  |
| Butor d'Amérique                         | X                |                  |                  | H                  |
| Bihoreau gris                            | X                |                  |                  | H                  |
| Râle de Virginie                         | X                |                  |                  | H                  |
| Marouette de Caroline                    | X                |                  |                  | H                  |
| Épervier de Cooper                       | X                |                  |                  | H                  |
| Pluvier kildir                           | X                |                  |                  | H                  |
| Bécassine de Wilson                      | X                |                  |                  | H                  |
| Bécasse d'Amérique                       |                  |                  | X                | H, C, NJ           |
| Tourterelle triste                       | X                |                  |                  | H                  |
| Petit-duc maculé                         |                  | X                |                  | H, A               |
| Martinet ramoneur                        | X                |                  |                  | H                  |
| Colibri à gorge rubis                    | X                |                  |                  | H                  |
| Pic maculé                               |                  |                  | X                | V, T, P, H, AT, NO |
| Pic mineur                               |                  |                  | X                | H, AT, CN, NO      |
| Pic chevelu                              |                  |                  | X                | P, AT, NO          |
| Pic flamboyant                           |                  |                  | X                | H, P, AT           |
| Grand Pic                                | X                |                  |                  | H                  |
| Pioui de l'Est                           |                  | X                |                  | H, P, T            |
| Moucherolle des aulnes                   | X                |                  |                  | H                  |
| Moucherolle tchébec                      | X                |                  |                  | H                  |
| Tyrann huppé                             |                  | X                |                  | H, T               |
| Tyrann tritri                            |                  |                  | X                | CN, NO             |
| Viréo aux yeux rouges                    |                  |                  | X                | H, AT, CN, NO      |
| Geai bleu                                |                  |                  | X                | H, T, C, CN        |

## Résultats combinés des 4 zones à l'étude

### Oiseaux nicheurs (suite)

| Espèces                     | Statut           |                  |                  | Code              |
|-----------------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|
|                             | Nicheur possible | Nicheur probable | Nicheur confirmé |                   |
| Hirondelle bicolore         | X                |                  |                  | H                 |
| Hirondelle rustique         | X                |                  |                  | H                 |
| Mésange à tête noire        |                  |                  | X                | H, AT             |
| Mésange bicolore            | X                |                  |                  | H                 |
| Sittelle à poitrine blanche | X                |                  |                  | H                 |
| Grimpereau brun             | X                |                  |                  | H                 |
| Troglodyte familial         | X                |                  |                  | H                 |
| Troglodyte des marais       | X                |                  |                  | H                 |
| Grive fauve                 | X                |                  |                  | H                 |
| Grive solitaire             | X                |                  |                  | H                 |
| Grive des bois              | X                |                  |                  | H                 |
| Merle d'Amérique            |                  |                  | X                | H, AT, NO, CN, JE |
| Moqueur chat                |                  |                  | X                | H, CN, AT         |
| Moqueur roux                | X                |                  |                  | H                 |
| Étourneau sansonnet         |                  |                  | X                | CN, AT            |
| Jaseur d'Amérique           | X                |                  |                  | H                 |
| Paruline obscure            | X                |                  |                  | H                 |
| Paruline à joue grises      | X                |                  |                  | H                 |
| Paruline à collier          | X                |                  |                  | H                 |
| Paruline jaune              |                  |                  | X                | H, P, CN, NO, AT  |
| Paruline à flancs marrons   | X                |                  |                  | H                 |
| Paruline à gorge noire      | X                |                  |                  | H                 |
| Paruline à poitrine baie    | X                |                  |                  | H                 |
| Paruline noir et blanc      | X                |                  |                  | H                 |
| Paruline flamboyante        |                  |                  | X                | H, P, T, CN, AT   |
| Paruline couronnée          |                  |                  | X                | H, AT             |
| Paruline masquée            | X                |                  |                  | H                 |
| Tangara écarlate            |                  |                  | X                | NO                |
| Bruant familial             | X                |                  |                  | H                 |
| Bruant chanteur             |                  |                  | X                | H, AT             |
| Bruant des marais           | X                |                  |                  | H                 |
| Bruant à gorge blanche      |                  | X                |                  | H, T              |
| Cardinal rouge              |                  |                  | X                | H, P, AT          |
| Cardinal à poitrine rose    |                  |                  | X                | H, C, P, NO       |
| Passerin indigo             |                  | X                |                  | H, T              |
| Carouge à épaulettes        |                  |                  | X                | H, P, AT          |
| Quiscale bronzé             |                  |                  | X                | H, CN, AT         |
| Vacher à tête brune         | X                |                  |                  | H                 |
| Oriole de Baltimore         |                  |                  | X                | H, T, P, CN, NO   |
| Chardonneret jaune          |                  | X                |                  | H, T              |

## Résultats combinés des 4 zones à l'étude

### Autres espèces observées

|                            |                            |
|----------------------------|----------------------------|
| Oie des neiges             | Roitelet à couronne rubis  |
| Sarcelle d'hiver           | Roitelet à couronne dorée  |
| Cormoran à aigrettes       | Grive à dos olive          |
| Grand Héron                | Moqueur polyglotte         |
| Grande Aigrette            | Pipit d'Amérique           |
| Héron vert                 | Jaseur boréal              |
| Urubu à tête rouge         | Paruline à ailes dorées    |
| Busard Saint-Martin        | Paruline verdâtre          |
| Balbusard pêcheur          | Paruline à tête cendrée    |
| Épervier Brun              | Paruline à croupion jaune  |
| Buse à épaulettes          | Paruline à gorge orangée   |
| Buse à queue rousse        | Paruline bleue             |
| Crécerelle d'Amérique      | Paruline à couronne rousse |
| Faucon pèlerin             | Paruline rayée             |
| Faucon émerillon           | Paruline à calotte noire   |
| Grand-duc d'Amérique       | Paruline du Canada         |
| Goéland à bec cerclé       | Bruant des champs          |
| Sterne pierregarin         | Bruant hudsonien           |
| Pigeon biset               | Bruant fauve               |
| Moucherolle des saules     | Bruant de Lincoln          |
| Moucherolle phébi          | Bruant à couronne blanche  |
| Viréo à tête bleue         | Junco ardoisé              |
| Viréo mélodieux            | Quiscale rouilleux         |
| Viréo de Philadelphie      | Durbec des sapins          |
| Grand Corbeau              | Sizerin flammé             |
| Hirondelle noire           | Tarin des pins             |
| Sittelle à poitrine rousse | Moineau domestique         |

## Zone A

Nombre d'oiseaux observés : 107

Nombre d'oiseaux nicheurs : 54

Nombre d'heures d'inventaire : 141h.20min.

Nombre de feuillets ÉPOQ : 55

| Zone A                      |                  |                  |                  |               |
|-----------------------------|------------------|------------------|------------------|---------------|
| Oiseaux nicheurs            |                  |                  |                  |               |
| Espèces                     | Statut           |                  |                  | Code          |
|                             | Nicheur possible | Nicheur probable | Nicheur confirmé |               |
| Canard branchu              |                  | X                |                  | P             |
| Gélinotte huppée            | X                |                  |                  | H             |
| Dindon sauvage              |                  | X                |                  | P, H          |
| Pluvier kildir              | X                |                  |                  | H             |
| Bécassine de Wilson         | X                |                  |                  | H             |
| Bécasse d'Amérique          |                  |                  | X                | NJ            |
| Tourterelle triste          | X                |                  |                  | H             |
| Petit-duc maculé            | X                |                  |                  | H             |
| Martinet ramoneur           | X                |                  |                  | H             |
| Colibri à gorge rubis       | X                |                  |                  | H             |
| Pic maculé                  |                  | X                |                  | V, T, P, H    |
| Pic mineur                  |                  |                  | X                | H, AT, NO     |
| Pic chevelu                 |                  |                  |                  | AT, NO        |
| Pic flamboyant              |                  | X                |                  | H, P          |
| Grand Pic                   | X                |                  |                  | H             |
| Pioui de l'Est              | X                |                  |                  | H             |
| Moucherolle des aulnes      | X                |                  |                  | H             |
| Moucherolle tchébec         | X                |                  |                  | H             |
| Tyran huppé                 | X                |                  |                  | H             |
| Tyran tritri                |                  |                  | X                | CN,           |
| Viréo aux yeux rouges       |                  |                  | X                | H, AT, CN, NO |
| Geai bleu                   | X                |                  |                  | H             |
| Corneille d'Amérique        | X                |                  |                  | H             |
| Hirondelle bicoloré         | X                |                  |                  | H             |
| Mésange à tête noire        |                  |                  | X                | H, AT         |
| Sittelle à poitrine blanche | X                |                  |                  | H             |
| Troglodyte familier         | X                |                  |                  | H             |
| Grive fauve                 | X                |                  |                  | H             |
| Grive des bois              | X                |                  |                  | H             |
| Merle d'Amérique            |                  |                  | X                | H, AT, CN     |
| Moqueur chat                |                  |                  | X                | H, CN         |
| Moqueur roux                | X                |                  |                  | H             |
| Jaseur d'Amérique           | X                |                  |                  | H             |
| Paruline obscure            | X                |                  |                  | H             |
| Paruline à joue grises      | X                |                  |                  | H             |
| Paruline à collier          | X                |                  |                  | H             |

| Zone A                   |                  |                  |                  |              |
|--------------------------|------------------|------------------|------------------|--------------|
| Oiseaux nicheurs (suite) |                  |                  |                  |              |
| Espèces                  | Statut           |                  |                  | Code         |
|                          | Nicheur possible | Nicheur probable | Nicheur confirmé |              |
| Paruline jaune           |                  |                  | X                | H, P, CN, NO |
| Paruline à gorge noire   | X                |                  |                  | H            |
| Paruline à poitrine baie | X                |                  |                  | H            |
| Paruline noir et blanc   | X                |                  |                  | H            |
| Paruline flamboyante     |                  | X                |                  | H, P         |
| Paruline couronnée       |                  |                  | X                | H, AT        |
| Paruline masquée         | X                |                  |                  | H            |
| Tangara écarlate         |                  |                  | X                | NO           |
| Bruant familial          | X                |                  |                  | H            |
| Bruant chanteur          | X                |                  |                  | H            |
| Cardinal rouge           | X                |                  |                  | H            |
| Cardinal à poitrine rose |                  | X                |                  | H, P         |
| Passerin indigo          | X                |                  |                  | H            |
| Carouge à épaulettes     |                  |                  | X                | P, AT        |
| Quiscale bronzé          |                  |                  | X                | H, AT        |
| Vacher à tête brune      | X                |                  |                  | H            |
| Oriole de Baltimore      |                  |                  | X                | H, P, CN     |
| Chardonneret jaune       | X                |                  |                  | H            |

| Zone A                     |                            |
|----------------------------|----------------------------|
| Autres espèces observées   |                            |
| Oie des neiges             | Grimpereau brun            |
| Bernache du Canada         | Roitelet à couronne rubis  |
| Canard colvert             | Roitelet à couronne dorée  |
| Cormoran à aigrettes       | Grive à dos olive          |
| Grand Héron                | Grive solitaire            |
| Grande Aigrette            | Étourneau sansonnet        |
| Bihoreau gris              | Pipit d'Amérique           |
| Urubu à tête rouge         | Jaseur boréal              |
| Busard Saint-Martin        | Paruline à ailes dorées    |
| Épervier Brun              | Paruline à tête cendrée    |
| Épervier de Cooper         | Paruline à croupion jaune  |
| Buse à queue rousse        | Paruline à gorge orangée   |
| Faucon pèlerin             | Paruline à couronne rousse |
| Faucon émerillon           | Paruline rayée             |
| Grand-duc d'Amérique       | Paruline à calotte noire   |
| Goéland à bec cerclé       | Paruline du Canada         |
| Sterne pierregarin         | Bruant des champs          |
| Moucherolle des saules     | Bruant hudsonien           |
| Moucherolle phébi          | Bruant fauve               |
| Viréo à tête bleue         | Bruant de Lincoln          |
| Viréo mélodieux            | Bruant à couronne blanche  |
| Viréo de Philadelphie      | Junco ardoisé              |
| Grand Corbeau              | Quiscale rouilleux         |
| Hirondelle noire           | Durbec des sapins          |
| Hirondelle rustique        | Sizerin flammé             |
| Mésange bicolore           | Tarin des pins             |
| Sittelle à poitrine rousse |                            |



## Zone B

Nombre d'oiseaux observés : 60

Nombre d'oiseaux nicheurs : 35

Nombre d'heures d'inventaire : 29h.10min.

Nombre de feuillets ÉPOQ : 16

| Zone B                      |                  |                  |                  |          |
|-----------------------------|------------------|------------------|------------------|----------|
| Oiseaux nicheurs            |                  |                  |                  |          |
| Espèces                     | Statut           |                  |                  | Code     |
|                             | Nicheur possible | Nicheur probable | Nicheur confirmé |          |
| Bécasse d'Amérique          |                  | X                |                  | C        |
| Tourterelle triste          | X                |                  |                  | H        |
| Colibri à gorge rubis       | X                |                  |                  | H        |
| Pic maculé                  |                  |                  | X                | AT, NO   |
| Pic chevelu                 |                  |                  | X                | CN, NO   |
| Pic flamboyant              |                  | X                |                  | P        |
| Pioui de l'Est              | X                |                  |                  | H        |
| Moucherolles des aulnes     | X                |                  |                  | H        |
| Tyrann huppé                | X                |                  |                  | H        |
| Tyrann tritri               |                  |                  | X                | CN, NO   |
| Viréo aux yeux rouges       | X                |                  |                  | H        |
| Geai bleu                   |                  |                  | X                | H, CN    |
| Corneille d'Amérique        | X                |                  |                  | H        |
| Hirondelle bicolor          | X                |                  |                  | H        |
| Mésange à tête noire        |                  |                  | X                | H, AT    |
| Sittelle à poitrine blanche | X                |                  |                  | H        |
| Grive des bois              | X                |                  |                  | H        |
| Merle d'Amérique            |                  |                  | X                | H, JE    |
| Moqueur chat                |                  |                  | X                | H, CN    |
| Jaseur d'Amérique           | X                |                  |                  | H        |
| Paruline jaune              |                  |                  | X                | H, AT    |
| Paruline noir et blanc      | X                |                  |                  | H        |
| Paruline flamboyante        | X                |                  |                  | H        |
| Paruline couronnée          | X                |                  |                  | H        |
| Paruline masquée            | X                |                  |                  | H        |
| Bruant familial             | X                |                  |                  | H        |
| Bruant chanteur             |                  |                  | X                | H, AT    |
| Bruant à gorge blanche      | X                |                  |                  | H        |
| Cardinal rouge              |                  |                  | X                | H, AT    |
| Cardinal à poitrine rose    |                  |                  | X                | H, C, NO |
| Carouge à épauettes         | X                |                  |                  | H        |
| Quiscale bronzé             | X                |                  |                  | H        |
| Vacher à tête brune         | X                |                  |                  | H        |
| Oriole de Baltimore         |                  | X                |                  | H, T, P  |
| Chardonneret jaune          | X                |                  |                  | H        |

| Zone B                    |                           |
|---------------------------|---------------------------|
| Autres espèces observées  |                           |
| Oie des neiges            | Moucherolle des saules    |
| Bernache du Canada        | Roitelet à couronne rubis |
| Canard colvert            | Grive à dos olive         |
| Cormoran à aigrettes      | Moqueur polyglotte        |
| Grand Héron               | Étourneau sansonnet       |
| Grande Aigrette           | Jaseur boréal             |
| Urubu à tête rouge        | Paruline verdâtre         |
| Buse à épaulettes         | Paruline à croupion jaune |
| Buse à queue rousse       | Paruline à gorge noire    |
| Goéland à bec cerclé      | Bruant hudsonien          |
| Pic mineur                | Junco ardoisé             |
| Sitelle à poitrine rousse | Moineau domestique        |
| Moucherolle phébi         |                           |

## Zone C

Nombre d'oiseaux observés : 90

Nombre d'oiseaux nicheurs : 53

Nombre d'heures d'inventaire : 117h.

Nombre de feuillets ÉPOQ : 54

| Zone C                     |                  |                  |                  |         |
|----------------------------|------------------|------------------|------------------|---------|
| Oiseaux nicheurs           |                  |                  |                  |         |
| Espèces                    | Statut           |                  |                  | Code    |
|                            | Nicheur possible | Nicheur probable | Nicheur confirmé |         |
| Canard branchu             |                  | X                |                  | P, V,   |
| Canard colvert             |                  | X                |                  | P       |
| Épervier de Cooper         | X                |                  |                  | H       |
| Bécassine de Wilson        | X                |                  |                  | H       |
| Bécasse d'Amérique         | X                |                  |                  | H       |
| Tourterelle triste         | X                |                  |                  | H       |
| Petit-duc maculé           |                  | X                |                  | A       |
| Martinet ramoneur          | X                |                  |                  | H       |
| Colibri à gorge rubis      | X                |                  |                  | H       |
| Pic maculé                 |                  |                  | X                | T, AT   |
| Pic mineur                 | X                |                  |                  | H       |
| Pic chevelu                | X                |                  |                  | H       |
| Pic flamboyant             |                  |                  | X                | AT      |
| Grand Pic                  | X                |                  |                  | H       |
| Pioui de l'Est             |                  | X                |                  | T       |
| Moucherolle des aulnes     | X                |                  |                  | H       |
| Moucherolle tchébec        | X                |                  |                  | H       |
| Tyrann huppé               |                  | X                |                  | H, T    |
| Viréo aux yeux rouges      | X                |                  |                  | H       |
| Geai bleu                  |                  | X                |                  | H, T, C |
| Corneille d'Amérique       |                  |                  | X                | AT,     |
| Hirondelle bicolore        | X                |                  |                  | H       |
| Hirondelle rustique        | X                |                  |                  | H       |
| Mésange à tête noire       |                  |                  | X                | H, AT   |
| Mésange bicolore           | X                |                  |                  | H       |
| Sitelle à poitrine blanche | X                |                  |                  | H       |
| Grimpereau brun            | X                |                  |                  | H       |
| Troglodyte familier        | X                |                  |                  | H       |
| Grive fauve                | X                |                  |                  | H       |
| Grive solitaire            | X                |                  |                  | H       |
| Grive des bois             | X                |                  |                  | H       |
| Merle d'Amérique           |                  |                  | X                | H, NO   |
| Moqueur chat               |                  |                  | X                | H, AT   |
| Étourneau sansonnet        |                  |                  | X                | CN, AT  |
| Jaseur d'Amérique          | X                |                  |                  | H       |

| Zone C                    |                  |                  |                  |                 |
|---------------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------|
| Oiseaux nicheurs (suite)  |                  |                  |                  |                 |
| Espèces                   | Statut           |                  |                  | Code            |
|                           | Nicheur possible | Nicheur probable | Nicheur confirmé |                 |
| Paruline jaune            |                  |                  | X                | H, AT           |
| Paruline à flancs marrons | X                |                  |                  | H               |
| Paruline noir et blanc    | X                |                  |                  | H               |
| Paruline flamboyante      |                  |                  | X                | H, P, T, CN, AT |
| Paruline couronnée        | X                |                  |                  | H               |
| Paruline masquée          | X                |                  |                  | H               |
| Bruant familial           | X                |                  |                  | H               |
| Bruant chanteur           |                  |                  | X                | H, AT           |
| Bruant des marais         | X                |                  |                  | H               |
| Bruant à gorge blanche    |                  | X                |                  | T               |
| Cardinal rouge            |                  | X                |                  | H, P            |
| Cardinal à poitrine rose  |                  |                  | X                | H, P, AT        |
| Passerin indigo           |                  | X                |                  | H, T            |
| Carouge à épaulettes      |                  | X                |                  | H, P            |
| Quiscale bronzé           |                  |                  | X                | H, CN, AT       |
| Vacher à tête brune       | X                |                  |                  | H               |
| Oriole de Baltimore       |                  |                  | X                | H, P, NO        |
| Chardonneret jaune        |                  | X                |                  | H, T            |

| Zone C                   |                           |
|--------------------------|---------------------------|
| Autres espèces observées |                           |
| Oie des neiges           | Grand Corbeau             |
| Bernache du Canada       | Roitelet à couronne dorée |
| Gélinotte huppée         | Roitelet à couronne rubis |
| Cormoran à aigrettes     | Jaseur boréal             |
| Grand Héron              | Grive à dos olive         |
| Grande Aigrette          | Paruline à croupion jaune |
| Héron vert               | Paruline à gorge noire    |
| Bihoreau gris            | Paruline rayée            |
| Urubu à tête rouge       | Paruline à joues grises   |
| Balbuzard pêcheur        | Paruline à collier        |
| Busard Saint-Martin      | Paruline à tête cendrée   |
| Buse à épaulettes        | Paruline bleue            |
| Buse à queue rousse      | Tangara écarlate          |
| Crécérille d'Amérique    | Bruant fauve              |
| Faucon émerillon         | Bruant à couronne blanche |
| Goéland à bec cerclé     | Junco ardoisé             |
| Pigeon biset             | Quiscale rouilleux        |
| Moucherolle des saules   | Moineau domestique        |
| Viréo à tête bleue       |                           |

## Zone D

Nombre d'oiseaux observés : 47

Nombre d'oiseaux nicheurs : 33

Nombre d'heures d'inventaire : 15h

Nombre de feuillets ÉPOQ : 12

| Zone D                      |                  |                  |                  |      |
|-----------------------------|------------------|------------------|------------------|------|
| Oiseaux nicheurs            |                  |                  |                  |      |
| Espèces                     | Statut           |                  |                  | Code |
|                             | Nicheur possible | Nicheur probable | Nicheur confirmé |      |
| Bernache du Canada          |                  | X                |                  | P    |
| Canard branchu              |                  | X                |                  | V    |
| Canard noir                 | X                |                  |                  | H    |
| Canard colvert              |                  | X                |                  | P    |
| Grèbe à bec bigarré         | X                |                  |                  | H    |
| Butor d'Amérique            | X                |                  |                  | H    |
| Bihoreau gris               | X                |                  |                  | H    |
| Râle de Virginie            | X                |                  |                  | H    |
| Marouette de Caroline       | X                |                  |                  | H    |
| Bécassine de Wilson         | X                |                  |                  | H    |
| Tourterelle triste          | X                |                  |                  | H    |
| Colibri à gorge rubis       | X                |                  |                  | H    |
| Pic maculé                  | X                |                  |                  | H    |
| Pic mineur                  | X                |                  |                  | H    |
| Pic chevelu                 |                  | X                |                  | P    |
| Pic flamboyant              | X                |                  |                  | H    |
| Pioui de l'Est              |                  | X                |                  | P    |
| Viréo aux yeux rouges       | X                |                  |                  | H    |
| Geai bleu                   | X                |                  |                  | H    |
| Corneille d'Amérique        |                  |                  | X                | CN   |
| Mésange à tête noire        |                  |                  | X                | AT   |
| Sittelle à poitrine blanche | X                |                  |                  | H    |
| Troglodyte des marais       | X                |                  |                  | H    |
| Merle d'Amérique            |                  |                  | X                | AT   |
| Jaseur d'Amérique           | X                |                  |                  | H    |
| Paruline masquée            | X                |                  |                  | H    |
| Bruant chanteur             | X                |                  |                  | H    |
| Bruant des marais           | X                |                  |                  | H    |
| Cardinal rouge              | X                |                  |                  | H    |
| Carouge à épaulettes        | X                |                  |                  | H    |
| Quiscale bronzé             | X                |                  |                  | H    |
| Vacher à tête brune         | X                |                  |                  | H    |
| Oriole de Baltimore         |                  |                  | X                | CN   |

| Zone D                   |                           |
|--------------------------|---------------------------|
| Autres espèces observées |                           |
| Sarcelle d'hiver         | Pigeon biset              |
| Cormoran à aigrettes     | Grand Corbeau             |
| Grand Héron              | Hirondelle bicolore       |
| Grande Aigrette          | Roitelet à couronne rubis |
| Urubu à tête rouge       | Moqueur chat              |
| Busard Saint-Martin      | Paruline jaune            |
| Goéland à bec cerclé     | Chardonneret jaune        |

## Remerciements

Cet inventaire a requis beaucoup de planification, de préparation et de compilation en plus des 302,5 heures d'observation sur le terrain. Le conseil d'administration du COC tient à remercier tous les bénévoles qui y ont participé. De plus, sans la participation, la disponibilité, l'implication et la générosité des personnes suivantes : Monique Groulx, Robert Saint-Denis, Marc-Philippe Christophe, Isabelle Bourget et Dominic Gendron, un tel projet n'aurait pas pu être complété aussi efficacement.

Pour des informations sur cet inventaire :

Club des ornithologues de Châteauguay  
A/s Dominic Gendron, Vice-président  
15 boulevard Maple,  
Châteauguay, Québec, J6J 3P7  
[gendrondominic@hotmail.com](mailto:gendrondominic@hotmail.com)

Juillet 2009

**INVENTAIRE DE LA FLORE MYCOLOGIQUE DU CENTRE  
ÉCOLOGIQUE FERNAND-SEGUIN ET DES BOISÉS  
ADJACENTS DES VILLES DE CHÂTEAUGUAY-LÉRY**

**Raymond McNeil, professeur émérite  
Département de Sciences biologiques  
Université de Montréal**



*Limacella delicata* var. *glioderma*

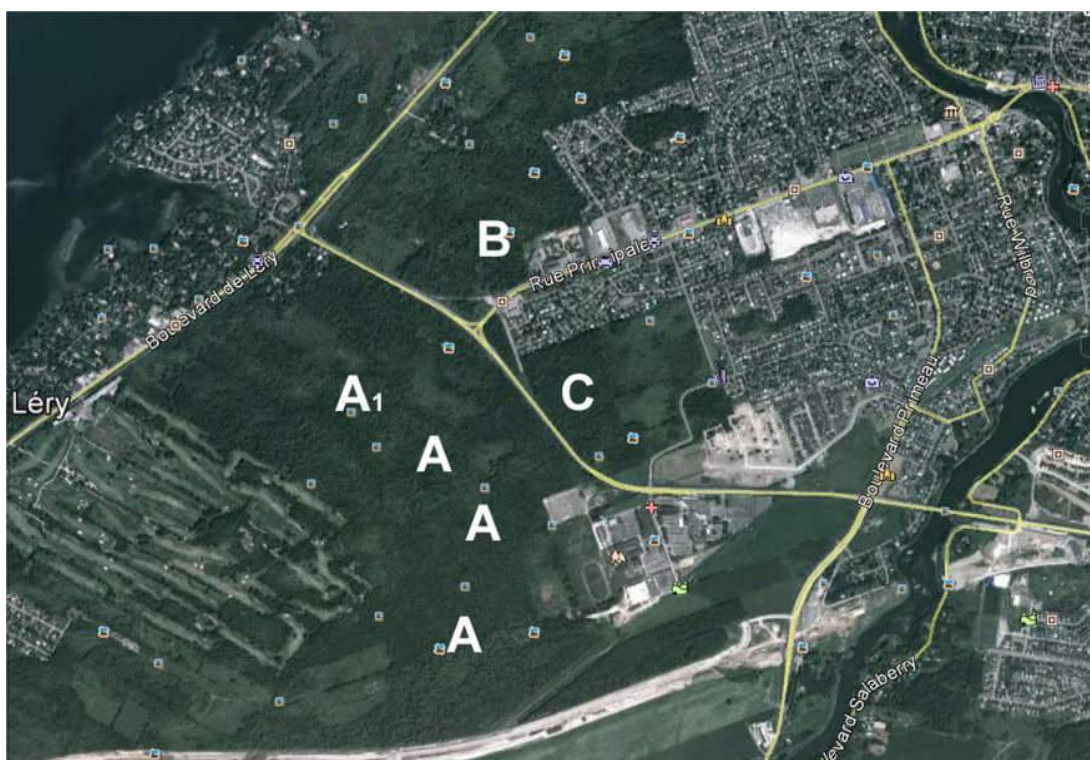
*Sowerbiella radiculata* var. *radiculata*



**Châteauguay, Québec, le 1 février 2013**



L'objectif du présent document est de présenter une liste des champignons macroscopiques répertoriés de 1976 à 2006, dans trois boisés de la Ville de Châteauguay, avec débordement sur la Ville de Léry. Il s'agit du site B (voir carte ci-jointe), inventorié, de mai à octobre, de 1976 à 2012, plus intensément (1 visite par semaine) de 1976 à 1985 et de 2004 à 2012, du site C, inventorié de 2004 à 2012 (1-2 visites par semaine), et du boisé du Centre écologique Fernand-Seguin (site A), inventorié de 2004 à 2012. Jusqu'à maintenant, quelque 316 espèces ont été répertoriées dans l'un ou l'autre des trois sites.



**Vue satellite montrant l'emplacement des trois sites inventoriés (fond de carte téléchargé de Google Earth le 27 janvier 2013).**

À l'origine, avant l'expansion de la Ville de Châteauguay et l'aménagement de la route 132, les trois boisés n'en formaient qu'un seul. Le site A (Centre écologique Fernand-Seguin) est situé au sud de la route 132 et du boulevard de Salaberry, à la limite ouest de Châteauguay, et à l'ouest de la Polyvalente Lionel-Paré. Le site B est situé au nord de la rue Principale, à proximité de la jonction de cette rue avec la route 132. Quant au site C, il se trouve enclavé entre la route 132 et le Boul. Brisebois.

Il y aura lieu de décrire les boisés en plus amples détails. Cependant, il s'agit dans l'ensemble d'érablières dominées par l'érable à sucre et comportant des chênes, des

hêtres, des caryers, des tilleuls, des frênes, des noyers, des ostryers, etc. Le site A comprend aussi une plantation d'épinettes près de l'entrée du boisé, à proximité de la Polyvalente Lionel-Paré. Le site A comprend finalement une prucheraie, enclavée dans le boisé de feuillus (**A1**). Ces deux entités (pessière et prucheraie) n'ont été inventoriées en détails que de 2010 à 2012. Leur inventaire détaillé se poursuivra en 2013. Le secteur C est en grande partie plus mature que les deux autres.

Les trois zones de feuillus présentent leur plus grande diversité mycologique de la mi-juin à la fin d'août, contrairement aux secteurs de conifères (pessière et prucheraie) qui sont plus riches en espèces de la mi-août jusqu'en octobre.

La fréquence d'occurrence des espèces est basée principalement sur le site MycoQuebec.org. La plupart des espèces y sont qualifiées de **commune, peu commune, occasionnelle, rare ou très rare**. Dans les remarques au tableau qui suit, seules sont qualifiées les espèces d'occurrence très rare (**TR**), rare (**R**), occasionnelle (**OC**) ou peu commune (**PC**); les espèces communes ne sont l'objet d'aucun commentaire.

Il y a des espèces **très rares** qui présentent un caractère d'unicité particulier. L'occurrence de ces seules espèces dans les boisés de Châteauguay-Léry justifie leur préservation dans toute leur intégrité:

*Cantharellus appalachiensis* (site B), très rare; un des 2-3 sites où l'espèce est régulièrement présente chaque année au Québec.

*Caulorhiza hygrophoroides* (site B), espèce très rare, mentionnée uniquement à 2 sites au Québec.

*Entoloma luridum* (sites A et B), espèce très rare, mentionnée moins de 5 fois au Québec.

*Entoloma mephiticum* (site A), espèce très rare, mentionnée moins de 5 fois au Québec.

*Fistulina hepatica* (site A), espèce très rare mentionnée qu'à 2 ou 3 sites au Québec.

*Geastrum fimbriatum* (site B), espèce très rare, seulement 3-5 mentions pour le Québec.

*Gymnopus ocior* (sites A et B), espèce très rare, les deux seuls sites où l'espèce a été

trouvée au Québec.

*Helvella lactea* (site A), espèce très rare, mentionnée pour la première fois pour le Québec, trouvée au même site à trois reprises depuis 2006. Certains auteurs ont considéré *H. lactea* comme une variété blanche de *H. lacunosa*.

*Humidicutis auratocephala* (site A), espèce très rare, mentionnée moins de 5 fois au Québec.

*Hygrocybe ruber* (site A), espèce très rare, mentionnée pour la première fois et une seule fois au Québec.

*Lactarius corrugis* (site C), espèce très rare, mentionnée moins de 5 fois au Québec.

*Lactarius speciosus* (site A), espèce très rare, mentionnée à moins de 5 sites au Québec.

*Limacella delicata* var. *glioderma* (site B), espèce très rare, mentionnée que 2-3 fois au Québec.

*Mycena leptophylla* (site B), espèce très rare, mentionnée seulement à 2-3 sites au Québec.

*Peziza griseorosea* (site B), espèce très rare, mentionnée une seule fois au Québec.

*Pholiota gummosa* (Site A), très rare, la seule et unique mention au Québec faite au site A. L'espèce n'a probablement pas été trouvée ailleurs en Amérique.

*Pluteus pellitus* (site B), espèce très rare, mentionnée apparemment une seule fois au Québec.

*Psathyrella cernua* (site A), espèce très rare, apparemment la seule mention pour le Québec.

*Rutstroemia longipes* (site B), très rare, la seule et unique mention pour le Québec.

*Scutellinia blumenaviensis* (Syn. *S. asperrima*) (Site A), très rare, espèce connue dans les Antilles, mentionnée pour la première fois pour le Québec, et probablement pour l'Amérique du Nord

*Sowerbiella radicalata*, var. *radiculata* (site B), espèce très rare, mentionnée pour la première fois pour le Québec, et probablement pour le Canada.

*Volvariella cinerea* (site A), espèce très rare, seulement 2 ou 3 mention pour le Québec.

Dû au fait qu'ils comportent tous de nombreux troncs renversés, des chicots, et beaucoup de bois très pourri à la surface du sol, les trois sites ont une fonge constituée principalement d'espèces saprophytiques (décomposeurs). Un pourcentage plus faible est constitué d'espèces qui croissent au sol; il s'agit d'espèces saprophytiques qui croissent sur des débris végétaux (litières de feuilles mortes, bois pourri enfoui), ou d'espèces qui vivent en association symbiotique avec les arbres et les plantes, association bénéfique tant à l'arbre qu'au champignon, nommée mycorhize.

Le règne des Fungi (ou des champignons) comprend deux embranchements ou phyla, les Ascomycètes et les Basidiomycètes. Les Myxomycètes, partie du règne des Protozoa, jadis inclus dans les Fungi, ne sont plus considérés comme des champignons, mais les espèces les plus communes sont quand même incluses dans la majeure partie des guides de détermination des champignons.

Les embranchements ou phyla se subdivisent à leur tour en Classes, Sous-classes, Ordres, Familles, Genres et Espèces. La plus récente classification (Kirk et al. 2008), basée sur les recherches en génétique et en biologie moléculaire des 25 dernières années, est passablement complexe pour les non-spécialistes. Pour cette raison, les mycologues amateurs ont l'habitude de regrouper les champignons en six grandes catégories selon l'emplacement de leur partie fertile qui comporte les asques ou les basides: les champignons à lamelles, les champignons à tubes et à pores, les champignons à plis, les champignons à aiguillons, ceux à hyménium lisse et les vesses-de-loup.

Cependant, pour des raisons pratiques et didactiques, il y a lieu de présenter les espèces classées en conformité avec les 22 groupes définis artificiellement par le Cercle des Mycologues de Montréal (Després et al. 2002), mais inspirés de Pomerleau (1980), sur la base d'ensembles de caractéristiques communes visibles à l'œil nu (par exemple la couleur de la sporée, la présence ou l'absence d'un pied, la forme du corps fructifère, la présence de lamelles, tubes ou aiguillons, etc.). Je me limite à ne décrire que brièvement ces 22 groupes. Pour plus de détails, consulter McNeil (2006). Je présente la liste des champignons répertoriées dans les boisés de Châteauguay en les groupant, par ordre

alphabétique de genres et d'espèces au sein de ces 22 groupes, dans le même ordre que celui suivi par McNeil (2007).

## **GROUPE 1**

### **Myxomycètes: Lycogales, stémonites, tubifères et analogues**

Les Myxomycètes ont fréquemment, au stade végétatif, l'aspect d'une masse mucilagineuse, gluante et mobile. Ils sont constitués d'une masse libre de protoplasme qui peut s'étendre et se déplacer lentement sur plusieurs centimètres à la surface de leur substrat, cherchant les conditions d'humidité et de chaleur les plus favorables à leur fructification. Ils prennent, au stade reproductif, des formes variées, généralement minuscules (le plus souvent < 5 mm).

## **GROUPE 2**

### **Ascomycètes: Cudonies, morilles, gyromitres, pézizes, helvelles, trichoglosses, dermatoses et analogues**

Champignons sans pores, lamelles ni aiguillons, en forme de vases avec ou sans pied, d'éponges avec pied, de petites massues, de nodules, de pustules de couleurs variées, de croûtes, de galles d'apparence charbonneuse, ou de dermatoses parasitant d'autres champignons. L'embranchement des Ascomycètes constitue un groupe de champignons connu des mycologues et des gourmets parce qu'il comprend les morilles et les truffes.

## **GROUPE 3**

### **Champignons à texture gélatineuse: Oreilles de Judas, trémelles et analogues**

Champignons de texture gélatineuse, en forme de cervelles, d'oreilles ou de cornes, le plus souvent sur le bois, à surface fertile sans lamelles, ni tubes, ni aiguillons (sauf une exception).

## **GROUPE 4**

### **Polypores, ganodermes, tramètes, stérées et analogues**

La plupart sont des espèces à texture coriace, rarement charnue, sessiles, étalées en croûte sur leur substrat, en forme de console ou sabot, ou stipitées avec un chapeau et un pied central ou latéral. Elles croissent plus souvent sur le bois, mais aussi au sol. Leur surface

fertile est, sauf exception, constituée d'une couche de tubes, inséparables de la chair, lesquels s'ouvrent à l'extérieur par des pores. Elle peut être constituée aussi de plis lamelliformes, de lamelles fendues sur le long, ou de tubes lacérés prenant avec l'âge l'aspect d'aiguillons.

## **GROUPE 5**

### **Hydnes et analogues**

Champignons de texture charnue ou coriace, coralliformes, avec un pied central, ou en console, dont les rameaux ou le dessous du chapeau sont pourvus d'aiguillons.

## **GROUPE 6**

### **Clavaires, ramaires, théléphores et analogues**

Champignons de texture fragile chez les clavaires et ramaires, coriace chez les théléphores, érigés, en forme de bâtonnets, de massues ou en touffes, simples ou abondamment fourchus ou ramifiés en forme d'arbuste ou de corail.

## **GROUPE 7**

### **Chanterelles**

Champignons charnus en forme d'entonnoirs ou de trompettes, à fausses lamelles, à surface fertile pourvue de rides ou de plis lamelliformes plus ou moins profonds, décourants et souvent interveinés.

## **GROUPE 8**

### **Crépidoles, pleuroles, lentins et analogues**

Champignons charnus, à lamelles, dont le pied est excentrique, latéral ou absent, qui croissent sur le bois; la sporée est blanche ou lilas, sauf pour le genre *Crepidotus* qui a une sporée brune, mais qui est placé dans le présent groupe à cause de sa forme.

## **GROUPE 9**

### **Hygrophores**

Champignons charnus, souvent de couleurs vives, à lamelles épaisses, espacées, de texture cireuse au toucher, rattachées au pied ou descendantes le long du pied.

Leur sporée est blanche. Ils croissent au sol, mais aussi parfois sur le bois très pourri.

## **GROUPE 10**

### **Armillaires, tricholomes, clitocybes, laccaires et analogues**

Ce groupe englobe des genres à sporée blanchâtre, à chair épaisse et souvent de moyenne ou grande taille, avec un chapeau ayant généralement plus de 3 cm de diam., sauf dans le cas de certains cystodermes.

## **GROUPE 11**

### **Mycènes, collybies, marasmes et analogues**

Ce groupe hétérogène comprend des genres pour la plupart de petite taille, avec un chapeau ayant souvent moins de 3 cm de diamètre, à sporée blanche, rarement crème ou rose, à chair mince, puis à lamelles reliées au pied ou presque libres.

## **GROUPE 12**

### **Cortinaires, inocybes, hébélomes et analogues**

Ce groupe englobe des champignons charnus, à sporée brun-roux ou brune, à lamelles adnées à émarginées, jamais décurrentes, avec une cortine ayant l'apparence d'une toile d'araignée, du moins au début. Ils croissent presque tous au sol. Les cortinaires ont une sporée brun-roux, des lamelles de couleurs vives, ainsi qu'une cortine. Les inocybes et les hébélomes ont une sporée brune; ils ont une cortine au début, mais sa présence n'est pas toujours évidente. Les inocybes sont pour la plupart bruns.

## **GROUPE 13**

### **Pholiotés, agrocybes, galérines, hypholomes, psilocybes, strophaires et analogues**

Ce groupe englobe des champignons charnus, à sporée brun-roux ou gris-violet, à lamelles reliées au pied, adnées ou adnexées, sans cortine, et souvent pourvus d'un anneau, parfois fugace. Les genres *Agrocybe*, *Conocybe*, *Galerina*, *Gymnopilus* et *Pholiota* ont une sporée brun-roux; les genres *Hypholoma*, *Psilocybe* et *Stropharia* ont une sporée brun violacé ou gris-violet.

## **GROUPE 14**

### **Coprins, psathyrelles et panéoles**

Ce groupe englobe des champignons charnus, à sporée noire, brun noirâtre, brun foncé, ou rarement rose brunâtre, à lamelles libres ou rattachées au pied. Les coprins croissent au sol, sur les pelouses ou le bois pourri; leurs lamelles sont libres et se liquéfient rapidement à maturité.

## **GROUPE 15**

### **Lépiotes et psalliotes**

Ce groupe englobe deux catégories de champignons charnus à lamelles libres, non reliées au pied: 1) les lépiotes à sporée blanche, crème, jaunâtre, rose pâle ou rose crème, et 2) les psalliotes à sporée brune; les deux ont le plus souvent un pied pourvu d'un anneau.

## **GROUPE 16**

### **Entolomes, plutées, volvaires et analogues**

Ce groupe englobe des champignons charnus à sporée rose ou rose brunâtre, à lamelles détachées du pied ou sinuées-échancrées à décurrentes, selon les genres. Ils croissent au sol, sur le bois pourri ou les troncs d'arbres et présentent des couleurs variées.

## **GROUPE 17**

### **Amanites et limacelles**

Ce sont des champignons charnus, à sporée blanche et à lamelles libres ou presque. Le pied des amanites est le plus souvent muni d'un anneau retombant. Il est souvent inséré dans une volve ou sac membraneux, globuleux ou en forme de doigt de gant, à rebord libre, ou terminé par un bulbe ovale ou globuleux, parfois avec un rebord net. Dans d'autres cas, il est orné de lambeaux floconneux qui ceinturent la base du pied d'un ou plusieurs bourrelets concentriques. Les limacelles, sans volve, ont un chapeau et un pied couverts d'une couche glutineuse et un anneau fugace.

## **GROUPE 18**

### **Lactaires**

Les lactaires sont des champignons charnus de couleurs variées, à sporée pâle (blanche,



crème, crème jaunâtre, ocrée, beige rosé), à chair cassante et à lamelles fragiles, reliées au pied (adnées, adnexées ou plus ou moins décurrentes). Ils se distinguent aisément des autres champignons à lamelles par le «lait» (blanc, orange carotte, bleu indigo, rouge vin, translucide, etc.) qui s'écoule de leur chair ou de leurs lamelles à la cassure ou à la coupe.

## **GROUPE 19**

### **Russules**

Les russules sont des champignons charnus à sporée pâle (blanche, crème, jaune, ocrée), dont les lamelles sont reliées au pied (adnées, adnexées ou un peu décurrentes). Les russules se distinguent des lactaires en ne produisant pas de lait à la cassure ou à la coupe. Ils sont pour la plupart des champignons fragiles, à pied cassant et lamelles friables, souvent entières, sans lamellules; leur chapeau, généralement de couleurs variées et vives, contraste avec la couleur blanche ou blanchâtre des lamelles et du pied. La cuticule du chapeau est en partie ou entièrement séparable de la chair; cette caractéristique est un critère de détermination important. Chez certaines espèces, la marge du chapeau est fortement striée-translucide ou sillonnée.

## **GROUPE 20**

### **Gomphides et paxilles**

Ce groupe englobe des champignons charnus, à sporée noirâtre ou olivâtre foncé chez *Chroogomphus* et *Gomphidius*, brune, jaunâtre ou rouille chez *Paxillus* et *Tapinella*. Leurs lamelles sont décurrentes et épaisses; chez *Paxillus* et *Tapinella*, elles sont facilement séparables de la chair du chapeau.

## **GROUPE 21**

### **Bolets**

Les bolets sont des champignons charnus caractérisés par une couche de tubes qui s'ouvrent par des pores ronds ou anguleux, facilement séparable et bien distincte de la chair du chapeau, contrairement aux polypores du groupe 4 qui sont coriaces, avec une couche de tubes non séparable de la chair. La plupart croissent au sol.

## **GROUPE 22**

### **Vesses-de-loup, crucibules, sclérodermes, géastres, phallus et analogues**

Ce sont des champignons jadis classés dans les Gastéromycètes qui, sur la base de leurs caractères génétiques et moléculaires, sont maintenant répartis dans différents ordres et familles des Basidiomycètes. Ils se reproduisent par des basides de forme classique, mais se distinguent des autres Basidiomycètes par le fait que les basides sont dans un tissu fertile interne et demeurent enfermées dans un sac appelé le « péridium », jusqu'à la maturation des spores. Ils croissent au sol ou sur le bois pourri. Certains ont une forme plus ou moins globuleuse, d'autres sont de forme phalloïde, et d'autres ont la forme d'étoiles ou de minuscules nids d'oiseaux.

## RÉFÉRENCES

- Després, J., Y. Lamoureux, R. Boyer, R. Archambault et A. Jean. 2002. Mille et un champignons du Québec. Cédérom, Cercle des mycologues de Montréal inc., Montréal, Québec.
- Kirk, P. M., P. F. Cannon, D. W. Minter et J. A. Stalpers. 2008. Ainsworth & Bisly's Dictionary of the Fungi. CAB International, Wallingford, Oxon, R.-U.
- McNeil, R. 1983. Additions à la flore des champignons du Québec. Nat. can. (Rev. Écol. Syst.) 110: 55-66.
- McNeil, R. 2006. Le grand livre des champignons du Québec et de l'Est du Canada. Éditions Michel Quintin, Waterloo, Québec.
- McNeil, R. 2007. Champignons communs du Québec et de l'Est du Canada. Éditions Michel, Quintin, Waterloo, Québec.
- Pomerleau, R. 1980. Flore des champignons au Québec. Éditions La Presse, Montréal, Québec.
- Pomerleau, R. 1984. Supplément à la flore des champignons au Québec. Éditions La Presse, Montréal, Québec.

# LISTE DES CHAMPIGNONS DU CENTRE ÉCOLOGIQUE FERNAND-SEGUIN ET DES BOISÉS ENVIRONNANTS

| Espèces                                    | A | B | C | A <sub>1</sub> | Sol | Bois pourri, chicots<br>racines enfouies | Remarques |
|--------------------------------------------|---|---|---|----------------|-----|------------------------------------------|-----------|
| <b>GROUPE 1</b>                            |   |   |   |                |     |                                          |           |
| <b>MYCOMYCÈTES : lycogales, stémonites</b> |   |   |   |                |     |                                          |           |
| <b>tubifères et analogues</b>              |   |   |   |                |     |                                          |           |
| Arcyria denudata                           |   | x |   |                |     | x                                        | OC        |
| Arcyria obvelata (Syn. A. nutans)          | x |   |   |                |     | x                                        | R         |
| Ceratiomyxa fruticulosa var. fruticulosa   | x | x |   |                |     | x                                        |           |
| Ceratiomyxa porioides                      |   | x |   |                |     | x                                        | OC        |
| Fuligo septica                             | x | x | x |                |     | x                                        |           |
| Fuligo septica var. candida                |   | x |   |                |     | x                                        | OC        |
| Hemitrichia calyculata                     | x |   |   |                |     | x                                        |           |
| Hemitrichia clavata                        |   | x |   |                |     | x                                        |           |
| Lycogala epidendrum                        | x | x | x |                |     | x                                        |           |
| Physarum polycephalum                      | x |   |   |                |     | x                                        |           |
| Reticularia lycoperdon                     | x | x |   |                |     | x                                        | OC        |
| Stemonitis axyfera                         | x | x | x |                |     | x                                        |           |
| Stemonitis nigrescens                      |   | x |   |                |     | x                                        | R         |

| Espèces                                                           | A | B | C | A <sub>1</sub> | Sol | Bois pourri, chicots<br>racines enfouies | Remarques                               |
|-------------------------------------------------------------------|---|---|---|----------------|-----|------------------------------------------|-----------------------------------------|
| <b>GROUPE 2</b>                                                   |   |   |   |                |     |                                          |                                         |
| <b>ASCOMYCÈTES: morilles, pézizes, helvelles<br/>et analogues</b> |   |   |   |                |     |                                          |                                         |
| Ascocoryne cylichnium                                             |   | x | x |                |     | x                                        |                                         |
| Ascocoryne sarcoides                                              |   |   |   | x              |     | x                                        | PC                                      |
| Bisporella citrina                                                | x | x | x |                |     | x                                        |                                         |
| Chlorencoelia torta                                               |   | x |   |                |     | x                                        | PC                                      |
| Chlorencoelia versiforme                                          |   | x |   |                |     | x                                        | PC                                      |
| Daldinia childiae                                                 | x | x |   |                |     | x                                        |                                         |
| Helvella lactea                                                   | x |   |   |                | x   |                                          | TR - Première mention pour<br>le Québec |
| Hypocrea sulphurea                                                | x |   |   |                |     | x                                        |                                         |
| Hypoxyton fragiforme                                              | x |   | x |                |     | x                                        |                                         |
| Kretzschmaria deusta                                              | x | x | x |                |     | x                                        |                                         |
| Morchella esculenta                                               | x | x |   |                | x   |                                          |                                         |
| Pachyella clypeata                                                |   | x |   |                |     | x                                        | PC                                      |
| Peziza badia                                                      | x |   |   |                | x   |                                          |                                         |
| Peziza griseorosea                                                |   | x |   |                | x   |                                          | TR - Première mention pour le<br>Québec |
| Peziza repanda                                                    | x | x | x |                |     | x                                        |                                         |
| Peziza succosa                                                    | x | x | x |                | x   |                                          |                                         |

| Espèces                                                       | A | B | C | A <sub>1</sub> | Sol | Bois pourri, chicots<br>racines enfouies | Remarques                                                                  |
|---------------------------------------------------------------|---|---|---|----------------|-----|------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| <i>Pyronema omphalodes</i>                                    |   | x |   |                | x   | x                                        | PC - Sur cendres d'une ancienne place à feu                                |
| <i>Rutstroemia longipes</i>                                   |   | x |   |                |     |                                          | Croît sur les pétioles de feuilles.<br>TR - Seule mention au Québec        |
| <i>Sarcoscypha austriaca</i>                                  | x | x |   |                | x   | x                                        | R                                                                          |
| <i>Sarcoscypha dudleyi</i>                                    |   | x |   |                | x   | x                                        | R                                                                          |
| <i>Scutellinia blumenaviensis</i> (Syn. <i>S. asperrima</i> ) | x |   |   |                | x   |                                          | TR - Première mention pour le Québec et sans doute pour l'Amérique du nord |
| <i>Scutellinia erinaceus</i>                                  | x | x | x |                |     | x                                        |                                                                            |
| <i>Scutellinia pennsylvanica</i>                              | x | x | x |                |     | x                                        |                                                                            |
| <i>Sowerbyella radiculata</i> var. <i>radiculata</i>          |   | x |   |                | x   | x                                        | TR - Seule mention pour le Québec                                          |
| <i>Steccherinum ochraceum</i>                                 | x |   |   |                |     | x                                        |                                                                            |
| <i>Tatraea macrospora</i>                                     | x | x | x |                |     | x                                        |                                                                            |
| <i>Xylaria hyoxylon</i>                                       | x | x | x |                |     | x                                        |                                                                            |
| <i>Xylaria longipes</i>                                       | x | x | x |                |     | x                                        |                                                                            |
| <i>Xylaria polymorpha</i>                                     | x | x | x |                |     | x                                        |                                                                            |

| Espèces                                                          | A | B | C | A <sub>1</sub> | Sol | Bois pourri, chicots<br>racines enfouies | Remarques |
|------------------------------------------------------------------|---|---|---|----------------|-----|------------------------------------------|-----------|
| <b>BASIDIOMYCÈTES</b>                                            |   |   |   |                |     |                                          |           |
| <b>GROUPE 3</b>                                                  |   |   |   |                |     |                                          |           |
| <b>Champignons à texture gélatineuse:</b>                        |   |   |   |                |     |                                          |           |
| <b>Oreilles de Judas, trémelles et analogues</b>                 |   |   |   |                |     |                                          |           |
| Calocera cornea                                                  | X |   |   |                |     | X                                        |           |
| Exidia glandulosa                                                | X | X | X |                |     | X                                        |           |
| Exidia recisa                                                    |   | X |   |                |     | X                                        |           |
| Phleogena faginea                                                | X |   |   |                |     | X                                        |           |
| Sebacina conrescens<br>(Syn. Tremella conrescens)                | X | X |   |                | X   |                                          | R         |
| Tremella foliacea                                                | X |   |   |                |     | X                                        | PC        |
| Tremella reticulata                                              | X | X | X |                | X   |                                          | PC        |
| Tremellodendron pallidum                                         |   | X | X |                | X   |                                          |           |
| <b>GROUPE 4</b>                                                  |   |   |   |                |     |                                          |           |
| <b>Polypores, ganodermes, tramètes, stérées et<br/>analogues</b> |   |   |   |                |     |                                          |           |
| Abortiporus biennis                                              |   | X |   |                |     | X                                        | R         |
| Bjerkandera adusta                                               | X | X | X |                |     | X                                        |           |

| Espèces                                                             | A | B | C | A <sub>1</sub> | Sol | Bois pourri, chicots<br>racines enfouies | Remarques                                               |
|---------------------------------------------------------------------|---|---|---|----------------|-----|------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| <i>Cerrena unicolor</i>                                             | x | x | x |                |     | x                                        |                                                         |
| <i>Cotylidia diaphana</i>                                           | x | x |   |                | x   |                                          | PC                                                      |
| <i>Cystostereum murrayi</i>                                         |   | x |   |                |     | x                                        | R                                                       |
| <i>Cytidia salicina</i>                                             | x |   |   |                |     | x                                        |                                                         |
| <i>Daedalea quercina</i>                                            | x | x | x |                |     | x                                        |                                                         |
| <i>Daedaleopsis confragosa</i>                                      | x | x | x |                |     | x                                        |                                                         |
| <i>Fistulina hepatica</i>                                           | x |   |   |                |     | x                                        | TR - Seulement deux ou trois<br>mentions pour le Québec |
| <i>Fomes fomentarius</i>                                            | x | x | x | x              |     | x                                        |                                                         |
| <i>Fomitiporia tsugina</i>                                          |   |   |   | x              |     | x                                        |                                                         |
| <i>Fomitopsis cajanderi</i>                                         | x |   |   |                |     | x                                        | Plantation d'épinettes                                  |
| <i>Ganoderma applanatum</i>                                         | x | x | x | x              |     | x                                        |                                                         |
| <i>Grifola frondosa</i>                                             | x |   |   |                |     | x                                        | PC                                                      |
| <i>Hapalopilus rutilans</i> (Syn. <i>H. nidulans</i> )              |   | x | x |                |     | x                                        |                                                         |
| <i>Inocutis rheades</i> (Syn. <i>Inonotus rheades</i> )             |   | x |   |                |     | x                                        | PC                                                      |
| <i>Inonotus glomeratus</i>                                          | x |   |   |                |     | x                                        |                                                         |
| <i>Irpex lacteus</i>                                                | x | x | x |                |     | x                                        |                                                         |
| <i>Ischnoderma resinosum</i>                                        | x | x | x | x              |     | x                                        |                                                         |
| <i>Junghuhnia nítida</i>                                            | x | x |   |                |     | x                                        | PC                                                      |
| <i>Laetiporus sulphureus</i>                                        | x | x |   |                |     | x                                        |                                                         |
| <i>Lenzites betulinus</i>                                           | x |   |   |                |     | x                                        |                                                         |
| <i>Loweomyces fractipes</i><br>(Syn. <i>Abortiporus fractipes</i> ) | x | x | x |                |     | x                                        |                                                         |

| Espèces                                           | A | B | C | A <sub>1</sub> | Sol | Bois pourri, chicots<br>racines enfouies | Remarques |
|---------------------------------------------------|---|---|---|----------------|-----|------------------------------------------|-----------|
| Mensularia radiata (Syn. Inonotus radiatus)       | x | x | x |                |     | x                                        |           |
| Oxyporus populinus                                | x | x | x | x              |     | x                                        |           |
| Phellinus aff. alni (Syn. P. aff. Igniarius)      | x | x | x | x              |     | x                                        |           |
| Phellinus cinereus                                | x |   |   |                |     | x                                        |           |
| Phellinus conchatus                               | x |   |   |                |     | x                                        | PC        |
| Phlebia coccineofulva                             | x |   |   |                |     | x                                        | PC        |
| Phlebia rufa                                      |   | x |   |                |     | x                                        | PC        |
| Phlebia tremellosa                                | x | x |   |                |     | x                                        |           |
| Piptoporus betulinus                              | x |   | x |                |     | x                                        |           |
| Polyporus alveolaris (Syn. Favolus<br>alveolaris) |   | x | x |                |     | x                                        |           |
| Polyporus brumalis                                |   |   | x |                |     | x                                        |           |
| Polyporus craterellus                             | x |   |   |                |     | x                                        | PC        |
| Polyporus radicans                                | x | x | x |                | x   | x                                        |           |
| Polyporus squamosus                               | x | x | x | x              |     | x                                        |           |
| Polyporus tubaeformis                             | x | x |   |                |     | x                                        |           |
| Polyporus varius                                  | x | x | x |                |     | x                                        |           |
| Polyporus varius var. elegans                     | x | x | x |                |     | x                                        | R         |
| Postia stiptica                                   | x | x |   |                |     | x                                        |           |
| Royoporus badius (Syn. Polyporus badius)          | x | x |   |                |     | x                                        |           |
| Sarcodontia delectans                             | x |   |   |                |     | x                                        | PC        |
| Schizophyllum commune                             | x | x | x |                |     | x                                        |           |
| Schizopora paradoxa                               |   | x |   |                |     | x                                        | R         |



| Espèces                                               | A | B | C | A <sub>1</sub> | Sol | Bois pourri, chicots<br>racines enfouies | Remarques |
|-------------------------------------------------------|---|---|---|----------------|-----|------------------------------------------|-----------|
| Skeletocutis nivea                                    |   | x |   |                |     | x                                        | R         |
| Stereum hirsutum                                      | x | x |   |                |     | x                                        |           |
| Stereum striatum                                      |   |   | x |                |     | x                                        |           |
| Trametes hirsuta                                      | x | x | x |                |     | x                                        |           |
| Trametes versicolor                                   | x | x | x | x              |     | x                                        |           |
| Trametopsis cervina                                   | x |   |   |                |     | x                                        |           |
| Trametes gibbosa                                      | x |   |   |                |     | x                                        |           |
| Trametes pubescens                                    | x |   |   |                |     | x                                        |           |
| Trametes suaveolens                                   | x |   |   |                |     | x                                        |           |
| Trichaptum biforme (Syn. T. pargamentum)              | x | x | x |                |     | x                                        |           |
| Tyromyces chioneus                                    | x | x | x |                |     | x                                        |           |
| Xanthoporus peckianus (Syn. Albatrellus<br>peckianus) | x |   |   |                | x   | x                                        | PC        |

## GROUPE 5

### Hydnes et analogues

|                                           |   |   |   |  |   |   |         |
|-------------------------------------------|---|---|---|--|---|---|---------|
| Climacodon septentrionalis                | x | x |   |  |   | x |         |
| Hericium americanum (Syn. H. coralloides) | x | x | x |  |   | x |         |
| Hericium coralloides (Syn. H. ramosum)    | x | x | x |  |   | x |         |
| Hydnellum spongiosipes                    |   | x |   |  | x | x | R       |
| Hydnum repandum                           | x |   |   |  | x |   |         |
| Phellodon confluens                       | x |   |   |  | x |   | PC ou R |

| Espèces                                             | A | B | C | A <sub>1</sub> | Sol | Bois pourri, chicots<br>racines enfouies | Remarques                                                                                        |
|-----------------------------------------------------|---|---|---|----------------|-----|------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>GROUPE 6</b>                                     |   |   |   |                |     |                                          |                                                                                                  |
| <b>Clavares, ramaires, théléphores et analogues</b> |   |   |   |                |     |                                          |                                                                                                  |
| Artomyces pyxidatus (Syn. Clavicornia pyxidata)     | x | x | x |                | x   |                                          |                                                                                                  |
| Clavaria rubicundula                                | x |   |   |                | x   |                                          |                                                                                                  |
| Clavaria vermicularis                               | x | x | x |                | x   |                                          |                                                                                                  |
| Clavulina rugosa                                    |   | x |   |                | x   |                                          | PC                                                                                               |
| Clavulinopsis corniculata                           | x | x |   |                | x   |                                          | R                                                                                                |
| Clavulinopsis fusiformis                            | x |   |   |                | x   |                                          |                                                                                                  |
| Clavulinopsis laeticolor                            | x |   |   |                | x   |                                          |                                                                                                  |
| Physalacria inflata                                 | x | x | x |                |     | x                                        |                                                                                                  |
| Ramariopsis kunzei                                  | x | x | x |                | x   | x                                        |                                                                                                  |
| <b>GROUPE 7</b>                                     |   |   |   |                |     |                                          |                                                                                                  |
| <b>Chanterelles</b>                                 |   |   |   |                |     |                                          |                                                                                                  |
| Cantharellus appalachiensis                         |   | x |   |                | x   |                                          | TR - Le site B est l'un des rares<br>endroits où l'espèce est présente<br>chaque année au Québec |
| Cantharellus cibarius var. pallidifolius            | x | x | x |                | x   |                                          |                                                                                                  |
| Cantharellus cinnabarinus                           |   | x |   |                | x   |                                          | PC ou R                                                                                          |

| Espèces | A | B | C | A <sub>1</sub> | Sol | Bois pourri, chicots<br>racines enfouies | Remarques |
|---------|---|---|---|----------------|-----|------------------------------------------|-----------|
|---------|---|---|---|----------------|-----|------------------------------------------|-----------|

## GROUPE 8

### Crépidotes, pleurotes, lentins et analogues

|                                       |   |   |   |   |  |   |         |
|---------------------------------------|---|---|---|---|--|---|---------|
| Crepidotus applanatus var. applanatus | x | x | x |   |  | x |         |
| Crepidotus calolepis                  | x |   |   |   |  | x |         |
| Crepidotus crocophyllus               | x | x |   |   |  | x | OC      |
| Hohenbuehelia atrocoerulea            |   | x |   |   |  | x | R       |
| Hohenbuehelia angustata               |   | x |   |   |  | x | R       |
| Lentinellus ursinus                   | x | x |   |   |  | x |         |
| Lentinus strigosus                    | x |   |   |   |  | x | PC      |
| Panellus stypticus                    | x | x | x |   |  | x |         |
| Panus conchatus                       | x |   |   |   |  | x | OC ou R |
| Phyllotopsis nidulans                 | x | x |   | x |  | x |         |
| Pleurotus dryinus                     | x |   |   |   |  | x | PC      |
| Pleurotus ostreatus                   |   |   |   | x |  | x |         |
| Pleurotus pulmonarius                 | x | x | x |   |  | x |         |
| Sarcomyxa serotina                    |   |   | x | x |  | x |         |

## GROUPE 9

### Hygrophores

|                           |   |  |  |  |   |  |                                           |
|---------------------------|---|--|--|--|---|--|-------------------------------------------|
| Humidicutis auratocephala | x |  |  |  | x |  | TR - Mention moins de 5<br>fois au Québec |
|---------------------------|---|--|--|--|---|--|-------------------------------------------|

| Espèces                                              | A | B | C | A <sub>1</sub> | Sol | Bois pourri, chicots<br>racines enfouies | Remarques                                         |
|------------------------------------------------------|---|---|---|----------------|-----|------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| <i>Hygrocybe acutoconica</i> var. <i>acutoconica</i> | x |   |   |                | x   |                                          |                                                   |
| <i>Hygrocybe chlorophana</i>                         |   | x |   |                | x   |                                          |                                                   |
| <i>Hygrocybe coccinea</i>                            | x | x |   |                | x   |                                          |                                                   |
| <i>Hygrocybe conica</i>                              | x | x |   |                | x   |                                          |                                                   |
| <i>Hygrocybe marchii</i>                             | x |   |   | x              | x   |                                          | PC                                                |
| <i>Hygrocybe pratensis</i>                           | x |   |   |                | x   |                                          |                                                   |
| <i>Hygrocybe psittacina</i>                          | x | x |   |                | x   |                                          |                                                   |
| <i>Hygrocybe punicea</i>                             | x |   |   |                | x   |                                          |                                                   |
| <i>Hygrocybe ruber</i>                               | x |   |   |                | x   |                                          | TR - Première et unique mention<br>pour le Québec |
| <i>Hygrocybe virginea</i>                            |   |   |   | x              | x   |                                          | PC                                                |
| <i>Hygrophorus eburneus</i>                          | x |   |   |                | x   |                                          | R                                                 |
| <i>Hygrophorus laurae</i>                            | x | x |   |                | x   |                                          | R                                                 |
| <i>Hygrophorus subsalmoneus</i>                      | x | x |   |                | x   |                                          | R                                                 |

## GROUPE 10

**Armillaires, tricholomes, clitocybes, laccaires,  
mélanoleuques et analogues**

|                            |   |   |  |  |  |   |                                                          |
|----------------------------|---|---|--|--|--|---|----------------------------------------------------------|
| <i>Armillaria mellea</i>   | x | x |  |  |  | x | TR - Croissant au Québec<br>uniquement dans les feuillus |
| <i>Arrhenia epichysium</i> | x | x |  |  |  | x |                                                          |

| Espèces                                                    | A | B | C | A <sub>1</sub> | Sol | Bois pourri, chicots<br>racines enfouies | Remarques                              |
|------------------------------------------------------------|---|---|---|----------------|-----|------------------------------------------|----------------------------------------|
| <i>Asterophora lycoperdoides</i>                           | x |   |   |                | x   |                                          | R - Sur champignon en<br>décomposition |
| <i>Clitocybe truncicola</i>                                | x | x |   |                |     | x                                        | R                                      |
| <i>Cystoderma granosum</i>                                 |   | x |   |                |     | x                                        | R                                      |
| <i>Hypsizygus tessulatus</i>                               | x | x |   |                |     | x                                        | OC                                     |
| <i>Laccaria laccata</i> var. <i>pallidofolia</i>           |   |   |   | x              | x   |                                          |                                        |
| <i>Laccaria ochropurpurea</i>                              | x | x |   |                | x   |                                          | OC                                     |
| <i>Lepista irina</i>                                       | x |   |   |                | x   |                                          | OC                                     |
| <i>Lyophyllum connatum</i>                                 | x |   |   |                | x   |                                          |                                        |
| <i>Lyophyllum decastes</i>                                 |   | x |   |                | x   |                                          |                                        |
| <i>Megacollybia rodmanii</i> (Syn. <i>M. platyphylla</i> ) | x | x |   |                |     | x                                        |                                        |
| <i>Melanoleuca graminicola</i>                             | x |   |   |                | x   |                                          | R                                      |
| <i>Omphalotus illudens</i>                                 |   | x |   |                |     | x                                        | R                                      |
| <i>Tricholoma fulvum</i>                                   | x |   |   |                | x   |                                          | R                                      |
| <i>Tricholoma myomyces</i>                                 | x |   |   |                | x   |                                          | R - Plantation d'épinettes             |
| <i>Tricholoma odorum</i>                                   | x |   |   |                | x   |                                          | R                                      |
| <i>Tricholoma scalpturatum</i>                             | x |   |   |                | x   |                                          | OC - Plantation d'épinettes            |
| <i>Tricholoma transmutes</i>                               | x |   |   |                | x   |                                          | Plantation d'épinettes                 |
| <i>Tricholoma ustaloides</i>                               | x |   |   |                | x   |                                          | R                                      |
| <i>Tricholomopsis sulfureoides</i>                         |   |   |   |                | x   |                                          | OC                                     |

| Espèces                                                             | A | B | C | A <sub>1</sub> | Sol | Bois pourri, chicots<br>racines enfouies | Remarques                                                        |
|---------------------------------------------------------------------|---|---|---|----------------|-----|------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| <b>GROUPE 11</b>                                                    |   |   |   |                |     |                                          |                                                                  |
| <b>Mycènes, collybies, marasmes, xéromphalines<br/>et analogues</b> |   |   |   |                |     |                                          |                                                                  |
| Caulorhiza hygrophoroides                                           |   | x |   |                | x   |                                          | TR - Mention uniquement à 2<br>sites au Québec                   |
| Clitocybula oculus                                                  | x | x | x |                |     | x                                        |                                                                  |
| Crinipellis maxima                                                  | x | x |   |                | x   |                                          |                                                                  |
| Gymnopus dichrous                                                   |   | x |   |                | x   | x                                        | R                                                                |
| Gymnopus ocior                                                      | x | x |   |                | x   |                                          | TR - Les deux seuls sites ou<br>l'espèce a été trouvée au Québec |
| Marasmius cohaerens var. lachnophyllus                              |   | x |   |                | x   | x                                        | OC                                                               |
| Marasmius rotula                                                    | x | x | x |                | x   |                                          |                                                                  |
| Marasmius oreades                                                   |   | x |   |                | x   |                                          |                                                                  |
| Mycena acicula                                                      |   | x |   |                | x   |                                          | R                                                                |
| Mycena galericulata                                                 | x | x |   |                |     | x                                        |                                                                  |
| Mycena haematopus                                                   | x | x | x |                |     | x                                        |                                                                  |
| Mycena leaiana                                                      | x | x | x |                |     | x                                        |                                                                  |
| Mycena leptophylla                                                  |   | x |   | x              |     | x                                        | TR - Mention uniquement à 2-<br>3 sites au Québec                |
| Mycena meliigena                                                    |   | x |   |                |     | x                                        |                                                                  |
| Mycena polygramma                                                   |   | x |   |                | x   |                                          |                                                                  |
| Xeromphalina kauffmanii                                             | x | x |   |                |     | x                                        |                                                                  |

| Espèces                                                                         | A | B | C | A1 | Sol | Bois pourri, chicots<br>racines enfouies | Remarques                          |
|---------------------------------------------------------------------------------|---|---|---|----|-----|------------------------------------------|------------------------------------|
| Xeromphalina tenuipes                                                           | x | x |   |    |     | x                                        |                                    |
| Xerula furfurcea                                                                | x | x |   |    | x   |                                          |                                    |
| Xerula megalospora                                                              | x | x |   |    | x   |                                          | OC                                 |
| <b>GROUPE 12</b>                                                                |   |   |   |    |     |                                          |                                    |
| <b>Cortinaire, inocybes, hébélomes et analogues</b>                             |   |   |   |    |     |                                          |                                    |
| Cortinarius aurilicis                                                           |   | x |   |    | x   |                                          | R                                  |
| Cortinarius distans                                                             | x | x | x |    | x   |                                          |                                    |
| Hebeloma incarnatum                                                             | x |   |   |    | x   |                                          |                                    |
| Inocybe lilacina                                                                | x |   |   |    | x   |                                          | Plantation d'épinettes et feuillus |
| Inocybe rimosa                                                                  | x | x | x |    |     |                                          |                                    |
| <b>GROUPE 13</b>                                                                |   |   |   |    |     |                                          |                                    |
| <b>Pholiotas, agrocybes, galérines, hypholomes<br/>strophaires et analogues</b> |   |   |   |    |     |                                          |                                    |
| Agrocybe acericola                                                              |   | x |   |    | x   |                                          | OC                                 |
| Agrocybe dura                                                                   | x |   |   |    | x   |                                          | OC - Sur tas de copeaux            |
| Agrocybe erebia                                                                 |   | x |   |    | x   |                                          | R                                  |
| Agrocybe praecox                                                                |   | x |   |    | x   |                                          | OC                                 |
| Bolbitius reticulatus                                                           |   | x |   |    |     | x                                        | R                                  |
| Flammulaster erinaceellus                                                       | x |   |   |    |     | x                                        | R                                  |

| Espèces                                                                 | A | B | C | A <sub>1</sub> | Sol | Bois pourri, chicots<br>racines enfouies | Remarques                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------|---|---|---|----------------|-----|------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| <i>Galerina marginata</i> (Syn. <i>G. autumnalis</i> )                  | x | x | x |                |     | x                                        | Espèce mortelle                                                |
| <i>Gymnopilus luteus</i>                                                | x | x |   |                |     | x                                        | OC                                                             |
| <i>Gymnopilus liquiritiae</i>                                           |   | x |   |                |     | x                                        | OC                                                             |
| <i>Gymnopilus picreus</i>                                               |   | x |   |                |     | x                                        | OC ou R                                                        |
| <i>Hemistropharia albocreata</i> (Syn. <i>Pholiota<br/>albocreata</i> ) | x | x |   |                |     | x                                        | OC                                                             |
| <i>Hypholoma sublateritium</i>                                          | x |   |   |                |     | x                                        |                                                                |
| <i>Pholiota granulosa</i>                                               | x | x | x |                |     | x                                        |                                                                |
| <i>Pholiota gummosa</i>                                                 | x |   |   |                | x   |                                          | TT - Seule mention pour le<br>Québec et ailleurs en Amérique   |
| <i>Pholiota highlandensis</i>                                           | x |   |   |                | x   | x                                        | R - Bois calciné de place à feu<br>dans plantation d'épinettes |
| <i>Pholiota limonella</i>                                               |   | x |   |                |     | x                                        | OC                                                             |
| <i>Pholiota spumosa</i>                                                 | x | x |   |                |     | x                                        |                                                                |
| <i>Pholiota squarrosoides</i>                                           | x |   |   |                |     | x                                        |                                                                |
| <i>Pholiotina rugosa</i> (Syn. <i>Conocybe rugosa</i> )                 | x | x |   |                |     | x                                        | R - Espèce mortelle                                            |
| <i>Simocybe centunculus</i> var. <i>centunculus</i>                     | x | x |   |                |     | x                                        |                                                                |
| <i>Simocybe serrulatus</i>                                              | x | x |   |                |     | x                                        |                                                                |
| <i>Stropharia cyanea</i> (Syn. <i>S. caerulea</i> )                     | x |   |   |                | x   |                                          | OC                                                             |
| <i>Stropharia hardii</i>                                                | x | x |   |                | x   |                                          | OC                                                             |



| Espèces                                  | A | B | C | A <sub>1</sub> | Sol | Bois pourri, chicots<br>racines enfouies | Remarques                            |
|------------------------------------------|---|---|---|----------------|-----|------------------------------------------|--------------------------------------|
| <b>GROUPE 14</b>                         |   |   |   |                |     |                                          |                                      |
| <b>Coprins, psathyrelles et panéoles</b> |   |   |   |                |     |                                          |                                      |
| <i>Coprinellus disseminatus</i>          | x |   |   |                | x   | x                                        |                                      |
| <i>Coprinellus domesticus</i>            | x |   |   |                | x   | x                                        | R                                    |
| <i>Coprinellus micaceus</i>              | x | x | x |                | x   | x                                        |                                      |
| <i>Coprinopsis variegaga</i>             | x |   |   |                |     | x                                        |                                      |
| <i>Coprinus comatus</i>                  |   | x |   |                | x   |                                          |                                      |
| <i>Parasola auricoma</i>                 | x |   |   |                | x   |                                          | PC                                   |
| <i>Parasola conopilus</i>                | x |   |   |                | x   |                                          | PC                                   |
| <i>Parasola plicatilis</i>               | x |   |   |                | x   |                                          | OC                                   |
| <i>Psathyrella albescens</i>             | x |   |   |                | x   | x                                        | R                                    |
| <i>Psathyrella candolleana</i>           | x | x | x |                | x   | x                                        |                                      |
| <i>Psathyrella cernua</i>                | x |   |   |                |     | x                                        | TR - Seule mention pour le<br>Québec |
| <i>Psathyrella corrugis</i>              | x |   |   |                | x   | x                                        | OC                                   |
| <i>Psathyrella echiniceps</i>            |   | x |   |                |     | x                                        | R                                    |
| <i>Psathyrella hirtosquamulosa</i>       | x |   |   |                | x   | x                                        | R                                    |
| <i>Psathyrella spadicea</i>              | x |   |   |                |     | x                                        | OC                                   |

| Espèces                                                                    | A | B | C | A <sub>1</sub> | Sol | Bois pourri, chicots<br>racines enfouies | Remarques                                    |
|----------------------------------------------------------------------------|---|---|---|----------------|-----|------------------------------------------|----------------------------------------------|
| <b>GROUPE 15</b>                                                           |   |   |   |                |     |                                          |                                              |
| <b>Lépiotes, psalliotes et analogues</b>                                   |   |   |   |                |     |                                          |                                              |
| Agaricus placomyces                                                        | x | x | x |                | x   |                                          |                                              |
| Lepiota cristata                                                           | x |   |   |                | x   |                                          |                                              |
| Leucoagaricus americanus                                                   | a |   |   |                | x   |                                          | OC - Sur tas de copeaux                      |
| Leucoagaricus leucothites                                                  | x |   |   |                | x   |                                          |                                              |
| Leucoagaricus rubrotinctus                                                 | x | x |   |                | x   |                                          | OC ou R                                      |
| <b>GROUPE 16</b>                                                           |   |   |   |                |     |                                          |                                              |
| <b>Entolomes, leptonies, nolanies, plutées,<br/>volvaires et analogues</b> |   |   |   |                |     |                                          |                                              |
| Entoloma abortivum (Syn. Fibropilus abortivus)                             | x | x | x | x              | x   |                                          |                                              |
| Entoloma albidum                                                           | x |   |   | x              | x   |                                          | OC                                           |
| Entoloma albogriseum                                                       | x |   |   |                |     | x                                        | OC                                           |
| Entoloma bicolor                                                           | x |   |   |                | x   |                                          |                                              |
| Entoloma foliomarginata                                                    | x |   |   |                | x   |                                          |                                              |
| Entoloma incanum (Syn. Leptonia incana)                                    | x | x |   |                | x   |                                          | R                                            |
| Entoloma luridum                                                           | x | x |   |                | x   |                                          | TR - Mention à moins de 5<br>sites au Québec |
| Entoloma mephiticum                                                        | x |   |   |                |     | x                                        | TR - Mention à moins de 5<br>sites au Québec |

| Espèces                                      | A | B | C | A <sub>1</sub> | Sol | Bois pourri, chicots<br>racines enfouies | Remarques                                      |
|----------------------------------------------|---|---|---|----------------|-----|------------------------------------------|------------------------------------------------|
| Entoloma sericellum                          | x |   |   |                | x   |                                          | OC                                             |
| Entoloma subsinuum                           | x |   |   |                | x   |                                          | OC                                             |
| Pluteus aurantiorugosus                      |   | x |   |                |     | x                                        | R                                              |
| Pluteus cervinus                             | x | x | x | x              |     | x                                        |                                                |
| Pluteus chrysophlebius (Syn. P. admirabilis) | x | x |   |                |     | x                                        | OC                                             |
| Pluteus granularis                           | x | x | x |                |     | x                                        |                                                |
| Pluteus longistriatus                        | x | x | x |                |     | x                                        |                                                |
| Pluteus romellii                             | x |   |   |                |     | x                                        | OC                                             |
| Pluteus pellitus                             |   | x |   |                |     | x                                        | TR - Seule mention pour le<br>Québec (site B)  |
| Pluteus petasatus                            | x |   |   |                |     | x                                        | PC                                             |
| Pluteus salicinus                            | x | x |   |                |     | x                                        | OC                                             |
| Pluteus tomentosulus                         | x |   |   |                |     | x                                        | OC                                             |
| Volvariella bombycina                        | x | x |   |                |     | x                                        |                                                |
| Volvariella cinerea                          | x |   |   |                | x   | x                                        | TR - Mention seulement à<br>2-3 fois au Québec |

## GROUPE 17

### Amanites et limacelles

|                     |   |   |  |  |   |  |          |
|---------------------|---|---|--|--|---|--|----------|
| Amanita bisporigera | x | x |  |  | x |  | Mortelle |
| Amanita citrina     | x |   |  |  | x |  |          |
| Amanita flavoconia  | x |   |  |  | x |  |          |

| Espèces                                         | A | B | C | A <sub>1</sub> | Sol | Bois pourri, chicots<br>racines enfouies | Remarques                                              |
|-------------------------------------------------|---|---|---|----------------|-----|------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| <i>Amanita flavorubens</i>                      |   | x |   |                | x   |                                          | OC                                                     |
| <i>Amanita magna</i>                            | x |   |   |                | x   |                                          | PC ou R                                                |
| <i>Amanita rhacopus</i>                         | x |   |   |                | x   |                                          | OC                                                     |
| <i>Amanita rubescens</i>                        | x |   | x |                | x   |                                          |                                                        |
| <i>Amanita vaginata</i>                         | x |   |   |                | x   |                                          |                                                        |
| <i>Amanita variicolor</i>                       | x |   |   |                | x   |                                          |                                                        |
| <i>Amanita velatipes</i>                        | x |   |   |                | x   |                                          |                                                        |
| <i>Limacella delicata</i> var. <i>glioderma</i> |   | x |   |                | x   |                                          | Très rare, 2 ou 3 mentions<br>seulement pour le Québec |
| <b>GROUPE 18</b>                                |   |   |   |                |     |                                          |                                                        |
| <b>Lactaires</b>                                |   |   |   |                |     |                                          |                                                        |
| <i>Lactarius corrugis</i>                       |   |   | x |                | x   |                                          | TR - Mention moins de 5 fois<br>Au Québec              |
| <i>Lactarius glaucescens</i>                    |   |   | x |                | x   |                                          | R                                                      |
| <i>Lactarius hygrophoroides</i>                 | x |   | x |                | x   |                                          | OC                                                     |
| <i>Lactarius quietus</i> var. <i>incanus</i>    | x |   |   |                | x   |                                          | R                                                      |
| <i>Lactarius pubescens</i>                      | x |   |   |                |     |                                          | OC ou R - Plantation d'épinettes                       |
| <i>Lactarius speciosus</i>                      | x |   |   |                | x   |                                          | TR - Mention à moins de 5<br>sites.                    |
| <i>Lactarius zonarius</i> var. <i>zonarius</i>  | x |   |   |                | x   |                                          |                                                        |

| Espèces                      | A | B | C | A1 | Sol | Bois pourri, chicots<br>racines enfouies | Remarques                   |
|------------------------------|---|---|---|----|-----|------------------------------------------|-----------------------------|
| <b>GROUPE 19</b>             |   |   |   |    |     |                                          |                             |
| <b>Russules</b>              |   |   |   |    |     |                                          |                             |
| Russula cyanoxantha          | x |   |   |    | x   |                                          | OC                          |
| Russula densifolia           | x |   |   |    | x   |                                          | OC                          |
| Russula dissimulans          | x |   |   |    | x   |                                          | OC                          |
| Russula fragrantissima       | x | x |   |    | x   |                                          |                             |
| Russula modesta              |   | x |   |    | x   |                                          | OC ou R                     |
| Russula pectinatoides        | x | x |   |    | x   |                                          | OC ou R                     |
| Russula pseudolepida         | x |   |   |    | x   |                                          | O                           |
| <b>GROUPE 20</b>             |   |   |   |    |     |                                          |                             |
| <b>Gomphides et paxilles</b> |   |   |   |    |     |                                          |                             |
| Gomphidius glutinosus        | x |   |   |    |     | x                                        | OC - Plantation d'épinettes |
| <b>GROUPE 21</b>             |   |   |   |    |     |                                          |                             |
| <b>Bolets</b>                |   |   |   |    |     |                                          |                             |
| Boletinellus merulioides     | x | x | x |    | x   |                                          |                             |
| Boletus chrysenteron         | x |   |   |    | x   |                                          | OC                          |
| Boletus hortonii             |   |   | x |    | x   |                                          | R ou TR                     |
| Boletus inedulius            | x |   |   |    | x   |                                          | R                           |

| Espèces                                                                               | A | B | C | A <sub>1</sub> | Sol | Bois pourri, chicots<br>racines enfouies | Remarques                                     |
|---------------------------------------------------------------------------------------|---|---|---|----------------|-----|------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Boletus subluridellus                                                                 | x | x |   |                | x   |                                          | R                                             |
| Boletus variipes                                                                      | x |   | x |                | x   |                                          | OC                                            |
| Tylopilus rubrobrunneus                                                               | x |   | x |                | x   |                                          |                                               |
| Xerocomus rubellus                                                                    |   |   | x |                | x   |                                          | OC ou R                                       |
| <b>GROUPE 22</b>                                                                      |   |   |   |                |     |                                          |                                               |
| <b>Vesses-de-loup, crucibules, sclérodermes,<br/>cyathes et géastres et analogues</b> |   |   |   |                |     |                                          |                                               |
| Calvatia gigantea                                                                     | x |   |   |                | x   |                                          |                                               |
| Crucibulum laeve                                                                      | x |   |   |                | x   | x                                        | Sur copeaux dans sentier                      |
| Cyathus stercoreus                                                                    | x |   |   |                | x   | x                                        | OC - Sur tas de copeaux                       |
| Cyathus striatus                                                                      | x |   |   |                | x   | x                                        | OC - Sur tas de copeaux                       |
| Dictyophora duplicata                                                                 |   | x |   |                | x   |                                          | OC                                            |
| Geastrum fimbriatum (Syn. G. sessile)                                                 |   | x |   |                | x   |                                          | TR - Seulement 3-5 mentions<br>pour le Québec |
| Geastrum rufescens                                                                    |   | x |   |                | x   |                                          | R                                             |
| Geastrum triplex                                                                      |   | x |   |                | x   |                                          | R                                             |
| Handkea excipuliformis                                                                | x |   |   |                | x   |                                          | R - Plantation d'épinettes                    |
| Lycoperdon perlatum                                                                   | x | x | x |                |     | x                                        |                                               |
| Morganella pyriformis (Syn. Lycoperdon pyriforme)                                     | x | x | x |                |     | x                                        |                                               |
| Scleroderma arenicola                                                                 | x |   |   |                | x   |                                          | OC ou R                                       |
| Scleroderma areolatum                                                                 | x | x |   |                | x   |                                          | OC ou R                                       |

| Espèces              | A | B | C | A <sub>1</sub> | Sol | Bois pourri, chicots<br>racines enfouies | Remarques |
|----------------------|---|---|---|----------------|-----|------------------------------------------|-----------|
| Scleroderma cepa     | x |   |   |                | x   |                                          | OC        |
| Scleroderma citrinum | x | x |   |                | x   | x                                        |           |

**Rapport**  
**de la consultation**  
**tenue auprès de**  
**la population de Châteauguay**  
**sur l'opportunité de**  
**développer / conserver**  
**la zone du Sud-Ouest.**

**Présenté au conseil le lundi 14 septembre 2009**

par

René Lemaire, coordonnateur du comité

et par

Luc Lécuyer, directeur général d'Héritage St-Bernard

**Secondés par Maude Laberge, sociologue, Héritage St-Bernard**



## **Table des matières**

**Sommaire du mandat**

**Sommaire de la procédure suivie**

**Méthodologie**

**Sommaire des avis reçus**

**Conclusion**

## **SOMMAIRE DU MANDAT**

Suite aux différentes études menées dans ce secteur, communément appelé secteur du Sud-Ouest, les membres du conseil municipal ont mandaté le directeur du développement économique d'informer les citoyens de Châteauguay des différentes avenues possibles pour l'avenir de ce secteur, l'un des derniers grands secteurs de développement pour la ville. Et, dans un deuxième temps, de chercher à savoir de la part des citoyens quelle direction ils préféreraient que leur conseil prenne sur ce sujet.

Ces avis ont été reçus et le conseil nous a mandaté afin que nous rapportions l'avis des citoyens qui se sont faits entendre.

Le rôle des membres du présent comité se résume donc à rapporter l'avis des citoyens de Châteauguay qui ont fait parvenir par écrit avant le 14 août leur avis à ce sujet et non pas de faire une analyse qualitative de tous les mémoires et non plus, celui d'une commission chargée de faire des recommandations.

## Sommaire de la procédure suivie

Différentes soirées d'information (5) ont été organisées au cours desquelles trois différents scénarios de développement/conservation ont été présentés aux citoyens.

Ces trois scénarios ont été résumés dans une brochure qui a été distribuée par la poste à tous les citoyens de Châteauguay.

Ces trois scénarios représentaient trois niveaux de développement pour le secteur :

**Scénario 'A'** Un scénario de développement conventionnel.

**Scénario 'B'** Un scénario mitoyen axé autant sur la conservation que sur le développement.

**Scénario 'C'** Un scénario axé surtout sur la conservation avec un minimum de développement.

Pour chacun de ces scénarios, les avantages et désavantages en terme d'impacts environnementaux, sociaux et financiers ont été présentés.

Suite à ces soirées d'information et à la distribution par la poste des brochures résumant les différents scénarios, les citoyens ont été invités à faire parvenir à la municipalité leur avis concernant ces trois scénarios ou tout autre scénario qu'ils pourraient imaginer, les scénarios A, B et C n'étant que des exemples de différentes possibilités.

Tel que l'a mentionné monsieur le maire lors des soirées d'information, les citoyens pouvaient indiquer leur préférence soit :

- a) simplement en mentionnant leur préférence pour l'un des trois scénarios présentés ou tout autre scénario, ou
- b) par la présentation d'un mémoire.

Ces avis ou mémoires devaient parvenir à la ville :

- avant le vendredi 14 août,
- indiquer le nom de la personne ainsi que son adresse afin de s'assurer que seuls les avis des citoyens de Châteauguay étaient pris en compte,
- par écrit, soit par la poste ou par courrier électronique.

## Méthodologie

- Compte tenu que tous les résidents de Châteauguay âgés de 18 ans et plus ont droit à leur opinion,
- Les opinions de toutes les personnes de 18 ans et plus ont été comptabilisées, et ce même s'ils avaient la même adresse que quelqu'un d'autre. Autrement dit, trois personnes d'une même famille = trois avis ;
- Les enfants et les adolescents n'ont pas été comptabilisés s'ils n'avaient pas 18 ans ou que leur âge n'était pas indiqué ;
- Lorsque la personne n'a pas écrit son nom de famille (soit en signature, soit dans son courriel), son mémoire était rejeté ;
- Lorsque la personne a signé « Famille » X, mais que le nom du mari ou de la femme n'était pas précisé, nous l'avons comptabilisé comme une seule personne ;
- Les personnes qui n'habitent pas Châteauguay ont été exclues ;
- Les personnes qui n'ont pas écrit leur adresse et qu'on n'a pu rejoindre ont été exclues.

## Sommaire des avis reçus

Sans compter les lettres et mémoires qui ont été rejetés à cause des raisons expliquées précédemment, voici le décompte des citoyens ont fait parvenir leur opinion à la ville par :

- Courriel : 351 personnes
- Poste : 75 personnes
- Pétition : 158

584 citoyens, résidant à Châteauguay et ayant 18 ans et plus, ont donc fait connaître leur avis au conseil municipal.

Ces citoyens ont opté pour l'un des trois scénarios présentés ou pour un scénario qui ne permettrait aucun développement domiciliaire dans le secteur à l'étude ou encore se sont prononcées pour un concept de conservation sans mentionner un scénario en particulier. Le scénario, développé et appelé scénario 'D' par Héritage St-Bernard a été repris par plusieurs personnes.

Dans les faits, il a été très difficile de démêler les personnes qui soutenaient le scénario 'C' de celles qui soutenaient le scénario 'D' :

- Certaines personnes pensaient qu'elles ne pouvaient voter que pour l'un des trois scénarios proposés,
- Certaines personnes mentionnaient voter pour le 'C' tout en mentionnant qu'il ne devrait y avoir aucun développement domiciliaire dans ce secteur,
- Certaines personnes s'étant prononcées avant que le scénario 'D' ne soit évoqué sur la place publique mais dont le ton de l'avis pouvait laisser entrevoir qu'elles favorisaient un scénario de type 'D' sans l'appeler par son nom.

En pratique donc il ne faut pas prendre le résultats des 'C' et des 'D' au pied de la lettre. Comme ce sondage n'était pas un référendum mais un sentiment général devant guider le nouveau Conseil dans sa planification pour l'avenir de ce secteur, nous ne croyons pas que ce soit très important.

Il est aussi à noter que certaines personnes ont manifestées un deuxième choix avec lequel elles pourraient vivre.

Le sommaire des avis reçus que vous retrouverez en annexe vous donnera une idée générale des sentiments exprimés.

Une copie des avis reçus est aussi attachée à ce rapport.

## Décompte des avis reçus :

### Premier choix

|              |                 |                          |
|--------------|-----------------|--------------------------|
| Scénario A : | 6               | 1,03%                    |
| Scénario B : | 39              | 6,68%                    |
| Scénario C : | 166 + 116 = 282 | 28,42% + 19,86% = 48,29% |
| Scénario D : | 215 + 42 = 257  | 36,82% + 7,19% = 44,01%  |
| Total :      | 584 personnes.  | 100%                     |

### Deuxième choix:

|                                               |    |
|-----------------------------------------------|----|
| Scénario C acceptable si D n'est pas retenu:  | 13 |
| Scénario B acceptable si C n'est pas retenu : | 13 |

Pour votre information, si l'on fait le décompte des avis reçus (sans les pétitions) **par district électoral**, l'on obtient les résultats suivants :

|                        |                             |
|------------------------|-----------------------------|
| Dans le district # 1 : | 74                          |
| Dans le district # 2 : | 31                          |
| Dans le district # 3 : | 45                          |
| Dans le district # 4 : | 31                          |
| Dans le district # 5 : | 39                          |
| Dans le district # 6 : | 41                          |
| Dans le district # 7 : | 95                          |
| Dans le district # 8 : | 70                          |
| <b>Total :</b>         | <b><u>426 personnes</u></b> |

Il est à noter que trois mémoires ou avis plus poussés ont été présentés et vous les retrouverez à la fin du cahier en annexe:

- M. Claude Perron et Céline Dumas
- Le Club des ornithologues de Châteauguay  
et
- Héritage St-Bernard qui a, comme toujours, produit un document très complet qui devrait être l'ouvrage de référence dans ce dossier.

## Opinions émises

Les principaux principes, faits et commentaires que l'on retrouve dans les avis qui nous sont parvenus des citoyens sont les suivants et sont listés ci-bas sans ordre de priorité :

- Le boisé Châteauguay-Léry est l'un des derniers grands boisés de la région métropolitaine et a été reconnu comme tel par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).
- Le boisé Châteauguay-Léry renferme une flore et une faune exceptionnelle.
- Cette forêt mérite d'être protégée pour nos enfants et nos petits-enfants.
- La forêt a un effet positif très important sur la santé et le climat.
- Plusieurs citoyens se sont installés à Châteauguay afin de profiter des boisés et de la nature que l'on y retrouve.
- Plusieurs personnes mentionnent que le développement résidentiel doit se concentrer dans les autres secteurs de la ville.
- Plusieurs personnes mentionnent qu'ils consentent à voir augmenter leurs taxes pour pouvoir conserver ce boisé.
- Pour améliorer la condition financière de la municipalité, l'effort devrait être mis sur le développement dans le parc industriel.
- Puisque toute la population profitera des bienfaits de ce boisé, l'effort financier devrait être fourni par, non seulement les citoyens de Châteauguay, mais par le niveau régional, provincial et même fédéral.
- Des discussions devraient être entreprises immédiatement avec la municipalité de Léry afin de s'assurer que les efforts de conservation de la partie du boisé situé à l'intérieur des limites de Châteauguay soient conjugués aux mêmes efforts pour la portion située à Léry.
- Les propriétaires privés devraient recevoir une juste compensation pour leurs terrains et des discussions préliminaires devraient être entreprises immédiatement avec ceux-ci afin de connaître leurs intentions.
- Un plan global de conservation et de mise en valeur devrait être préparé dans les plus brefs délais afin d'établir la vocation du boisé, les ressources financières requises ainsi qu'un échéancier.
- Il est à noter que la présentation faite par le représentant de Nature-Action Québec a suscité de grands espoirs chez plusieurs citoyens concernant le financement de cette opération de conservation.
- Plusieurs personnes ont noté que l'on ne devrait plus chercher à développer à tout prix mais à développer selon les principes de développement durable.

## Conclusion

Les citoyens qui se sont prononcés ont, sans conteste, préconisé une approche '**conservation**'.

Ils rejettent le sacrifice d'une partie du boisé pour le développement résidentiel quelqu'en soit l'effet à court terme sur le budget municipal.

Ils s'éloignent du développement à tout prix pour demander du développement durable.

Nous recommandons au Conseil de déposer une copie de tous les avis reçus ainsi qu'une liste synthèse de ceux-ci à la bibliothèque en masquant les éléments de renseignements personnels qui doivent être protégés.



## **Annexe VIII**

# **Résultats de la consultation tenue auprès de la population de Léry concernant le plan d'urbanisme.**

## **Rapport du comité citoyen de Léry**

**Présenté au conseil le lundi 6 décembre 2010**

Par

|              |                         |
|--------------|-------------------------|
| Éric Pinard, | coordonnateur du comité |
| Louise Dubuc | membre du comité        |
| Léon Leclerc | membre du comité        |

## **Table des matières**

|                                |          |
|--------------------------------|----------|
| <b>Sommaire du mandat</b>      | <b>3</b> |
| <b>Sommaire de situation</b>   | <b>4</b> |
| <b>Méthodologie</b>            | <b>5</b> |
| <b>Sommaire des avis reçus</b> | <b>6</b> |
| <b>Conclusion</b>              | <b>7</b> |

## **SOMMAIRE DU MANDAT**

Lors de la séance du conseil du 9 août 2010, le maire et les membres du conseil municipal ont accordé à M. Éric Pinard la responsabilité de former un comité citoyen.

Ce comité, demandé par les citoyens et par M. Pinard, avait pour but de colliger, d'étudier et de résumer les commentaires concernant le plan d'urbanisme de Léry. Les commentaires pouvaient être courts ou longs, mais devaient être déposés en format écrit par des citoyens de Léry.

À la suite d'une période indéterminée (le conseil n'ayant jamais précisé la durée de la consultation), le comité pouvait faire rapport au conseil et à la population.

## Sommaire de la situation

En premier lieu, une adresse courriel ([comitecitoyenlery@gmail.com](mailto:comitecitoyenlery@gmail.com)) a été établie. Ainsi, les documents reçus par la Ville pouvaient être acheminés au comité et les documents reçus par le comité pouvaient être acheminés à la Ville.

Deuxièmement, M. Pinard s'est rendu à plusieurs reprises à la Ville pour prendre copie des documents qui ne pouvaient être transmis par courriel ou pour remettre ceux qui lui auraient été transmis.

Peu de temps après la formation du comité citoyen, le regroupement des citoyens de Léry a distribué un dépliant à toutes les adresses postales de la municipalité. Ce dépliant exposait un plan alternatif à celui présenté par la Ville. En plus, le regroupement a aussi tenu une soirée d'information pour bien expliquer les positions et les orientations de son plan à la population. La réunion et le document appelaient les citoyens à se prononcer soit en faveur du plan de la Ville, le plan 1, ou en faveur du plan du regroupement, le plan 2. Pour ce faire, les citoyens pouvaient compléter un coupon-réponse inclus dans le dépliant, en indiquant leur nom et leur adresse, en signant et cochant pour le plan de leur choix. Ensuite, ils devaient déposer le coupon à la municipalité ou le remettre au comité citoyen.

Au bout de quelques semaines, la Ville et le comité avaient reçu 11 documents écrits et 148 coupons-réponse.

## Méthodologie

- Seulement les résidents de Léry âgés de 18 ans ou plus ont été comptés.
- Puisqu'il était difficile de s'en assurer, nous avons déterminé que pour chaque adresse civique on pouvait compter au moins un résident répondant à ce critère.
- De la même façon, pour s'assurer que les documents provenaient de résidents de Léry, les personnes qui n'ont pas écrit leur adresse sur les coupons ont été exclues.
- De plus, si le nom de famille (soit en signature, soit en caractères d'imprimerie) n'apparaissait pas clairement sur le mémoire ou le coupon, celui-ci était exclu.
- Aussi, puisque les coupons-réponse n'avaient pas été conçus de manière à ce que le nombre de résidents de 18 ans ou plus par adresse soit précisé, le choix de compter les réponses en fonction des adresses civiques plutôt qu'en fonction des résidents s'est avéré incontournable.
- Ainsi, plutôt que de compter le nombre de signatures au total, chaque mémoire et chaque coupon-réponse ne comptaient que pour 1 avis.
- Évidemment, tous les coupons et les mémoires ont été vérifiés pour s'assurer qu'une même adresse ne soit pas comptée plus d'une fois.
- De même, le nombre de répondants total pouvant être compté était limité au total des adresses du territoire de la municipalité de Léry (soit 1005).
- Le comité citoyen a jugé pertinent de compter les répondants en fonction des adresses civiques parce que cette méthode permettait d'éviter les écueils ci-dessus mentionnés tout en donnant la parole à la portion de la population la plus directement concernée par le plan d'urbanisme : les contribuables.

## Sommaire des avis reçus

Sans compter les lettres et les mémoires qui ont été rejetés à cause des raisons expliquées précédemment, voici le décompte des avis reçus :

11 mémoires ou lettres ont été reçus.  
148 coupons-réponse ont été reçus.

Parmi les 11 personnes ayant envoyé des mémoires, 3 ont aussi envoyé des coupons. Leurs avis n'ont été comptés qu'une seule fois (leurs coupons réponses ayant permis de vérifier quelles étaient leurs principales intentions à comptabiliser). Ainsi, un total de 156 réponses distinctes a été compté sur un maximum de 1005 adresses civiques. On peut donc affirmer que 15,5 % des contribuables municipales ont pris la peine de se prononcer.

**Pour le plan 1**, celui de la Ville :

2 mémoires et  
8 coupons réponses y sont favorables.

**Pour le plan 2**, celui du regroupement des citoyens de Léry,  
Celui qui place une grande partie du territoire en conservation.

3 mémoires et  
140 coupons réponses y sont favorables.

**Pour un plan autre**, celui des résidents concernés.

3 mémoires.

Ainsi, sur un total de 156 réponses (15.5 % des contribuables municipales)

|     |                             |          |
|-----|-----------------------------|----------|
| 143 | sont en faveur du plan 2    | (91,7 %) |
| 10  | sont en faveur du plan 1    | (6,4 %)  |
| 3   | préfèreraient un autre plan | (1,9 %)  |

Tout de même, le comité a aussi tenté de compter les avis en fonction du nombre total de signatures (certains coupons étant signés par plus d'un résident) et en fonction du nombre total des résidents (certains coupons affichant plus d'un résident (famille)).

Dans ce cas, 201 personnes se sont manifestées, dont 190 en faveur du plan 2 (94,5 %).

Toutefois, dans ce cas, il n'était pas toujours facile d'évaluer l'âge des répondants avec précision.

## Conclusions

Les contribuables de Léry qui se sont prononcés ont, sans conteste, préconisé une approche « **conservation** ».

Ils rejettent le sacrifice de la partie du boisé à l'est du golf pour le développement résidentiel.

Ils acceptent l'idée qu'un certain développement est peut-être nécessaire, mais précisent de façon claire que celui-ci doit être limité à un maximum de 5000 résidents.

De plus, ils précisent, par leur choix du plan 2, que la meilleure façon de limiter la croissance de la population à 5000 résidents est de placer la plus grande partie possible du territoire en conservation.

Ils s'éloignent donc du développement à tout prix pour demander du développement durable.

Nous recommandons au Conseil de rendre publique une copie de tous les avis reçus ainsi qu'une liste synthèse de ceux-ci en masquant les éléments de renseignements personnels devant être protégés.

## Annexe VIII

### Bibliographie et références

1. Bernatzy. *Tree ecology and preservation*. 1978, 358 p.
2. Aménagement des boisés et terres privées pour la faune. Fondation de la faune du Québec. 6p. 1996
3. Bureau de normalisation du Québec. Aménagement paysager à l'aide de végétaux. NQ-0605-100. Québec, 2001, 160 p.
4. Duchesne, S., L. Bélanger, M. Grenier et F. Hone (1999) Guide de conservation des corridors forestiers en milieu agricole. Service canadien de la faune. Environnement Canada, 60 p.
5. Environnement Canada. 2012. Programme de rétablissement de la verge d'or voyante
6. (*Solidago speciosa* var. *rigidiuscula*) au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa, v + 15 p.
7. ÉQUIPE DE RÉTABLISSEMENT DES OISEAUX DE PROIE DU QUÉBEC (EROP). 2009.
8. Bilan du rétablissement du faucon pèlerin de la sous-espèce *anatum* (*Falco peregrinus anatum*)
9. pour la période 2002-2009. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Faune Québec. 22 pages.
10. Espèce vulnérable au Québec. *Ail des bois*. Ministère du Développement durable et des parcs.
11. Espèce vulnérable au Québec. *Érable Noir*. Ministère du Développement durable et des parcs.
12. *Le capital écologique du grand Montréal : Une évaluation économique de la biodiversité et des écosystèmes de la ceinture verte*. Fondation David Suzuki, Nature-Action Québec, Février 2013, 67 p.
13. *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*. Publication du Québec.
14. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. 2004. *Lignes directrices pour la conservation des habitats fauniques (3e édition)*. Vice-présidence au développement et à l'aménagement de la faune. 29 pages.
15. *Rare Species Support Vulnerable Functions in High-Diversity Ecosystems*. *PLOS Biology*, Published: May 28, 2013. DOI: 10.1371/journal.pbio.1001569. David Mouillot, David R. Bellwood, Christopher Baraloto, Jerome Chave, Rene Galzin, Mireille Harmelin-Vivien, Michel Kulbicki, Sebastien Lavergne, Sandra Lavorel, Nicolas Mouquet, C. E. Timothy Paine, Julien Renaud, Wilfried Thuiller
16. *Répertoire des essences arboricoles de la ville de Québec*. Service de l'environnement. Division de la foresterie urbaine et de l'horticulture. 11p.



17. *Une ceinture verte grandeur nature : Un grand projet mobilisateur pour la région de Montréal*. Fondation David Suzuki, Nature-Action Québec. Juin 2012, 48 p.
18. *Les milieux humides dans le sud du Québec : entre destruction et protection. Analyse d'une stratégie de conservation*, Caroline Quest, Nature Québec
19. Beier, P. et Noss, R.F. Do habitat corridors provide connectivity? *Conservation Biology*. 1998, Vol. 12, pp. 1241-1252.
20. Sullivan, Lauren L., Johnson, Brenda L. et Brudvig, Lars A. Can dispersal mode predict corridor effects on plant parasites? *Ecology*. 2011, Vol. 92, 8, pp. 1559-1564.
21. Haddad, Nick M., et al. Corridor use by diverse taxa. *Ecology*. 2003, Vol. 84, 3, pp. 609-615.
22. Environnement Canada. *Au-delà des îlots de verdure : Guide d'introduction à l'utilisation des sciences de la conservation pour choisir et concevoir des réserves naturelles communautaires*. Downsview (Ontario) : Environnement Canada, 2005. 80 p.
23. . Tewksbury, Joshua J., Douglas J. Levey, Nick M. Haddad, Sarah Sargent, John L. Orrock, Aimee Weldon, Brent J. Danielson, Jory Brinkerhoff, Ellen I. Damschen, et Patricia Townsend. Corridors affect plants, animals, and their interactions in fragmented landscapes. *PNAS*. 2002, Vol. 99, 20, pp. 12923-12926.
24. Ontario Road Ecology Group et Toronto Zoo. *A guide to Road Ecology in Ontario, prepared for the Environment Canada Habitat Stewardship Program for Species at Risk*. Scarborough, Ontario : Ontario Road Ecology Group et Toronto Zoo, 2010.
25. Henry, A.C., Jr., et al. Conservation corridors in the United States: Benefits and planning guidelines. *Fourth Quarter*. 1999, pp. 645-648.
26. Avery, Annabelle et Grenier, Marie-Hélène Audet. *La conservation des habitats : un actif pour une propriété agricole*. Québec : Canards Illimités - Québec, 2005. Rapport technique No Q2005-5. 91 p.
27. Allag-Dhuisme, F., et al. *Choix stratégiques de nature à contribuer à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques*. Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du 36 Développement Durable et de la Mer. 2010. Proposition issue du comité opérationnel Trame verte et bleue – premier document en appui à la mise en oeuvre de la Trame verte et bleue en France.
28. Margules, C. R. et Pressey, R. L. Systematic conservation planning. *Nature*. 2000, Vol. 405, pp. 243-253.
29. Beier, Paul, Majka, Daniel R. et Spencer, Wayne D. Forks in the Road: Choices in Procedures for Designing Wildland Linkages. *Conservation Biology*. 2008, Vol. 22, 4, pp. 836-851.
30. Mercure, Marjorie, et al. *Planification d'un réseau naturel entre les cinq Montérégiennes de la Rive Sud de Montréal*. Nature-Action Québec. 2010. 41 pages. Non publié.
31. Duchesne, Sonia, Bélanger, Luc et Savard, Jean-Pierre L. *Fragmentation forestière et corridors verts en paysage agricole : 2. Effets de bordure et de discontinuité des boisés*. Québec : Direction de la conservation de l'Environnement, Service canadien de la faune, Région du Québec, 1998. 70 p.

32. Environnement Canada. *Oiseaux forestiers sensibles à la superficie de l'habitat en zone urbaine*. Service canadien de la faune - Ontario, Environnement Canada. 2007. 69 p.
33. Beier, Paul, et al. Toward best practices for developing regional connectivity maps. *Conservation Biology*. 2011, Vol. 25, 5, pp. 879-892.
34. . Allag-Dhuisme, F., et al. *Guide méthodologique identifiant les enjeux nationaux et transfrontaliers relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques et comportant un volet relatif à l'élaboration des schémas régionaux de cohérence écologique*. Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer. 2010. Proposition issue du comité opérationnel Trame verte et bleue - deuxième document en appui à la mise en oeuvre de la Trame verte et bleue en France.
35. Bentrup, G. *Zones tampons de conservation : lignes directrices*. Asheville, NC : U.S. Department of Agriculture, Forest Service, Southern Research Station, 2008. Gen. Tech. Rep. SRS-109. 115 p.
36. Bellamy, Paul E., Hinsley, Shelley A. et Newton, Ian. Local extinctions and recolonisations of passerine bird populations in small woods. *Oecologia*. 1996, Vol. 108, pp. 64-71.
37. Brost, B. et Beier, P. Use of land facets to design linkages for climate change. *Ecological Applications*. 2012. En presse. 37

N° : 3

Québec, ce 3 mars 2015

À : 9187-2465 QUÉBEC INC., personne morale  
légalement constituée, ayant son siège  
53-54

ET MONSIEUR ROBERT GOODFELLOW,  
résident au 53-54

MONSIEUR BRUCE GOODFELLOW, résident  
au 53-54

MONSIEUR JOHN GOODFELLOW, résident  
au 53-54

MADAME GAIL GOODFELLOW, résidente au  
53-54

MADAME JANICE GOODFELLOW, résidente  
au 53-54

MONSIEUR RICHARD HOFER, résident au  
53-54

MONSIEUR PAUL ROBERT HOFER, résident  
au 53-54

PAR : LE MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE  
LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS  
CLIMATIQUES

---

ASSUJETTISSEMENT D'UNE INTERVENTION  
À UNE AUTORISATION  
Article 19 de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*  
(RLRQ, chapitre C-61.01)

---

Par le présent acte, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ci-après **ministre**) exige que soit soumis à son autorisation, en vertu de l'article 19 de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (RLRQ, chapitre C-61.01) (ci-après **LCPN**), le « projet de développement résidentiel à Léry » (ci-après **intervention projetée**) de la promotrice et propriétaire 9187-2465 Québec inc. (ci-après **promotrice**) et des autres propriétaires Mesdames Gail et Janice Goodfellow, Messieurs Robert, Bruce et John Goodfellow et Messieurs Richard et Paul Robert Hofer. Sa décision est fondée sur les motifs suivants :

**Nature et contexte de l'intervention projetée**

- [1] 9187-2465 Québec inc. est propriétaire des lots 320-Ptie, 321-Ptie et d'une partie du lot 316-Ptie du cadastre de la paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay, circonscription foncière de Châteauguay;
- [2] Messieurs Robert, Bruce et John Goodfellow ainsi que Mesdames Gail et Janice Goodfellow sont propriétaires du lot 316-Ptie du cadastre de la paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay, circonscription foncière de Châteauguay;
- [3] Messieurs Richard et Paul Robert Hofer sont propriétaires du lot 317-Ptie du cadastre de la paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay, circonscription foncière de Châteauguay;
- [4] En mars 2012, la promotrice, au nom de tous les propriétaires mentionnés précédemment incluant elle-même, a déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, ainsi qu'il se nommait alors, une demande de certificat d'autorisation en vertu du deuxième alinéa de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) (ci-après **LQE**), pour le remblayage de marais et de marécages en vue de la réalisation de l'intervention projetée sur les lots 316-Ptie, 317-Ptie, 320-Ptie et 321-Ptie du cadastre de la paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay, circonscription foncière de Châteauguay, aux coordonnées géographiques GPS : 45° 21' 4" N – 73° 46' 52" O;
- [5] La demande de certificat d'autorisation a été complétée par la promotrice en octobre 2012;
- [6] En l'espèce, la construction de bâtiment à l'extérieur des marais et des marécages ne nécessite pas l'obtention d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE;
- [7] L'intervention projetée est délimitée au nord-ouest par le boulevard de Léry, au nord-est par le boulevard René-Lévesque, au sud-ouest par le lot 322-Ptie et au sud-est par la limite municipale de Châteauguay;
- [8] L'intervention projetée implique la construction d'un réseau d'égout sanitaire et d'aqueduc. Elle nécessite le prélèvement, l'arrachage ou le décapage du couvert végétal; le déboisement ou l'élagage; le remaniement du sol requis pour la mise en place des rues, des

résidences, des bassins de rétention, des fossés, des activités de terrassement et pour l'enfouissement des services publics, tels que le téléphone, le câble et l'électricité;

- [9] Le lotissement couvre une superficie de 56 hectares de milieu naturel. En mars 2012, le plan cadastral comportait 204 lots, toutes infrastructures confondues, telles les rues, parcs, résidences et bassins de rétention, dont 165 sont des unités de logements en copropriété;
- [10] En février, mars et juin 2013, des plaintes ont été formulées au Ministre concernant l'intervention projetée. Leur teneur consistait à :
- dénoncer la valeur, l'importance et la rareté du milieu naturel concerné par le projet;
  - dénoncer la présence de plantes vasculaires rares, susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, dont l'aubépine ergot-de-coq;
  - dénoncer l'impact du projet sur le milieu concerné, soit la destruction d'un écosystème forestier exceptionnel, de marais et de marécages ainsi que sur un autre projet de conservation;
  - demander de refuser le projet;
  - demander l'intervention du Ministre pour assurer la conservation du milieu naturel exceptionnel concerné et pour avoir un droit de regard sur l'avenir des secteurs boisés non humides;
- [11] En juillet 2013, le Ministre a reçu de la promotrice un « Addenda à la demande de certificat d'autorisation pour un projet de développement résidentiel à Léry »;
- [12] En octobre 2013, à la suite de la réception d'un rapport d'analyse du Ministère, démontrant des motifs sérieux de croire que l'intervention projetée par la promotrice peut sévèrement dégrader un milieu naturel qui se distingue par des caractéristiques biophysiques rares et l'intérêt exceptionnel que présentent, notamment, l'aubépine ergot-de-coq (*Crataegus crus-galli* var. *crus-galli*), l'aubépine suborbiculaire (*Crataegus suborbiculata*) et le noyer cendré (*Juglans cinerea*), le Ministre a signifié à la promotrice et aux propriétaires un « Avis préalable à l'assujettissement d'une intervention à une autorisation » en vertu de l'article 19 de la LCPN;
- [13] Le 28 novembre 2013, la promotrice a fait part au Ministre de ses observations et commentaires;
- [14] En janvier 2014, le sous-ministre adjoint à l'état de l'environnement, à l'écologie et au développement durable, a écrit à la promotrice afin de confirmer la réception des observations et d'indiquer que l'analyse du dossier se poursuivait;
- [15] En juillet 2014, la promotrice et les propriétaires ont signifié une requête introductive d'instance en mandamus au Ministre afin qu'il lui soit ordonné de rendre une décision sur l'avis préalable;
- [16] À la suite du dépôt de la requête, trois rencontres ont été tenues entre les représentants du ministère du Développement durable, de

l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, tel qu'il se nomme actuellement, et le représentant de la promotrice, et des propriétaires, soit les 27 août, 9 et 17 septembre 2014;

[17] Lors de la rencontre du 17 septembre 2014 ou dans les jours suivants, la promotrice a présenté deux documents, soit un nouveau plan de développement résidentiel daté de mars 2013 et une « Proposition visant la conservation du bois métropolitain de Châteauguay-Léry »;

[18] Selon le plan de développement résidentiel de mars 2013 l'intervention projetée comprendrait désormais un total de 902 unités couvrant environ 53 hectares de milieu naturel, une zone de conservation de 7,4 hectares incluant 4,4 hectares pour la compensation des milieux humides, une superficie de 1,45 hectare compensant pour un échange éventuel d'une superficie égale sur les terrains du ministère des Transports et une superficie de conservation additionnelle de 1,55 hectare qui devrait être achetée par le Ministère pour un coût d'environ 1,2 million de dollars;

[19] En octobre 2014, le Ministère a produit un rapport intitulé : « Analyse du risque de dégradation d'un milieu favorable à l'aubépine ergot-de-coq, l'aubépine suborbiculaire ainsi que le noyer cendré par le développement résidentiel à Léry » qui tient compte des observations et commentaires de la promotrice et, en novembre, son complément d'analyse tenant compte de la proposition de la promotrice de septembre 2014;

[20] À la lumière du rapport d'analyse et de son complément, le Ministre est toujours d'avis qu'il y a des motifs sérieux de croire que l'intervention projetée par la promotrice peut sévèrement dégrader le milieu naturel visé qui se distingue par des caractéristiques biophysiques rares et l'intérêt exceptionnel que présentent l'aubépine ergot-de-coq, l'aubépine suborbiculaire et le noyer cendré;

#### **Milieu naturel visé**

[21] Le milieu naturel visé par l'intervention projetée se situe dans le domaine bioclimatique de l'érablière à caryer cordiforme. Il comprend quatre (4) types d'habitat terrestre : l'arbustaie, la frênaie, la prucheraie et l'érablière à érable à sucre. Ces habitats terrestres cumulent une superficie approximative de 59 hectares;

[22] Quatre milieux humides (marais et marécages) couvrent une superficie de 1,87 hectare;

[23] Selon les données du système d'information écoforestière (SIEF), le milieu naturel visé par l'intervention projetée abrite quatorze (14) peuplements forestiers d'âge, de densité et de composition variée;

[24] Deux de ces peuplements forestiers sont des érablières à érable à sucre et feuillus tolérants (ESFT) considérées comme de vieux inéquiens (VIN), c'est-à-dire qu'ils sont composés d'arbres appartenant à des classes d'âge différentes et dont plus de 25 %

des tiges ont plus de 80 ans. Ils sont situés dans la portion sud-ouest et nord-est de l'intervention projetée et totalisant une superficie de 13,09 hectares. Sur le territoire de la MRC de Roussillon, les érablières à érable à sucre et à feuillus tolérants âgées (ESFT-VIN) sont peu fréquentes. Elles couvrent une superficie de 47 hectares du territoire de la MRC;

- [25] En plus de ces peuplements forestiers, le site comprend une grande friche dans la partie centrale (10,7 hectares);
- [26] Une mosaïque de peuplements forestiers et de milieux ouverts favorise la présence d'une importante biodiversité qui se traduit, notamment, par une concentration remarquable d'espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (RLRQ, c. E-12.01) (ci-après **LEMV**). Lors de ses inventaires, la promotrice a recensé 76 espèces de plantes vasculaires;
- [27] En effet, le milieu naturel visé par l'intervention projetée abrite dix-neuf (19) espèces floristiques en situation précaire. Dix (10) d'entre elles sont légalement désignées vulnérables au Québec en vertu de la LEMV (dont huit (8) vulnérables à la récolte) alors que neuf (9) sont inscrites à la liste des espèces floristiques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables;
- [28] Parmi les dix-neuf (19) espèces mentionnées, sept (7) sont associées à des occurrences de bonne qualité, soit l'aubépine ergot-de-coq, l'aubépine suborbiculaire, le noyer cendré, la cardamine découpée (*Cardamine concatenata*), le carex faux-rubanier (*Carex sparganioides*), le carex porte-tête (*Carex cephalophora*) et la renoncule à éventails (*Ranunculus flabellaris*);
- [29] Selon le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP), le boisé Châteauguay-Léry abrite quatre (4) écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) de type refuge. Deux EFE seraient touchés par l'intervention projetée. Le premier (no. 622), d'une superficie de 280 hectares, est une forêt refuge pour l'aubépine ergot-de-coq alors que le second (no. 1578), d'une superficie de 205 hectares, constitue un refuge pour le caryer ovale (*Carya ovata* var. *ovata*), l'aubépine ergot-de-coq, l'aubépine suborbiculaire et l'aigremoine pubescente (*Agrimonia pubescens*);

- [30] Quelques sentiers sillonnent le milieu naturel visé;

#### **Caractéristiques rares et d'intérêt exceptionnel**

##### **L'aubépine ergot-de-coq**

- [31] Au Québec, l'aubépine ergot-de-coq est une espèce périphérique nord, c'est-à-dire qu'elle est à la limite septentrionale de sa répartition en Amérique du Nord. Elle est présente dans les basses-terres du Saint-Laurent, à deux (2) endroits seulement au Québec;

- [32] L'aubépine ergot-de-coq est un petit arbre qui atteint entre sept (7) et dix (10) mètres de hauteur. Il se distingue des autres aubépines par ses petites feuilles glabres, épaisses, dentées, plus larges vers le haut et très lustrées au-dessus. L'aubépine ergot-de-coq fleurit au mois de juin et peut prendre de sept (7) à dix (10) ans avant de produire des fruits (cenelles) rouge-orangé à deux (2) noyaux, observables entre juin et septembre;
- [33] Cet arbre colonise généralement les substrats calcaires et rocaillieux peu profonds ou affleurants. Il croît dans des habitats ouverts à semi-ouverts et de drainage mésique tels que les friches, l'orée des bois, les forêts feuillues, les hauts rivages caillouteux et les terrains urbains;
- [34] Les principales menaces qui pèsent sur l'aubépine ergot-de-coq sont sa grande rareté, qui accroît son risque de disparition sur notre territoire, et la fragmentation de son habitat causée par la croissance démographique qui se traduit par une intensification des activités de développement et l'urbanisation qui en découle;
- [35] Au Québec, il n'existe que deux (2) occurrences d'aubépine ergot-de-coq. La première (no. 5865), située à Châteauguay, compte environ 45 arbres. Sur la base des spécifications établies par le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (ci-après **CDPNQ**), cette occurrence est considérée comme étant de qualité passable. La seconde (no. 5863), occupe une partie du milieu naturel visé par l'intervention projetée et compte plus de 1 900 individus. Une cote de qualité bonne lui a été attribuée par le CDPNQ. Il s'agit donc de l'occurrence la plus importante de cette espèce au Québec, ce qui lui confère un intérêt exceptionnel;
- [36] Dans le milieu naturel visé par l'intervention projetée, l'aubépine ergot-de-coq occupe les friches, le long de certains cours d'eau et/ou fossés ainsi que les peuplements de feuillus humides. Ces individus se concentrent dans la portion sud-est du milieu naturel visé par l'intervention projetée, près de l'endroit de passage d'égout et d'aqueduc projeté;
- [37] Considérant la très grande rareté de l'aubépine ergot-de-coq et les activités qui la menacent, le risque de sa disparition au Québec s'avère donc très élevé;
- [38] L'aubépine ergot-de-coq est inscrite sur la liste des espèces floristiques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables de la LEMV. Cette liste, dont la dernière mise à jour a été faite en juin 2013, est déterminée par un arrêté du Ministre et est publiée dans la Gazette officielle du Québec;
- [39] En 2010, l'aubépine ergot-de-coq a fait l'objet d'une évaluation de sa situation par le comité aviseur sur la flore menacée ou vulnérable du Ministère. Celui-ci a recommandé au Ministre sa désignation comme espèce menacée au Québec;



### L'aubépine suborbiculaire

- [40] L'aubépine suborbiculaire est également présente dans le milieu naturel visé par l'intervention projetée. Il s'agit d'une espèce périphérique nord présente uniquement dans les basses-terres du Saint-Laurent. Son aire de répartition est limitée aux régions administratives des Laurentides, de Laval, de la Montérégie et de Montréal;
- [41] L'aubépine suborbiculaire est un petit arbre qui atteint entre cinq (5) et six (6) mètres de hauteur. Il se distingue des autres aubépines par ses petites feuilles presque rondes et dentées, parfois un peu lobées, pubescentes à la floraison, puis glabres, ainsi que par ses grandes fleurs à vingt (20) étamines roses devenant pourpres. L'aubépine suborbiculaire fleurit à la fin mai et peut prendre de sept (7) à dix (10) ans avant de produire des fruits;
- [42] Cet arbre colonise généralement les substrats calcaires et rocaillieux peu profonds ou affleurants. Il croît dans des habitats ouverts à semi-ouverts de drainage mésique;
- [43] La principale menace qui pèse sur l'aubépine suborbiculaire est la petite taille de ses populations. Les effectifs de cet arbre au Québec sont probablement inférieurs à 1 000 arbres, ce qui accroît le risque de sa disparition. Une autre menace vient de la fragmentation de son habitat, causée par la croissance démographique et l'intensification des activités de développement;
- [44] Au Québec, selon le CDPNQ, il existe treize (13) occurrences connues d'aubépine suborbiculaire. Onze (11) d'entre elles sont cotées passables ou mauvaises alors que les deux (2) autres ont une cote de qualité bonne (B). Une de ces deux occurrences compte plus de 200 spécimens et est située en partie dans le milieu naturel visé par l'intervention projetée. Dans l'état actuel des informations intégrées au CDPNQ, cette dernière occurrence constituerait la plus importante occurrence d'aubépine suborbiculaire, en taille et en superficie, recensée à ce jour au Québec, ce qui lui confère un intérêt exceptionnel;
- [45] Dans le milieu naturel visé par l'intervention projetée, l'aubépine suborbiculaire occupe essentiellement les mêmes habitats que l'aubépine ergot-de-coq. Elle s'avère cependant moins abondante et se trouve concentrée dans la partie sud-est du milieu naturel visé;
- [46] Considérant les effectifs très faibles de l'aubépine suborbiculaire et les activités qui menacent cette espèce, le risque de sa disparition s'avère élevé au Québec;
- [47] L'aubépine suborbiculaire est inscrite sur la liste des espèces floristiques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Cette liste, dont la dernière mise à jour a été faite en juin 2013, est déterminée par un arrêté du Ministre et est publiée dans la Gazette officielle du Québec;

### Le noyer cendré

- [48] Le noyer cendré est une espèce périphérique nord dont l'aire de répartition est cependant plus étendue. Celle-ci s'étend depuis la région de l'Outaouais jusqu'à celle de Québec et recoupe onze (11) régions administratives : Capitale-Nationale, Mauricie, Estrie, Montréal, Outaouais, Chaudière-Appalaches, Laval, Lanaudière, Laurentides, Montérégie et Centre-du-Québec;
- [49] Le noyer cendré est un arbre qui peut atteindre 35 mètres de hauteur et qui se distingue par une écorce couverte de crêtes aplaties et entrecroisées apparaissant tels des « X ». Le noyer cendré possède de très grandes feuilles alternes et composées de onze (11) à dix-sept (17) folioles denticulées. Il fleurit de la mi-mai au début de juin et produit des fruits verts allongés, ovoïdes, duveteux et visqueux;
- [50] Il croît dans des habitats ouverts à semi-ouverts de drainage bon à mauvais sur un sol parfois rocailleux et colonise les bois riches, les berges de rivières, les érablières, les bas de pentes, les friches et les champs. Le plus souvent, le noyer cendré croît dans des forêts en bordure de cours d'eau;
- [51] Le noyer cendré est en net déclin puisque les arbres sont souvent atteints d'une maladie mortelle causée par un chancre qui affecte autant les individus matures que les juvéniles (Environnement Canada, 2010). En moins de quinze (15) ans, le chancre a tué près de 80 % des arbres présents en Ontario. L'état de santé des populations du Québec se dégrade d'année en année. Dans une moindre mesure, la perte et la dégradation de son habitat contribuent aussi à réduire la taille des populations;
- [52] Au Québec, selon le CDPNQ, on compte 230 occurrences distinctes de noyer cendré. La grande majorité d'entre elles (184) sont cependant non viables, historiques ou ne possèdent pas de cote de qualité en raison de données insuffisantes. Il existe une seule occurrence de bonne qualité et les 45 autres occurrences sont de qualité passable. Les effectifs de l'espèce s'élèveraient à plus de 10 000 individus;
- [53] Selon les données disponibles au CDPNQ, la meilleure occurrence de noyer cendré, soit celle qui présente le plus grand nombre d'arbres (plus de 900 tiges), s'étend de Léry à Châteauguay. Elle englobe des érablières, des friches et de jeunes boisés entourant le Club de golf Bellevue et se prolonge sur environ cinq (5) kilomètres vers le nord-est jusqu'au ruisseau Saint-Jean. Il s'agit de l'une des plus importantes occurrences de noyer cendré connues à ce jour au Québec, ce qui lui confère un intérêt exceptionnel. Celle-ci couvre entièrement, mais pas uniquement le milieu naturel visé par l'intervention projetée;
- [54] Considérant la maladie qui affecte sérieusement le noyer cendré de même que la perte et la dégradation de son habitat, le risque de sa disparition est considéré élevé au Québec;

[55] Le noyer cendré est inscrit sur la liste des espèces floristiques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Cette liste, dont la dernière mise à jour a été faite en juin 2013, est déterminée par un arrêté du Ministre et est publiée dans la Gazette officielle du Québec;

[56] Au Canada, le noyer cendré est inscrit, depuis 2008, à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (L.C. 2002, c. 29) dans la catégorie des espèces en voie de disparition;

#### **Dégradation sévère du milieu naturel visé**

[57] L'intervention projetée nécessiterait le prélèvement, l'arrachage ou le décapage complet du couvert végétal (déboisement du milieu naturel visé) en plus du remaniement du sol requis pour la mise en place des rues, des résidences, des bassins de rétention, des fossés, des activités de terrassement et l'enfouissement de services publics. Ainsi, le plan cadastral de l'intervention projetée entraînerait la destruction d'une superficie de 56 hectares, ce qui représente 92,6 % du milieu naturel visé;

[58] Il s'agit d'une perte de milieu naturel significative sur le territoire de la ville de Léry, soit plus de trois (3) fois celle estimée entre 1999 et 2007;

[59] L'intervention projetée entraînerait la destruction de quinze (15) des vingt (20) espèces floristiques en situation précaire présentes en plus d'abattre, selon les informations transmises par la promotrice, entre 87 et 89 % des aubépines ergot-de-coq, des aubépines suborbiculaires et des noyers cendrés. Ainsi, la mise en œuvre de l'intervention projetée contribuerait à détruire ou réduire de façon significative les populations d'espèces, en situation précaire, répertoriées dans le milieu naturel visé par l'intervention projetée, en particulier celles des trois caractéristiques rares et d'intérêt exceptionnel;

[60] De plus, l'intervention projetée contribuerait à accentuer l'effet cumulatif des pertes d'habitat passées, présentes et futures qui constituent une menace réelle pour le maintien des 3 caractéristiques biophysiques rares et d'intérêt exceptionnel et celui des autres espèces en situation précaire;

[61] Il est reconnu dans la littérature scientifique que la fragmentation d'un milieu naturel entraîne une modification des paramètres écologiques à la limite de celui-ci, nommé effet de lisière. L'effet de lisière est responsable de la modification de la structure et des fonctions pour les fragments résiduels qui se reflète par une modification de la canopée, de la composition végétale, du taux de croissance, de la mortalité des graines, de l'abondance des herbacés, de la luminosité au sol, du drainage, de la température et l'humidité de l'air et du sol, etc;

[62] Pour le milieu naturel visé par l'intervention projetée, ce sont principalement la modification de la composition végétale et le drainage qui présenteraient un risque de dégradation du milieu

naturel qui ne serait pas détruit et qui se distingue par la rareté et l'intérêt exceptionnel que présentent l'aubépine ergot-de-coq, l'aubépine suborbiculaire et le noyer cendré;

- [63] Le déboisement de chacun des lots de l'intervention aurait pour effet d'éliminer complètement le couvert forestier et se traduirait par une augmentation de la luminosité au sol dans la zone de conservation proposée par la promotrice. Le changement de la luminosité favoriserait les espèces mieux adaptées à ce nouveau paramètre écologique, dont les espèces exotiques envahissantes;
- [64] L'aubépine ergot-de-coq, l'aubépine suborbiculaire ainsi que le noyer cendré sont des espèces de pleine lumière qui peuvent être favorisées par l'ouverture du couvert forestier. De plus, le nerprun cathartique (*Rhamnus catharticus*) et le nerprun bourdaine (*Frangula alnus*), deux espèces exotiques envahissantes très compétitives dans le milieu naturel visé, seraient également favorisées par cette augmentation de luminosité;
- [65] Ces deux espèces de nerprun pourraient être en mesure d'envahir la lisière du massif forestier adjacent à l'intervention projetée et d'entraîner une modification de la composition de la végétation dans l'aire de conservation allant même jusqu'à remplacer la végétation initialement présente sur une distance difficile à estimer;
- [66] Compte tenu des problématiques connues qui sont engendrées par les espèces envahissantes dans les milieux naturels, des mesures d'atténuation sont appliquées depuis quelques années lors de la mise en œuvre de divers projets de développement afin de prévenir l'introduction et la propagation des espèces envahissantes;
- [67] Sans l'application de mesures appropriées, la mise en œuvre de l'intervention projetée augmenterait le risque de propagation des espèces envahissantes et de disparition des trois caractéristiques biophysiques rares et d'intérêt exceptionnel;
- [68] L'intervention projetée modifierait de façon importante la configuration des lieux et, de ce fait, le patron d'écoulement de l'eau dans le sol ainsi que les conditions actuelles de drainage;
- [69] Or, les trois caractéristiques biophysiques rares et d'intérêt exceptionnel sont mésophiles, c'est-à-dire qu'elles tolèrent mal les excès d'humidité (accumulation d'eau) ou de sécheresse (drainage rapide). Cela dit, l'état actuel du milieu naturel visé fait en sorte que le drainage s'y avère idéal pour leur croissance;
- [70] Enfin la mesure de protection proposée par la promotrice, soit la création d'un « corridor vert », possiblement clôturé, d'un peu plus de sept (7) hectares n'est pas suffisant pour empêcher la dégradation sévère de l'aubépine ergot-de-coq, l'aubépine suborbiculaire et du noyer cendré;
- [71] L'article 19 de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* permet au soussigné d'exiger que soit soumise à son autorisation l'intervention qu'une personne projette s'il a des motifs sérieux de

croire que cette intervention peut sévèrement dégrader un milieu naturel qui se distingue par la rareté ou l'intérêt exceptionnel que présente l'une de ses caractéristiques biophysiques;

[72] Compte tenu de tout ce qui précède, le Ministre a des motifs sérieux de croire que l'intervention projetée nécessiterait le déboisement de 53 hectares, ce qui dégraderait sévèrement un milieu naturel comprenant trois (3) espèces considérées comme des caractéristiques biophysiques rares et d'intérêt exceptionnel. Le déboisement, l'arrachage ou le décapage complet du couvert végétal, le remaniement du sol ainsi que les activités de terrassement et de pavage nécessaires à la réalisation de l'intervention projetée risquent d'entraîner la destruction de la majorité des peuplements forestiers du milieu naturel visé et des espèces floristiques en situation précaire recensées de même qu'entre 87 et 89 % des aubépines ergot-de-coq, des aubépines suborbiculaires et des noyers cendrés;

[73] En somme, l'intervention projetée risque de sévèrement dégrader un milieu naturel qui se distingue par la rareté et l'intérêt exceptionnel que présentent les aubépines ergot-de-coq, les aubépines suborbiculaires et les noyers cendrés.

**POUR CES MOTIFS ET EN VERTU DES POUVOIRS QUI ME SONT CONFÉRÉS PAR L'ARTICLE 19 DE LA LOI SUR LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL, JE, SOUSSIGNÉ, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, EXIGE :**

**QUE SOIT SOUMISE À MON AUTORISATION** l'intervention « Projet de développement résidentiel à Léry » projetée par 9187-2465 Québec inc., sur les lots 316-Ptie, 317-Ptie, 320-Ptie et 321-Ptie du cadastre de la paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay, circonscription foncière de Châteauguay, aux coordonnées géographiques GPS : 45° 21' 04" N – 73° 46' 52" O (voir la zone d'étude à l'annexe).

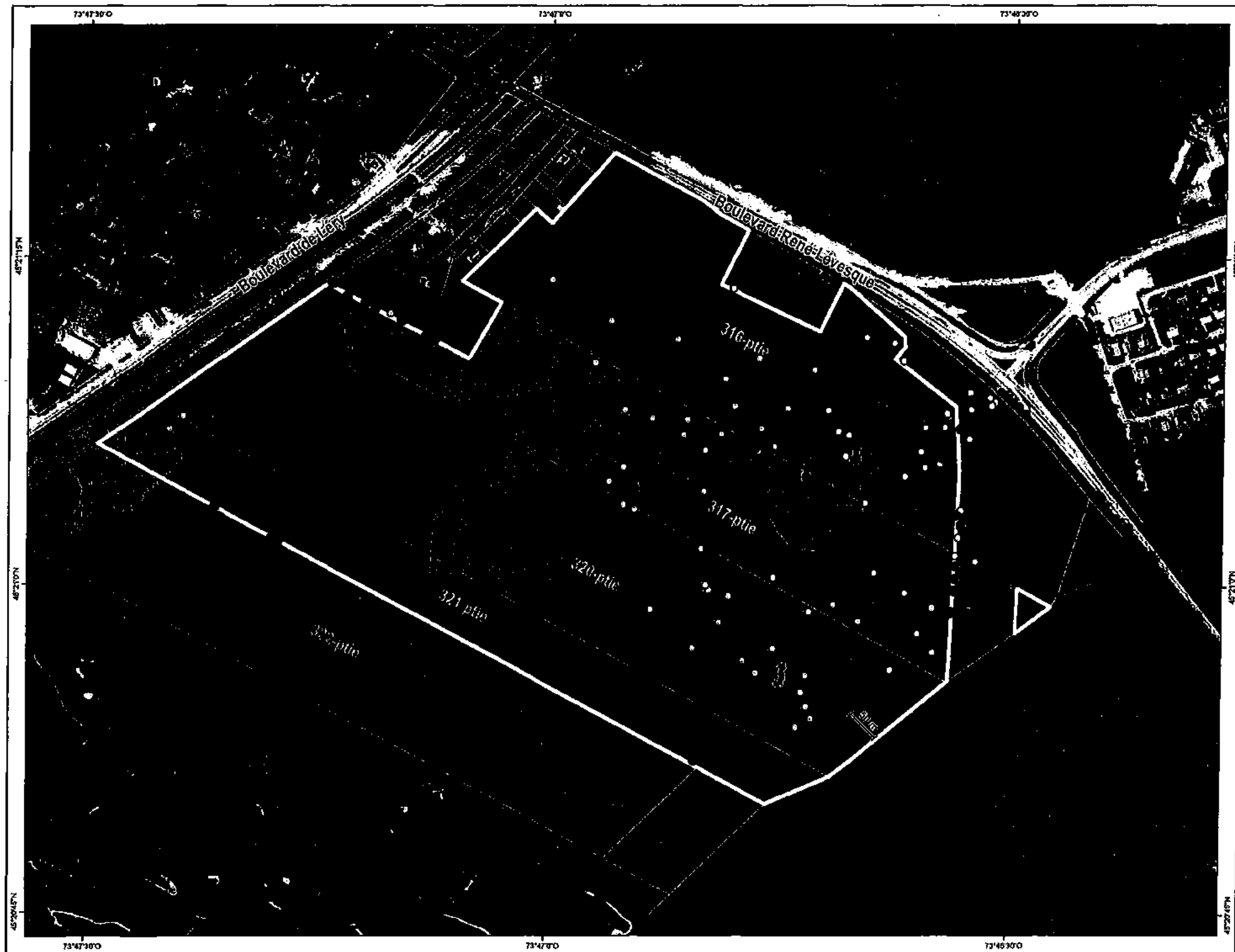
**PRENEZ AVIS** qu'en vertu de l'article 24 de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, toute décision rendue par le Ministre sur une demande d'autorisation et toute décision d'assujettir l'intervention d'une personne à une autorisation en vertu de l'article 19 peuvent être contestées par la personne concernée devant le Tribunal administratif du Québec. Le recours à l'encontre de ces décisions doit être formé dans les 30 jours qui suivent la décision rendue par le Ministre sur la demande d'autorisation.

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques,



**DAVID HEURTEL**

**ANNEXE**

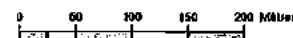


# Points d'observation floristique et milieu naturel dans la zone de l'intervention projetée

- Zone d'étude (60 ha)
- Terrains MTQ
- Peuplement d'érable à sucre
- Peuplement de feuillus tolérants
- Peuplement de frêne de Pennsylvanie
- Peuplement de feuillus humides
- Peuplement de feuillus indéterminés
- Aire de conservation (à l'intérieur de la zone d'étude)
- Frêches
- Érablière âgée
- Cours d'eau
- Milieu humide
- Points d'observation
- Aubépine ergot-de-coq
- Aubépine suborbiculaire
- Noyer cendré (statut fédéral, LEP)
- Vulnérable (statut provincial, LEMV)
- Susceptible (statut provincial, LEMV)

## Métadonnées

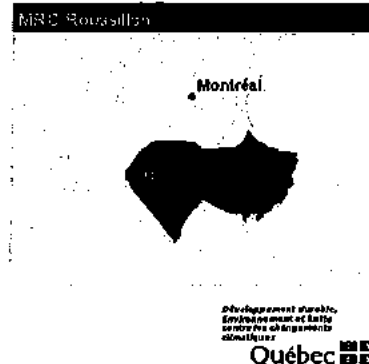
Système de référence : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84  
 Dénivellement : Mercator transformée modifiée (MTM), fuseau 8  
 Projection cartographique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84  
 Dénivellement : Mercator transformée modifiée (MTM), fuseau 8



## Sources

Données : Orthophoto CALM 2011 à l'échelle de 1:10 000  
 Organisme : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Réalisation : Direction de l'écologie et de la conservation  
 © Gouvernement du Québec, septembre 2014







Louis-Étienne Doré | © CMM

## Cadre de référence administratif du Corridor forestier Châteauguay-Léry

### Trame verte et bleue du Grand Montréal



© DOMINIC GENDRON



Communauté métropolitaine  
de Montréal



## TABLE DES MATIÈRES

|                                                 |   |
|-------------------------------------------------|---|
| Mise en contexte.....                           | 4 |
| 1. Le Corridor forestier Châteauguay-Léry.....  | 5 |
| 2. Secteur Châteauguay .....                    | 6 |
| 2.1 Potentiels des interventions 2013-2018..... | 6 |
| 3. Secteur Léry .....                           | 7 |
| 3.1 Potentiels des interventions 2013-2018..... | 7 |
| 4. Contributions au PMAD .....                  | 8 |
| Bibliographie.....                              | 9 |

# LA TRAME VERTE ET BLEUE DU GRAND MONTRÉAL

## Corridor forestier Châteauguay-Léry



Ce projet métropolitain du Corridor forestier Châteauguay-Léry vise à maintenir le couvert forestier et à améliorer la connectivité entre les milieux naturels, que ce soit par la connexion de milieux boisés, de friches, de cours d'eau (bandes riveraines) ou de milieux humides. Le projet propose également d'accroître l'accessibilité au grand public, tout en assurant un usage compatible avec la vocation de conservation. Le Corridor forestier Châteauguay-Léry constituera un milieu boisé protégé et mis en valeur de la Trame verte et bleue du secteur sud du Grand Montréal.

Municipalités visées : Châteauguay et Léry

## Mise en contexte

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), entré en vigueur le 12 mars 2012, reconnaît l'importance de protéger la diversité biologique et cible un objectif de protection des milieux naturels de 17 % du territoire. Pour ce faire, le PMAD identifie un potentiel de protection composé principalement des bois d'intérêt métropolitain, des corridors forestiers, des cours d'eau et des milieux humides.

Le PMAD demande aux MRC et aux agglomérations de protéger les bois et les corridors forestiers métropolitains. Le critère 3.1.1 porte sur l'identification des aires protégées inscrites au registre du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) ainsi que des bois et des corridors forestiers métropolitains. Le PMAD est disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://pmad.ca/>

Le critère 3.1.3 vise à faire en sorte que les agglomérations et les MRC dotent leur région de normes et de mesures efficaces pour une protection effective des bois et des corridors forestiers métropolitains. Cette législation se fonde sur les usages compatibles avec la protection des bois et des corridors forestiers métropolitains.

Pour assurer la mise en valeur de ces éléments, le PMAD propose la mise en place d'un réseau récréotouristique métropolitain structuré autour d'une Trame verte et bleue. Cette trame, qui permettrait à la population de profiter pleinement de ces lieux de détente, de culture et de récréation, contribuera à l'atteinte de l'objectif de protection de 17 % de la superficie totale du territoire de la Communauté. L'information sur la Trame verte et bleue est disponible à l'adresse suivante :

<http://pmad.ca/suivi-des-actions/trame-verte-et-bleue-du-grand-montreal/>

En août 2012, la Communauté signait, avec le gouvernement du Québec, l'*Entente pour le financement de projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal*.

Quatre projets métropolitains sont ciblés dans l'Entente et constituent l'assise de la Trame verte et bleue :

- Parc de la rivière des Mille-Îles;
- Parc-plage du Grand Montréal;
- Corridor forestier du mont Saint-Bruno;
- Corridor forestier Châteauguay-Léry.

Afin de respecter ses engagements, la Communauté adoptait en février 2013, un programme d'aide financière permettant de déterminer les critères d'admissibilité des projets, les dépenses admissibles, les organismes admissibles et les critères d'évaluation des projets.

Le cadre de référence administratif pour le projet métropolitain du Corridor forestier Châteauguay-Léry vise à préciser les lignes directrices dans l'exercice de priorisation pour le financement des projets dans le cadre de « l'*Entente pour le financement de projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal* » pour la période 2013-2018.

Le territoire a été divisé en deux secteurs permettant de faire ressortir les interventions qui respectent la spécificité des lieux.

Les deux secteurs du Corridor forestier Châteauguay-Léry sont les suivants :

- Châteauguay
- Léry

## 1. Le Corridor forestier Châteauguay-Léry

Le Corridor forestier Châteauguay-Léry fait partie d'un ensemble connu localement sous le nom de « Ceinture verte Châteauguay-Léry ». Cette forêt fait partie de la liste de celles qui avaient été identifiées d'intérêt métropolitain par le projet de Règlement de contrôle intérimaire (RCI) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM, 2002), ainsi que dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM, 2011).

La « Ceinture verte Châteauguay-Léry » est un milieu naturel de quelque 900 hectares (ha) chevauchant, comme son nom l'indique, les territoires des villes de Léry et de Châteauguay. La « portion Léry » de la forêt s'étend de la parcelle forestière située au sud-ouest du Club de golf Belle Vue de Léry jusqu'à la limite municipale avec Châteauguay aux environs du ruisseau Saint-Jean. À Châteauguay, le corridor forestier comprend l'île Saint-Bernard et se poursuit vers le sud jusqu'à l'emprise de la nouvelle autoroute 30, voisine du Centre écologique Fernand-Seguin. Sur l'ensemble du corridor forestier, trois zones d'importance sont protégées : le Centre écologique Fernand-Seguin, le Territoire du ruisseau Saint-Jean et le Refuge faunique Marguerite-D'Youville. Ce dernier est identifié comme ensemble récréotouristique de portée métropolitaine.

Une portion de la Ceinture verte est identifiée au PMAD comme bois et corridors métropolitains identifiés au PMAD. On retrouve, au tableau 1, les superficies des bois et des corridors métropolitains comprises en zone agricole et en zone blanche et qui sont admissibles au programme pour le financement de projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, volet acquisition.

**Tableau 1 : Superficie des bois et corridors métropolitains identifiés au PMAD**

|                                | <b>Ville de Léry</b> | <b>Ville de Châteauguay</b> |
|--------------------------------|----------------------|-----------------------------|
| Zone agricole                  | 91,6 ha              | 137,8 ha                    |
| Zone blanche                   | 156,9 ha             | 89,1 ha                     |
| Total                          | <b>248,5 ha</b>      | <b>226,9 ha</b>             |
| <b>Total bois et corridors</b> | <b>475,4 ha</b>      |                             |

Le Corridor forestier Châteauguay-Léry fait partie du domaine bioclimatique de l'érablière à caryer cordiforme. Les forêts y sont constituées principalement de feuillus. L'érable à sucre domine, accompagné par le caryer cordiforme et le tilleul d'Amérique. À l'occasion, des friches arbustives et herbacées viennent s'ajouter à la diversité de l'habitat qui ne dénombre pas moins de 11 groupements forestiers signe de la grande richesse du milieu. En effet, le Corridor forestier Châteauguay-Léry abriterait cinq écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE). La superficie reconnue en tant qu'EFE est évaluée à 114 hectares. Un de ces EFE abrite une espèce menacée de disparition, soit l'Aubépine ergot-de-coq (*Crataegus crus-galli*). Avec cette population considérée comme fragile et son importante superficie (43 ha), cet écosystème est classé comme forêt refuge.

De nombreux milieux humides (marais, marécages, ruisseaux) sont également présents sur le territoire du Corridor forestier Châteauguay-Léry. Ils sont surtout situés près du fleuve Saint-Laurent et à proximité des cours d'eau de moindre envergure, mais peuvent quelquefois être localisés à l'intérieur même des forêts.

En ce qui concerne les espèces fauniques, des inventaires et collectes d'informations ont permis d'identifier sur l'ensemble du territoire, 132 espèces d'oiseaux (71 espèces nicheuses), dont 5 espèces possédant un statut précaire, 20 espèces de mammifères dont quatre espèces de chauve-souris, 8 espèces potentielles d'amphibiens et de reptiles selon des observations et des données provenant de l'*Atlas des amphibiens et*

*reptiles du Québec*, dont 11 espèces (5 amphibiens et 6 reptiles) identifiées formellement par la Société naturelle de la Vallée du Saint-Laurent.

Au moins 23 espèces floristiques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables : l'Aubépine ergot-de-coq, le Caryer ovale et le Noyer cendré (également inscrit sur la liste des espèces en voie de disparition en vertu de la *Loi fédérale sur les espèces en péril*). On y retrouve plusieurs types d'érablières matures et une grande diversité d'espèces floristiques. Plus de 120 espèces d'oiseaux nichent dans ce secteur ou s'y arrêtent en migration; cela représente environ 25 % des espèces aviaires pouvant être observées au Québec.

À Châteauguay, l'île Saint-Bernard (223 ha), propriété de Canards Illimités et de la Ville de Châteauguay possède un statut de protection à perpétuité. Le ruisseau Saint-Jean, d'une superficie de 125 hectares en milieux humides (83 ha à Châteauguay et 42 ha à Léry) est protégé par le propriétaire, la Fondation de la faune du Québec. Le Centre écologique Fernand-Seguin (43 ha) possède un statut de parc au plan d'urbanisme de la Ville de Châteauguay. Au total, 390 ha sont actuellement protégés, avec une possibilité de 31 ha additionnels, appartenant au ministère des Transports du Québec; ces derniers sont en attente d'être déclarés excédentaires et font l'objet d'une demande de transfert pour la conservation par le MDDEFP.

**Tableau 2 : Superficie de la « Ceinture verte Châteauguay-Léry »**

|                                                |                     |
|------------------------------------------------|---------------------|
| Île Saint-Bernard                              | 223 hectares        |
| Ruisseau Saint-Jean (Châteauguay)              | 83 hectares         |
| Ruisseau Saint-Jean (Léry)                     | 42 hectares         |
| Centre écologique Fernand-Seguin (Châteauguay) | 42 hectares         |
| Terrains MTQ                                   | 31 hectares         |
| Terrains privés                                | 553 hectares        |
| <b>Total</b>                                   | <b>974 hectares</b> |

## **2. Secteur Châteauguay**

### **2.1 Potentiels des interventions 2013-2018**

Les acquisitions proposées s'inscrivent dans le prolongement des zones de conservation sous la responsabilité de l'organisme Héritage Saint-Bernard.

#### **Protection des bois et des corridors**

- Protection des terrains boisés compris dans la carte 21 du PMAD en conformité avec les critères 3.1.1 et 3.1.3 selon le règlement numéro Z-3073 amendant le règlement de zonage Z-3001 afin de réglementer la protection des milieux naturels de la Ville de Châteauguay.
- Acquisition stratégique de terrains boisés destinés à la mise en valeur récréotouristique et de conservation du patrimoine.
- Promotion de la conservation volontaire durable (dons, vente à rabais et servitude de conservation).

#### **Mise en valeur et accessibilité**

- Potentiel de mise en valeur et d'accessibilité élevé.

### **3. Secteur Léry**

#### **3.1 Potentiels des interventions 2013-2018**

##### **Protection des bois et des corridors**

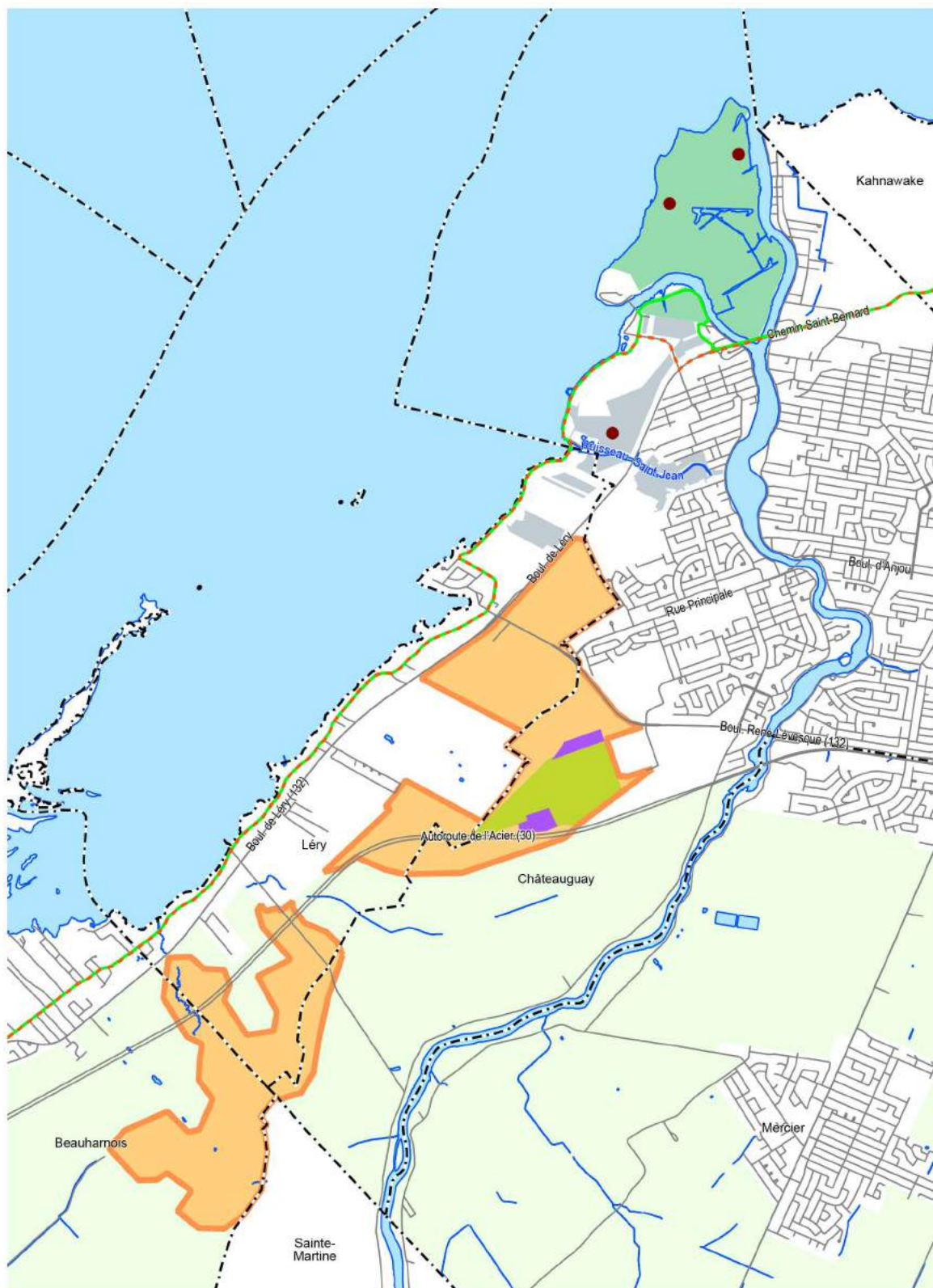
- Protection des terrains boisés compris dans la carte 21 du PMAD en conformité avec les critères 3.1.1 et 3.1.3.
- Acquisition stratégique de terrains boisés destinés à la mise en valeur récréotouristique et de conservation du patrimoine.
- Promotion de la conservation volontaire durable (dons, vente à rabais et servitude de conservation).

##### **Mise en valeur et accessibilité**

- Potentiel de mise en valeur et d'accessibilité élevé.



# Corridor forestier Châteauguay-Léry



Corridor forestier  
Châteauguay-Léry

Ensemble récréotouristique de portée métropolitaine  
(Refuge faunique Marguerite-D'Youville)

Centre écologique  
Fernand-Seguin

Territoire du ruisseau Saint-Jean  
(Propriété de la Fondation de la faune)

Projets d'acquisition pour fins de conservation  
dans le cadre de la trame verte et bleue

Ensemble écoforestier exceptionnel

Réseau vélo métropolitain à l'étude \*

Route panoramique

Zone agricole

\* Le réseau illustré sur ce plan est à titre  
indicatif et fera objet d'une consultation

#### 4. Contributions au PMAD

La mise en œuvre des projets municipaux dans le cadre du Corridor forestier Châteauguay-Léry doit mettre en valeur le milieu naturel, le milieu bâti et les paysages dans une perspective intégrée et globale à des fins récréotouristiques. Les projets, qui seront partie intégrante de la Trame verte et bleue du Grand Montréal, doivent donc répondre aux exigences du PMAD.

##### Contributions du projet du Corridor forestier Châteauguay-Léry

Protéger 17 % du territoire du Grand Montréal

Protéger les bois et les corridors forestiers métropolitains

Augmenter la superficie des aires protégées et le couvert forestier

Favoriser la protection et le renouvellement de la biodiversité

Restaurer et connecter les sites potentiels et existants (réservoirs de biodiversité)

Protéger les milieux naturels et les écosystèmes

Mettre en valeur le milieu naturel, le milieu bâti et les paysages dans une perspective intégrée et globale à des fins récréotouristiques

Mettre en valeur les composantes de la Trame verte et bleue

Proposer des mesures de connectivité et de mise en réseau

Mettre en valeur les milieux naturels et les attraits récréotouristiques de la région

Favoriser la mobilité active à l'échelle métropolitaine et la réduction des GES

Offrir aux citoyens un contact privilégié avec la nature

Contribuer à l'identité et à la vitalité de la région métropolitaine ainsi qu'à la qualité de vie de ses citoyens

Contribuer à l'attractivité du Grand Montréal



## Bibliographie

Beaulieu, J., Daigle, G., Gervais, F., Murray, S., Villeneuve, C. 2010. *Rapport synthèse de la cartographie détaillée des milieux humides du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal*, Canards Illimités – Québec et ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des Parcs, Québec, 60 pages.

Communauté métropolitaine de Montréal, 2011. *Un Grand Montréal attractif, compétitif et durable*, Plan métropolitain d'aménagement et de développement, 184 pages.

Communauté métropolitaine de Montréal, 2013. *La Trame verte et bleue du Grand Montréal*, 24 pages.

Communauté métropolitaine de Montréal, 2009. Bois et corridors forestiers métropolitains. Plan 705-120-01. Programme d'acquisition et de conservation des espaces boisés, 17 décembre 2008.

Communauté métropolitaine de Montréal, 2003. *Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté métropolitaine de Montréal*, 22 pages.

Communauté métropolitaine de Montréal, 2002. Fiches techniques des bois d'intérêt écologique sur le territoire de la CMM – Bois de Châteauguay-Léry, Montréal, 3 pages.

Conservation de la Nature du Canada, 2009. *Plan de conservation de l'aire naturelle de la ceinture verte de Montréal – Région du Québec*, 97 pages.

Duchesne, S., Bélanger, L., Grenier, M., Hone, F., 1999. *Guide de conservation des corridors forestiers en milieu agricole. Service canadien de la faune*, Environnement Canada, 60 pages.

Héritage Saint-Bernard, 2011. Mémoire présenté dans le cadre de la consultation publique sur le Plan d'aménagement et de développement, 26 pages et annexes.

Mornau, M., Dansereau, L., Tremblay, G. Caractérisation et protection des espaces boisés de la MRC de Beauharnois-Salaberry et de la MRC Roussillon, Résultats des travaux de caractérisation et recommandations émises par le comité de travail sur les espaces boisés, 50 pages.

MRC Roussillon. *Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Roussillon*, Entré en vigueur le 22 mars 2006.

Rouleau, S., 2011. Inventaire des amphibiens et des reptiles sur certaines propriétés ciblées à Châteauguay-Léry. Société naturelle de la vallée du Saint-Laurent, 19 pages.

Sabourin, A., 2009a. Inventaire des plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées de la ceinture verte de Châteauguay et Léry. Rapport préparé pour Héritage Saint-Bernard, 12 pages et annexes.

Sabourin, A., 2009b. Inventaire des plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées du Centre écologique Fernand-Séguin et des terres adjacentes appartenant à la Ville de Châteauguay. Rapport préparé pour Héritage Saint-Bernard, 8 pages.

SOS-Fernand-Séguin, 2011. Un corridor vert Châteauguay-Léry, Mémoire présenté dans le cadre de la consultation du Plan d'aménagement et de développement, 29 pages.

Ville de Châteauguay, 19 mars 2012. Règlement numéro Z-3073 amendant le règlement de zonage Z-3001 afin de réglementer la protection des milieux naturels.